

RDN

Étude



Faire la guerre. Chercher la paix. Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux

Une étude réalisée par les étudiants des Masters
« Armées, guerres et sécurité dans les sociétés », « Dynamique
des systèmes internationaux », « GAED : Géopolitique » (Sorbonne Université)
et « Relations internationales » (Paris II-Sorbonne Université)

Sous la direction de M. Tristan LECOQ

*Inspecteur général de l'Éducation nationale
Professeur des universités associé (histoire militaire et maritime contemporaine)
Faculté des Lettres de Sorbonne Université*



CENTRE THUCYDIDE

analyse et recherche
en relations internationales

LES JEUNES
INTERNATIONALISTES

Les Cahiers de la
Revue Défense Nationale



SCARABEE

Le nouveau véhicule hybride de reconnaissance.

MADE IN FRANCE



HYBRIDATION



MOBILITÉ



PUISSANCE
DE FEU

Le **SCARABEE** est le premier véhicule hybride protégé de sa catégorie. Véritable concentré technologique, le blindé léger est adapté pour remplir tous types de missions. Son moteur hybride couplé à sa mobilité exceptionnelle lui permettent de se déplacer en mode furtif. Grâce à sa direction arrière indépendante et ses deux niveaux de garde au sol, il se montre très agile en tous lieux.



ARQUUS

**Faire la guerre.
Chercher la paix.
Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux**

Une étude réalisée par les étudiants des Masters
« Armées, guerres et sécurité dans les sociétés », « Dynamique des systèmes
internationaux », « GAED : Géopolitique » (Sorbonne Université)
et « Relations internationales » (Paris II-Sorbonne Université)

Sous la direction de M. Tristan LECOQ
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Professeur des universités associé (histoire militaire et maritime contemporaine)
Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Sorbonne Université et Panthéon-Assas (Paris II)

Sommaire

- 5 **Préface**
ANTOINE COUSTAL, BENJAMIN HARDING et ÉLÉONORE RAY
- 9 **Introduction à l'étude**
TRISTAN LECOQ avec Antoine COUSTAL, Benjamin HARDING et Éléonore RAY
- 17 **Faire la guerre**
ANTOINE COUSTAL (coordinateur), LOÏC BERCHE et MARIE JANSEN (rapporteurs),
IVAN BEGOV, MAYEUL BROCHARD, LUDOVIC BUCQUET, FRANÇOIS DURAND, JULIE GUILLON,
ABDELGHANI LOUNICI, CHLOÉ MASERO, MEDHI NOR, EMMA POZNANSKI, JOFFREY ROGEL,
FAUSTINE TEDOLDI-JOTREAU et MATTHIEU UGOLINI (rédacteurs)
- 38 ❖ **Étude de cas – Entre haute intensité et incertitude :
l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)**
LOÏC BERCHE et MARIE JANSEN (rapporteurs), HUGO CHAFFARD
et LÉOPOLD SIGNORINO (rédacteurs)
- 45 **Chercher la paix**
ÉLÉONORE RAY (coordinateur), ALEXANDRA EREMINA et RAMATOU ILLIASSOU (rapporteurs),
LOONA DIGARD, LAURE EXCOFFON, SON LAM, THOMAS LAROSE, VALIK LEBESCOND,
CASSILDE OLLÉ-LAPRUNE, PAULINE PILLET, ALBANE SANTA-CROSE (rédacteurs)
- 64 ❖ **Étude de cas – La France et la paix au Mali**
RAMATOU ILLIASSOU et ALEXANDRA EREMINA (rapporteurs), LÉOPOLD BUIRETTE,
HÉLOÏSE CAUQUIL et ROBINSON GOUHIER (rédacteurs)
- 73 **Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux**
BENJAMIN HARDING (coordinateur), NADIR ADIB et LOUIS CAMPAGNIE (rapporteurs),
VICTOR ARNAUD, BRIAC AUCLAIR, JULIEN BETTON, AMÉLIE CHALIVET, LAURE DUCHAMP,
PIERRE-ALEXANDRE FOURRÉ, GUILLAUME GLAUDEL, MEHMET GÜR PEKER, MANDY MARTEL,
GABIN MIGUEL, ANISSA NABI, DALLA PHIBEL et THOMAS SIMON (rédacteurs)
- 93 ❖ **Étude de cas – Tensions avec la Turquie en Méditerranée orientale**
NADIR ADIB, LOUIS CAMPAGNIE (rapporteurs), LAURE DUCHAMP,
GUILLAUME GLAUDEL et ANISSA NABI (rédacteurs)
- 101 **Postface - « Instruisez-vous ! »**
CHRISTOPHE PRAZUCK

La *Revue Défense Nationale* est éditée par le Comité d'études de défense nationale
(association loi de 1901)

Adresse géographique : École militaire, 1 place Joffre, bâtiment 34, PARIS VII

Adresse postale : BP 8607, 75325 PARIS CEDEX 07

Fax : 01 44 42 31 89 - www.defnat.com - redac@defnat.com

Directeur de la publication : Thierry CASPAR-FILLE-LAMBIE - Tél. : 01 44 42 31 92

Rédacteur en chef : Jérôme PELLISTRANDI - Tél. : 01 44 42 31 90

Rédacteur en chef adjoint : Thibault LAVERNHE

Secrétaire général de rédaction : Pascal LECARDONNEL - Tél. : 01 44 42 43 69

Assistante de direction et secrétaire de rédaction : Marie-Hélène MOUNET - Tél. : 01 44 42 43 74

Secrétaires de rédaction : Jérôme DOLLÉ et Alexandre TRIFUNOVIC - Tél. : 01 44 42 43 69

Abonnements : Éliane LECARDONNEL - Tél. : 01 44 42 38 23

Chargés d'études : Emmanuel DESCLÈVES, Claude FRANC et Laurent HENNINGER - Tél. : 01 44 42 43 72

Comité de lecture : Marie-Dominique CHARLIER-BAROU, André DUMOULIN,

Jean ESMEIN, Sabine DE MAUPEOU et Bernard NORLAIN

Régie publicitaire (ECPAD) : Karim BELGUEDOUR - Tél. : 01 49 60 59 47

DL 97614 - 2^e trimestre 2021 - ISSN : 2105-7508 - CP n° 1019 G 85493 du 10 octobre 2019

Imprimée par BIALEC, 23 Allée des Grands Pâquis, 54180 HEILLECOURT

Photo de couverture extraite du film de Valerio ZURLINI, *Le Désert des Tartares* (1976)

Préface

Antoine COUSTAL - Benjamin HARDING - Éléonore RAY

Étudiants des Master « Armées, guerres et sécurité dans les sociétés » et « Dynamique des systèmes internationaux » (Sorbonne Université) et « Relations internationales » (Paris II-Sorbonne Université).

Depuis cinq ans, l'inspecteur général Tristan Lecoq, Professeur des Universités associé à la Sorbonne donne aux étudiants de son séminaire de recherche « La France et sa défense à l'époque contemporaine. Histoire. Actualités. Enjeux », l'opportunité de publier une étude au sein de la *Revue Défense Nationale*. Le séminaire rassemble des étudiants de quatre masters de la Faculté de Lettres de Sorbonne Université, « Armées, guerres, et sécurité dans les sociétés » ; « Dynamique des systèmes internationaux » et « GAED ⁽¹⁾ : Géopolitique » respectivement dirigés par les Professeurs Olivier Chaline, Olivier Forcade, Philippe Boulanger et Manuel Montana, ainsi que d'un « Master de Relations internationales » commun à l'Université Paris II Panthéon-Assas et à Sorbonne Université, codirigé par les Professeurs Jean Vincent Holeindre, Olivier Forcade et Roseline Letteron.

Comme pour les études précédentes, le Professeur Tristan Lecoq nous a proposé cette année une réflexion en trois temps : « Faire la Guerre, Chercher la Paix, Maîtriser l'entre-deux ». Dès le mois de septembre les étudiants se sont répartis entre nos trois thématiques dans le but, non d'être exhaustifs, mais de proposer une réflexion sur les concepts et leur pertinence au vu d'exemples actuels. Chaque thématique vient à réfléchir sur les défis et les menaces auxquels les États et les institutions dont ils sont membres sont confrontés. Les études de cas présentés à la fin de chaque partie ont pour ambition de détailler les enjeux spécifiques à la France.

Groupe 1 : Antoine COUSTAL (coordinateur), Loïc BERCHE et Marie JANSEN (rapporteurs), Ivan BEGOV, Mayeul BROCHARD, Ludovic BUCQUET, Hugo CHAFFARD, François DURAND, Julie GUILLON, Abdelghani LOUNICI, Chloé MASERO, Medhi NOR, Emma POZNANSKI, Joffrey ROGEL, Leopold SIGNORINO, Faustine TEDOLDI-JOTREAU et Matthieu UGOLINI (rédacteurs).

Groupe 2 : Éléonore RAY (coordinateur), Alexandra EREMINA et Ramatou ILLIASSOU (rapporteurs), Léopold BUIRETTE, Héloïse CAUQUIL, Loona DIGARD, Laure EXCOFFON, Robinson GOUHIER, Son LAM, Cassilde OLLÉ-LAPRUNE, Thomas LAROSE, Valik LEBESCOND, Pauline PILLET, Albane SANTA-CROSE (rédacteurs).

⁽¹⁾ Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED).

Groupe 3 : Benjamin HARDING (coordinateur), Nadir ADIB et Louis CAMPAGNIE (rapporteurs), Victor ARNAUD, Briac AUCLAIR, Julien BETTON, Amélie CHALIVET, Laure DUCHAMP, Pierre-Alexandre FOURRÉ, Guillaume GLAUDEL, Mehmet GÜR PEKER, Mandy MARTEL, Gabin MIGUEL, Anissa NABI, Dalla PHIBEL et Thomas SIMON (rédacteurs).

Ce *Cahier* cherche d'abord à armer conceptuellement un lecteur intéressé, dans un contexte de durcissement et de complexification du contexte international où les termes de guerre et de paix sont devenus toujours plus polysémiques. L'intérêt de l'étude est donc d'abord épistémologique. À cette fin, deux objectifs : une exigence de clarté sans tomber dans le sensationnalisme, une volonté de montrer l'imbrication des notions de guerre et de paix d'où découle la notion d'entre-deux. Chacun des coordinateurs de ce *Cahier* s'est réuni avec son groupe de travail, en collaboration avec les rapporteurs, et pour définir, délimiter, concevoir ce vaste sujet. Le but demeurant de peindre une toile profondément actualisée des enjeux militaires, politiques, industriels, de ces sujets ô combien mouvants. S'il demeure une frustration, ce ne sera que celle de n'avoir pu traiter tous les théâtres d'opérations, les acteurs, les institutions contribuant à ce mouvement global. Chaque jour offre de nouveaux cas concrets et exemples susceptibles d'illustrer notre étude, parfois de la réfuter.

Conceptualiser la maîtrise de l'incertitude, fut le défi proposé par le Professeur Lecoq. Pour relever ce défi et bien que les conditions soient exceptionnellement difficiles depuis octobre 2020, le travail des groupes s'est poursuivi avec une détermination, un sérieux, un travail que nous voudrions saluer. Ce *Cahier* a été rendu possible grâce à la mise à contribution des étudiants ayant tous participé à son écriture. Fruit d'un travail commun prospectif, sa rédaction fut l'occasion d'une expérience humaine extrêmement formatrice. Nous avons, pour beaucoup, rencontré des personnes, dévouées et curieuses, ayant participé par leurs réflexions tant diverses que réfléchies, à forger une revue à leur image.

Nous mesurons pleinement la chance que nous, étudiants de master, avons de nous voir confier la rédaction d'un *Cahier de la RDN*. Au nom de tous les étudiants du séminaire nous remercions chaleureusement le général Pellistrandi, rédacteur en chef pour sa confiance, son écoute et son investissement infaillible, ainsi que Jérôme Dollé dont la patience et les conseils ont permis cette publication malgré le distanciel. Plus qu'une première publication, cette expérience intellectuelle et humaine riche consacre depuis cinq ans des vocations dans le monde de la défense et de la recherche.

Nous saluons la généreuse participation du nouveau directeur de l'Institut de l'océan de Sorbonne Université, l'amiral Christophe Prazuck, ancien chef d'état-major de la Marine nationale de 2016 à 2020, pour sa postface, dans laquelle il a plongé de manière on ne peut plus concrète, autant dans le domaine opérationnel qu'universitaire. Incarnant admirablement ce lien indéfectible entre monde militaire et académique, nous le remercions de participer à ce *Cahier*. De même, la contribution de Michel Goya, colonel (ER) des troupes de Marine et docteur en histoire, fut importante pour notre travail. Ses nombreux écrits, comme les questions auxquelles il a accepté de répondre, sont autant de jalons nous ayant permis de mener à bien cette

Préface

étude. Aussi, nous remercions M^{me} Anne Doustaly, agrégée et docteur en histoire, pour la diligence et l'efficacité d'une relecture exigeante et informée.

Enfin, qui de mieux qu'évoquer celui qui a pris l'initiative de ce passionnant projet pour conclure cette préface. Nous tenions sincèrement à remercier le Professeur Tristan Lecoq pour son entrain, son ouverture et la confiance qu'il place en chacun des étudiants qui ont apposé leur nom sur ce travail. Le cap fut toujours annoncé d'une voix claire, la barre tenue fermement, et pourtant, l'équipage put voguer à son gré et à son allure. Il est vrai que seul le marin connaît l'archipel... ♦

Introduction à l'étude

Tristan LECOQ

Antoine COUSTAL - Benjamin HARDING - Éléonore RAY

Inspecteur général de l'Éducation nationale, Professeur des universités associé (histoire militaire et maritime contemporaine), Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Étudiants des Master « Armées, guerres et sécurité dans les sociétés » et « Dynamique des systèmes internationaux » (Sorbonne Université) et « Relations internationales » (Paris II-Sorbonne Université)

« **B**ien des gens trouvent que la guerre n'est plus de notre siècle ; la gloire des armes et la conquête touchent peu une société livrée au mercantilisme, qui sait ce que coûtent les batailles [...] Quant aux questions de nationalité, d'unité, de frontières, et autres ; ce n'est faire la critique de personne, de dire que la contradiction est partout. »⁽¹⁾ Pierre-Joseph Proudhon, théoricien politique français du XIX^e siècle, dresse en 1869 une analyse quasi-phénoménologique du fait guerrier dans son essai de *La Guerre et la Paix*, au sortir de la campagne d'Italie de 1859. La naissance des États-nation a, selon lui, créé un environnement propice à l'effacement des diverses composantes discernables de la guerre, alors que celle-ci est elle-même créatrice d'États par le processus unificateur qu'elle imposa à des sociétés primitives⁽²⁾. Est ainsi illustrée la complexité de « captation » de ce sujet. Une facette millénaire de l'histoire dont on ne saurait dresser un portrait figé, tant le mouvement et l'innovation la caractérisent. Les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Ottomans comme les Prussiens l'ont chantée, pratiquée, théorisée. Pourtant, si la guerre est la matrice de toute civilisation, nul n'a su la maîtriser et tous sont passés au fil de cette même épée, preuve de son caractère insaisissable.

Ce mercantilisme que Proudhon évoque, qui voudrait bannir la guerre, concrétisé aujourd'hui dans l'interdépendance économique, n'a pas débouché sur un plus fort multilatéralisme. Montesquieu pouvait écrire en 1746 dans *L'esprit du commerce* que « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. ». Au contraire, la pandémie de la Covid-19 a rappelé que les organisations internationales et la gouvernance mondiale ne se placent « pas au-dessus ni même à côté des États »⁽³⁾.

⁽¹⁾ PROUDHON Pierre-Joseph, *La Guerre et la Paix, Tome I*, Lacroix, 1869, p. 4.

⁽²⁾ WEBER Claude, « La fonction de la violence dans les sociétés primitives selon les écrits de Pierre Clastres », *Les Champs de Mars*, vol. 12, n° 2, 2002, p. 61-83.

⁽³⁾ MONTBRIAL (DE) Thierry (dir.) et DAVID Dominique, *Ramses 2021 : Le grand basculement ?*, Dunod/Ifri, 2020, 368 pages.

Elle a redonné la priorité aux préoccupations le plus souvent légitimes de souveraineté et de sécurité, en rappelant que l'interdépendance économique reste asymétrique, vectrice de coercition et soumise à la stratégie. L'absence de guerre entre grandes puissances et les soi-disant garanties contre le retour de celles-ci, comme l'interdépendance et surtout la dissuasion nucléaire, ne sont pas suffisantes pour interdire un retour à la guerre.

La guerre demeure dans les cercles académiques et de recherche actuels un objet d'étude parmi lequel s'opposent nombre de conceptions. Clausewitz la définissait comme telle : « la guerre est un acte de violence dont l'objectif est de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté. » Elle se veut contraignante et coercitive par la violence physique qu'elle inflige à l'antagoniste, qui opte lui aussi pour l'affrontement ⁽⁴⁾. Acceptée et reconnue des deux camps, sa dénomination devient légitime par l'action réciproque de la force armée. C'est ce qui fait la guerre. Spécialiste de l'étude du phénomène guerrier, Gaston Bouthoul la définissait ainsi : « La guerre peut être définie comme une mise en œuvre collective et coercitive de l'hostilité, par l'emploi réglé de la force armée se traduisant par des combats durables portant atteinte aux personnes et aux biens, donc causant des victimes. » Vectrice de destruction matérielle comme physique, la finalité de la guerre se veut un gain politique, territorial, diplomatique, mercantile, du dominant sur le dominé. Son déclenchement marque la culmination de volontés contraires qui ne peuvent se régler autrement que par des combats.

Le *casus belli*, motivant le déchaînement d'une violence directe et volontaire, traduit l'opposition idéologique, politique, religieuse et identitaire, dont aucune ne saurait être exhaustive. La nature et les formes de la guerre conservent des résurgences millénaires immuables. Elle est un déchaînement de violence, dirigé vers des groupements ethniques, sociaux ou religieux, s'opposant sous bannière étatique, tribale ou communautaire. Les formes de conflictualités infra- ou supra-étatiques anciennes, à savoir les Croisades, les guerres privées et l'institutionnalisation du mercenariat ⁽⁵⁾, connaissent des résonances contemporaines qui trahissent l'existence d'une nature de la guerre, certes mouvante mais peu novatrice, pour autant difficilement cernable. Le brouillard de la guerre clausewitzien n'est alors plus une zone de flou tactique héritée du XIX^e siècle, mais bien une incertitude stratégique comme réalité de la guerre de nos jours.

La conception politique de la guerre chez Clausewitz ne désignait-elle pas une forme de guerre idéalisée, propre, noble ⁽⁶⁾ ? Comment ne pas évoquer la transgression des lois de la guerre, une violence endémique, par exemple la « petite guerre » ⁽⁷⁾ pratiquée par des troupes irrégulières spécialisées, faite de viols, de rapt et de destructions. Un visage bestial de la guerre pourtant actuel, en témoignent les clichés du Yémen, de la Syrie ou du Mali ⁽⁸⁾. La guerre ne semble pas morte ⁽⁹⁾. Cette violence est le résultat

⁽⁴⁾ CUMIN David, *Histoire de la guerre* (2^e édition), Ellipses, 2020, 336 pages.

⁽⁵⁾ LYNN John A., *De la guerre, une histoire du combat des origines à nos jours*, Tallandier, 2006, 603 pages.

⁽⁶⁾ KEEGAN John, *Histoire de la guerre*, Perrin, 2014, 628 pages.

⁽⁷⁾ VO-HA Paul, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Champ Vallon, 2017, 432 pages.

⁽⁸⁾ CRISIS GROUP, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, Rapport n° 293, 9 novembre 2020 (www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/293-enrayer-la-communautarisation-de-la-violence-au-centre-du-mali).

⁽⁹⁾ HERVÉ Pierre, « Paix-guerre : le monde selon André Beaufre », *Inflexions*, vol. 36, n° 3, 2017, p. 99-115 (<https://www.cairn.info/revue-inflexions-2017-3-page-99.htm>).

d'un long processus historique de désignation du civil, de son corps comme de son habitat, comme cible et moyen rationnel de victoire politique, tout citoyen étant la prolongation de l'État auquel il appartient. Déplacé, exterminé ou interné de force, le non-combattant est un acteur central que l'on ne peut négliger dans le cadre d'une prospective quant à l'avenir de la guerre.

En effet, l'idée de *La guerre impossible*, évoquée par Ivan Bloch en 1899⁽¹⁰⁾, partait du constat selon lequel les armes nouvelles, par leurs capacités destructrices, confèreraient au combat un tel spectre d'horreur que la guerre ne pourrait perdurer car psychologiquement insupportable. Cyniquement, l'émergence d'une arme aux possibilités d'annihilation nouvelles, la bombe atomique comme arme de non-emploi par excellence, fut la clé de voûte d'un système international dans lequel elle demeure l'ange-gardien d'une relative stabilité entre États souverains. Il est ainsi légitime de s'interroger sur les formes de guerre échappant à cette stabilité permise par la dissuasion nucléaire. La présence d'acteurs pouvant s'affranchir de la menace nucléaire est questionnable, dans la perspective de la haute intensité de demain.

Au regard d'une instabilité stratégique causée par des intérêts politiques divergents, le fait guerrier occidental comme exception redeviendrait-il permanence ? La guerre s'inscrit généralement dans une temporalité longue. Les batteries ne rugissent réellement qu'à un moment circonscrit dans le temps et l'espace. L'expérience guerrière se traduit bien plus par l'attente et la crainte de l'affrontement que par sa réalisation, instant de cristallisation de la violence. Le combattant est alors confronté à ses instincts les plus primaires, l'expérience du feu est traumatisante pour le soldat⁽¹¹⁾. Pour autant, l'horizon d'une tendance à la baisse de la violence guerrière demeure cependant utopique. Si l'Occident a connu en son sol une relative stabilité depuis 1945, les campagnes récentes dans le Donbass ukrainien ou le Haut-Karabagh ont prouvé que la perspective d'une cessation des feux dans un environnement géographique proche semble utopique.

La guerre est le *maelström* qui concentre et cristallise l'attention. Dès lors qu'un conflit éclate, la situation de paix est balayée de l'échiquier. À l'inverse, une paix, aussi large et généralisée soit-elle, si elle est entachée par la présence de deux acteurs menant une guerre de manière isolée, l'existence d'une situation dite de paix se voit disparaître. En ce sens, la guerre, comme état destructeur et asphyxiant, est à saisir de manière englobante, envahissante, débordant sur les pans de la paix.

Généralement réduite à l'absence de la guerre, la notion de paix est sommairement définie par la négative. La paix serait l'ensemble des périodes sans actes de guerre. Encore faut-il se mettre d'accord sur la définition même de guerre. Dans cette hypothèse, la Corée du Nord et la Corée du Sud seraient en paix⁽¹²⁾. Pourtant, ces deux pays entretiennent des relations conflictuelles et violentes, en témoignent les

⁽¹⁰⁾ DELPECH Thérèse, « La "Guerre impossible" selon Ivan Bloch », *Politique étrangère*, n° 3, 2001, p. 705-712 (https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2001_num_66_3_5111).

⁽¹¹⁾ GOYA Michel, *La mort comme hypothèse de travail*, Tallandier, 2014, 272 pages.

⁽¹²⁾ SCHMITT Olivier et DAVID Charles-Philippe, *La Guerre et la Paix*, Presses Sciences Po, 2020, 568 pages.

menaces nucléaires actuelles. Par l'absurdité de cet exemple, cette définition, reposant sur une opposition antinomique et simplificatrice de la guerre et la paix, apparaît inopérante. Confrontés à ces lacunes, les théoriciens préfèrent décrire la paix comme *l'absence de violence politique directe*. Cette dernière renvoie à un usage de la force physique ou psychologique motivé *par l'hostilité qui a pour enjeu le pouvoir dans l'espace public et qui est justifiée par une cause collective* ⁽¹³⁾. En ce sens, l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021 constitue une violence politique car elle a entraîné un usage de la force physique. Toutefois, une simple altercation politique n'empêche pas l'établissement de la paix. La violence politique recouvre une notion plus large que la guerre : dès lors, découle de cette définition un entre-deux sans paix, ni guerre.

Entendue positivement, la paix peut renvoyer à un état de sécurité et de justice. Depuis ce prisme, la paix a bel et bien existé, quoique circonscrite géographiquement et temporellement. À cet égard, l'Europe occidentale entre 1947 à 1989 fut *un espace* et *un moment* de paix malgré les tensions de la guerre froide. En raison de l'absence de victimes, de destructions notables et de la préoccupation modérée de la population pour ce conflit ⁽¹⁴⁾, l'Europe occidentale ne peut pas être considérée comme en guerre.

Toutefois, la préparation à la guerre demeure-t-elle une phase de paix ⁽¹⁵⁾ ? En ce sens, le concept de paix positive correspond à une situation dans laquelle les États et les institutions ne se préparent plus à la guerre. En posant ce constat, seule la période de 1989 à 2014 apparaît véritablement comme une période de paix ⁽¹⁶⁾. Il est vrai qu'à la chute du mur de Berlin, consacrant le monopole des États-Unis comme superpuissance, la compétition n'avait plus lieu d'être, aucun État n'ayant d'intérêt à confronter directement le gendarme autoproclamé du monde. La rivalité se jouait ailleurs, notamment sur le champ économique.

Néanmoins, les revers politiques subis par les Américains, que ce soit dans le domaine sécuritaire sur leur propre sol par la frappante émergence du terrorisme, dans les opérations extérieures en Afghanistan ou dans le domaine économique, ont affaibli la puissance des États-Unis et dès lors leur capacité à dissuader l'adversaire. Le bouleversement induit dans le système international facilite aujourd'hui le développement d'inimitiés déstabilisatrices.

De nombreuses tensions apparaissent, aussi bien par la résurgence d'un terrorisme mondialisé que par l'accroissement des tensions interétatiques. La littérature témoigne de périodes troubles par multiples allusions à la guerre (guerres invisibles, guerres économiques, guerres climatiques, cyberguerres, guerres de l'information). L'on constate trois phénomènes imbriqués qui participent à ces tensions : une tendance à *la construction d'une menace par le discours* ⁽¹⁷⁾ avec un caractère performatif ; augmentation des budgets sur l'ensemble du globe ; des échauffourées dans des terri-

⁽¹³⁾ CUMIN David, *op. cit.*

⁽¹⁴⁾ CAPDEVILA Élisabeth, « Culture, Médias, Pouvoirs, 1945-1991 », *Documentation photographique* n° 2, 2019, 64 pages.

⁽¹⁵⁾ GOMART Thomas, *Guerres invisibles : nos prochains défis géopolitiques*, Tallandier, 2021, 320 pages.

⁽¹⁶⁾ MANDELBAUM Michael, *The Rise and the Fall of Peace*, Oxford University Press, 2019, 232 pages.

⁽¹⁷⁾ WAEVER Ole, « Identity, Integration and Security: Solving the Sovereignty Puzzle in EU Studies », *Journal of International Affairs*, 1995, p. 389-431.

toires circonscrits. Les pratiques chinoises témoignent de cette escalade par leur volonté affirmée depuis 2017 de bâtir un nouvel ordre international, en adéquation avec les valeurs du Parti communiste, mais également, par leurs revendications territoriales en mer de Chine.

Si le temps de la paix semble révolu, pourtant la guerre n'est pas encore là. Le monde serait confronté à un entre-deux comportant un fort degré d'*incertitude*. L'*incertitude renvoie à l'ensemble des éléments établis avec inexactitude, dont on ignore la probabilité de se produire, et dont la forme et l'intensité sont vagues*. À cet égard, l'*incertitude* est plurielle : on ignore à la fois l'état futur lié aux bouleversements climatiques futurs et aux changements de production économique ; le développement des nouvelles technologies déterminant les moyens de faire la guerre ; les intentions et les représentations véritables de l'adversaire. Or, toute prise de décision ferme tend à aggraver des rivalités et les tensions déjà exacerbées. Cependant, l'inaction selon la position de l'adversaire pourrait être encore plus coûteuse. Surgit de cette contradiction un dilemme.

Subir ou maîtriser cette incertitude, voilà la question.

Il semble requis d'abord de se préparer à un conflit armé pour assurer une sécurité contre des potentiels ennemis car il faut bien rappeler que c'est *l'ennemi qui nous désigne* ⁽¹⁸⁾. Néanmoins, cette politique doit être nécessairement accompagnée par une diplomatie et un renseignement efficaces, afin de rassurer les autres États en montrant nos véritables intentions pacifistes mais également en nous renseignant sur les véritables intentions étrangères. En ce sens, il convient dans ces temps troubles de penser la diplomatie et le militaire comme deux faces d'une même pièce. Si une dichotomie entre guerre et paix ne peut se concevoir, la résurgence d'une « zone grise », d'un entre-deux, définit dès lors la caractéristique centrale d'une nouvelle face de la guerre, celle de la ruse plutôt que la force. Raymond Aron, pour concevoir cet équilibre fragile entre deux notions opposées, évoquait la « paix belliqueuse » et la « guerre pacifique » ⁽¹⁹⁾ de la guerre froide. L'*incertitude* règne, il s'agit pour les États, garants du pouvoir militaire et politique, de maîtriser cet entre-deux.

Le militaire est ainsi et à nouveau une préoccupation centrale dans un monde qui se réarme. Or, avec la duplicité inhérente aux affaires stratégiques, le risque de conflit majeur augmente avec la multiplication d'incidents mineurs, entre flottes rivales notamment. La Chine a doublé son budget militaire depuis 2012 tout en augmentant ses activités paramilitaires ⁽²⁰⁾, accroissant le risque de crises diplomatiques et militaires. Quant aux États-Unis, sous la présidence Trump (donc budgets 2017-2020), le budget de la Défense a atteint 717,6 milliards de dollars alors qu'il était stabilisé à 705 Md sous le second mandat de Barack Obama. ⁽²¹⁾

Cette confrontation entre la Chine et les États-Unis ouvre des « fenêtres d'opportunités » pour des puissances qui s'enhardissent et auxquelles est confrontée la

⁽¹⁸⁾ FREUND Julien, *L'Aventure du politique*, Critérium, 1991, 249 pages.

⁽¹⁹⁾ ARON Raymond, « La paix belliqueuse », *Commentaire*, vol. 76, n° 4, 1996, p. 913-917.

⁽²⁰⁾ URBINA Iam, « Secrets et puissances de la flotte de pêche chinoise », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2020.

⁽²¹⁾ SIPRI, *Military Expenditure Database* en dollars constant de 2019 (<https://sipri.org/>).

France, comme la Russie ou la Turquie. La Russie s'appuie sur une stratégie indirecte sapant la confiance des sociétés occidentales libérales en leurs décideurs. Elle a conforté sa domination en mer Noire depuis 2014 et s'est imposée comme arbitre militaire au Moyen-Orient et dans le Sud-Caucase. La Turquie, à son tour, démontre le poids de sa technologie militaire depuis la victoire azérie au Haut-Karabakh et la survie du gouvernement libyen. Son budget militaire a augmenté de 86 % en 2019 par rapport à 2010. Les pays comme le Japon, la Corée du Sud et la Suède se réarment et anticipent le retour de la guerre de haute intensité contre les velléités de leurs voisins. La mondialisation ne se sera pas faite au détriment de la conflictualité.

La confrontation avec la Chine, perpétuée par Donald Trump et la pandémie, confirme la fermeture d'un cycle de complémentarité commerciale de quarante ans entre la Chine et les États-Unis, désormais « rivaux systémiques »⁽²²⁾. Cette mise en compétition perpétuelle des systèmes politiques et économiques subordonne tout à une logique de grande stratégie. Admettant ce paradigme, la pandémie est alors une opportunité pour engranger de la puissance sur l'échiquier international. Par exemple, la Chine n'a cessé de vanter son modèle à l'étranger, notamment par l'envoi de médecins en Italie, par la dissémination « d'infox » sur une supposée origine américaine de la Covid-19, ou par la mise en scène d'un retour à la normale à Wuhan, alors que les démocraties occidentales connaissent une deuxième vague de l'épidémie. La France et l'Europe doivent encore trouver leur place dans cette recomposition stratégique accélérée. La question d'une Europe de la défense revêt une importance toujours plus aiguë.

L'Administration Trump a fait reculer l'influence américaine, affectant l'efficacité de la diplomatie. Le retour potentiel du « trumpisme » en 2024 prolonge ces incertitudes⁽²³⁾ sous la présidence de Biden. Dans le monde de la *post-vérité*, l'assaut du Capitole américain a fait vaciller la démocratie américaine, mais constitue également un symbole d'une tendance mondiale au Myanmar et en Pologne par exemple. C'est aussi le *leadership* normatif des États-Unis qui est mis à mal avec une nouvelle période de blocage de l'ONU, l'absence de gestion commune forte des problématiques environnementales et un apport nul de réponses collectives aux guerres du Moyen-Orient. Quel soutien international peut-on espérer pour les valeurs partagées de la France et des États-Unis ?

Ces incertitudes conjoncturelles se dénouent sur fond de problèmes structurels mondiaux que sont le développement économique, la gestion de la démographie et le changement climatique. Une bonne gestion de ces dernières s'impose pour espérer revenir à la sécurité et à la paix. La pire crise économique depuis 1929 hypothèque la prospérité et sape le contrat social de biens des États. Cela pourrait pousser la Chine, de façon comparable à la Russie en 2014, à mener une guerre de « distraction »⁽²⁴⁾ dans la perspective du centenaire de la République populaire (2049) pour compenser les conséquences économiques du vieillissement démographique la plus rapide de l'histoire. Ce problème se pose aussi dans le Sud « trop plein », on retrouve un nombre

⁽²²⁾ COMMISSION EUROPÉENNE, *EU-China, A Strategic Outlook*, 12 mars 2019, 16 pages (<https://ec.europa.eu/>).

⁽²³⁾ DAVID Charles-Philippe et SCHMITT Olivier, *op. cit.*, p. 21-43.

⁽²⁴⁾ *Ibid.*

croissant de jeunes désœuvrés qui sont un vivier pour l'immigration de masse, la criminalité et le terrorisme ⁽²⁵⁾.

C'est dans ce contexte déjà troublé et incertain que le changement climatique conduit à des problèmes d'accès à l'eau et de sécurité alimentaire, est la cause de catastrophes naturelles et de la montée des océans ; autant d'éléments qui laissent craindre une insécurité croissante ainsi qu'une compétition accrue pour les ressources. L'envoi par la Russie de son premier satellite météorologique et de surveillance au-dessus de l'Arctique atteste d'une prise de conscience sur les conséquences stratégiques du changement climatique. Une telle dégradation de l'environnement favorise les crises en chaîne pouvant déboucher sur des « guerres en chaînes » ⁽²⁶⁾. Remédier à ces problèmes nécessite une meilleure gestion, actuellement minée par les convoitises sino-américaines ⁽²⁷⁾.

Cette fin progressive de la paix est de même accélérée par la menace climatique. Observons par exemple le lien entre la sécheresse en 2010 en Syrie et le développement de groupes terroristes (*Daech*) comme conséquence directe ⁽²⁸⁾. L'accès à l'eau et les risques alimentaires restent déterminants pour des pays comme l'Égypte et le Soudan. Ces derniers ont le regard tourné vers l'Éthiopie, avec sa guerre civile de plus depuis le 4 novembre 2020 qui tend à inclure de nouveaux acteurs : des milices de l'Érythrée, mais aussi l'imposant barrage « Renaissance » qui contrôle le débit du Nil en amont. Le XXI^e siècle pourrait-il bien finir par ressembler au XX^e avec un renouveau du concept d'« espace vital » ?

Ainsi, nous avons dû approfondir ces trois concepts – guerre, paix, incertitude – et délimiter les questions qui leur sont associées. Prenant en compte les multiples enjeux actuels et ceux à venir, nous avons donc réalisé une étude en trois parties.

La guerre serait-elle cette exception devenant à nouveau permanence ? Son étude est ici profondément démonstrative, en intégrant la singularité stratégique française dans un environnement de défense européen et mondial, pour y discuter la notion de fait guerrier moderne, entre combats de haute intensité et conflits discrets comme silencieux, sous le triptyque acteurs, moyens et objectifs, qui caractérise notre étude. Enfin, les modèles de réponse apportés par chaque État, sous forme de réarmement globalisé, optant pour diverses approches de la souveraineté et de la défense, conduisent notre questionnement vers l'étude de la mutation du modèle d'armée français, qui se présente comme un outil ductile et adapté, en réponse à une incertitude qui règne désormais sur le champ de bataille, d'aujourd'hui comme de demain, par la réactualisation de formes de guerres d'autrefois.

Si la paix était considérée comme acquise durant une décennie 1989-2001, l'émergence du terrorisme mondialisé met à mal tragiquement cette croyance. Nous étudions l'ambiguïté qui se rattache à la paix au travers de l'ensemble de ses définitions.

⁽²⁵⁾ DOCKÈS Pierre et LORENZI Jean-Hervé (dir.), *Le choc des populations : guerre ou paix*, Fayard, 2009, 333 pages.

⁽²⁶⁾ LECOQ Tristan, « France : de la défense des frontières à la défense sans frontières », *Questions internationales* n° 79-80 (« Le réveil des frontières »), La Documentation française, mai-août 2016.

⁽²⁷⁾ GOMART Thomas, *op. cit.*

⁽²⁸⁾ COLLECTIF, *Imagine : penser la paix*, Exhibitions International, 2020, 456 pages.

Les actuelles tensions et les velléités de certains acteurs de changer l'ordre du monde mettent en exergue l'inefficacité des acteurs institutionnels traditionnels. De surcroît, l'étude des acteurs issus de la société et non institutionnels conduit au même constat d'inefficacité. De ce fait, on peut en déduire que la paix n'existe plus.

Confrontés à ce double constat paradoxal, nous montrons l'ambivalence de la période actuelle ; celle d'entre-deux avec de multiples incertitudes qui imposent de dépasser le cloisonnement militaire/civil pour penser la sécurité de l'ensemble de la société, française d'abord pour nous mais aussi celle de nos alliés, ennemis et autres, ainsi que des capacités à faire face aux défis structurels du XXI^e siècle. Parmi eux se trouvent notamment les menaces posées par les belligérants en compétition avec la France, qui s'inscrivent intentionnellement dans un entre-deux. Nous y interrogeons les réponses apportées à de telles menaces, mais aussi la nécessité d'un maintien des forces conventionnelles et nucléaires pour se prémunir contre le déclin et la défaite.

Maîtriser pour ne pas avoir à subir. ♦

Faire la guerre

Antoine COUSTAL (coordinateur), Loïc BERCHE et Marie JANSEN (rapporteurs),
Ivan BEGOV, Mayeul BROCHARD, Ludovic BUCQUET, Hugo CHAFFARD,
François DURAND, Julie GUILLON, Abdelghani LOUNICI, Chloé MASERO,
Medhi NOR, Emma POZNANSKI, Joffrey ROGEL, Leopold SIGNORINO,
Faustine TEDOLDI-JOTREAU et Matthieu UGOLINI (rédacteurs)

« **A**insi, d'un côté, il est très difficile, dans les siècles démocratiques, d'entraîner les peuples à se combattre ; mais, d'une autre part, il est presque impossible que deux d'entre eux se fassent isolément la guerre. Les intérêts de tous sont si enlacés, leurs opinions et leurs besoins si semblables, qu'aucun ne saurait se tenir en repos quand les autres s'agitent. Les guerres deviennent donc plus rares ; mais, lorsqu'elles naissent, elles ont un champ plus vaste » ⁽¹⁾. La guerre de haute intensité serait-elle un horizon inévitable ?

L'articulation de la mise en œuvre nouvelle de la pratique de la guerre avec les lois internationales, implique aussi la participation d'acteurs étatiques peu soucieux des considérations juridiques, par le biais d'intermédiaires (*proxies*) et de mercenaires, notion qui n'a rien de nouvelle. Le cosaque, les partisans, les francs-tireurs, sont des formes de combattants émergeant par-delà la figure du soldat en armes, qui se voient réactualisées par des caractérisations nouvelles. Nombre de formes d'acteurs et de praticiens de la guerre semblent ainsi ne pas avoir été bouleversées dans leur nature mouvante et sanglante depuis des siècles.

Le déni de la vie, du respect des lois de la guerre et de celui dû aux civils lance une transgression intolérable à notre ensemble de normes et de conceptions morales occidentales. Là où l'honneur et les rites de reddition – ce qui ne signifie pas pour autant une guerre « propre » ⁽²⁾ – pouvaient autrefois constituer une forme de respect du vaincu, garantissant que ce dernier ne nourrissait pas le sillon d'une guerre prochaine, ils ne sont en aucun cas observables sur les vaincus que sont les civils dans les théâtres d'opérations actuels. C'est dans cette logique que la force militaire interventionniste a comme fonction vitale l'inclusion de toutes les communautés.

Pour autant, ce sont ces normes et codifications qui régissent l'action de nos troupes. La déshumanisation de l'ennemi ne doit pas être un début de réponse en tant

⁽¹⁾ TOCQUEVILLE (de) Alexis, *De la démocratie en Amérique*, tome II, partie 3, 1840.

⁽²⁾ VO-HA Paul, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI-XVII^e siècles*, Champ Vallon, 2017, 432 pages.

qu'arme efficace. Lui refuser sa légitimité et l'existence d'un but dans son action, c'est omettre de comprendre ses modes de fonctionnement et ses revendications, politiques comme militaires. La nécessité pour la nation de considérer une guerre comme juste et légitime est centrale pour le soutien des forces, des femmes et des hommes qui défendent un « vaincu » incapable de pouvoir se défendre seul.

Entre la multiplication des tensions et les risques d'affrontement interétatiques, l'affaiblissement du droit et des instances multilatérales ou encore l'attitude décomplexée de gouvernements autoritaires, l'environnement international accuse une dégradation rapide et prononcée depuis une décennie. La compétition stratégique interétatique s'impose désormais comme le principal enjeu sur la scène internationale, renvoyant progressivement le terrorisme au second plan, d'autant plus face à la crise sanitaire actuelle de la Covid-19, mêlant rivalités diplomatiques et compétition technologique sur fond de pandémie. Phénomène poussant les États à raffermir leurs positions et prôner un protectionnisme bien logique.

L'analyse du fait guerrier contemporain force au constat d'une complexification des dynamiques conflictuelles, à la fois par la multiplication des théâtres d'affrontement et la diversification des acteurs engagés. Les conflits voient ainsi un enchevêtrement des domaines stratégiques conventionnels aux nouveaux supports de conflictualités, à l'instar des combats menés dans le Haut-Karabagh voyant l'intégration de capacités non-conventionnelles au domaine conventionnel. Finalement, l'établissement de lectures duales – donc dichotomiques – entre conflits réguliers ou irréguliers, basse ou haute intensité ou, similairement, acteurs étatiques ou non-étatiques, rend plus difficile la compréhension des conflits contemporains.

Conjointement aux transformations des formes contemporaines de conflictualités, à la multiplication des lignes d'affrontement et au retour de la compétition stratégique interétatique, la dernière décennie est marquée par une augmentation sans précédent des dépenses militaires. À la fois cause et conséquence du désordre international croissant, ce réarmement s'effectue de manière globale et sans distinction dans les phases de production, d'acquisition et d'exportation militaro-technologiques. Enfin, la stratégie française se heurte à la question de la soutenabilité du statut et des actions de la France au regard des moyens limités. Ainsi, l'ambition du statut de puissance influente sur l'ensemble de l'éventail international et le refus du déclassement stratégique sont contredits par ces problématiques. Ne pas pouvoir « faire » seul implique seulement de le faire collégialement, mais ne bride en rien.

Enfin, l'ensemble de ces réflexions nous amènera alors à s'interroger sur la façon et les moyens avec lesquels l'armée française évolue dans son rapport au reste du monde. À ce titre, l'opération *Hamilton* permet non seulement la lecture de nombreuses dynamiques à l'œuvre dans la guerre contemporaine, tant des aspects politiques, opérationnels que tactiques, mais apporte également des clefs de compréhension sur les évolutions à venir de court et moyen termes.

Les enjeux et finalités de la guerre en 2021 : la singularité stratégique française au sein de l'environnement de défense européen et international

La stratégie intégrale française

Là où auparavant, l'irruption d'une guerre totale était nécessaire pour que le politique unifie les stratégies générales afin de soutenir le militaire vers la victoire, l'union de ces stratégies est désormais permanente, puisque l'on ne distingue plus la guerre de la paix. La conflictualité a dès lors débordé en dehors du cadre de la guerre et a fait de la réalité une situation de crise constante n'impliquant pas toujours de violences physiques (armées). Désormais, la militarisation s'applique également au temps de paix à travers une coexistence conflictuelle perpétuelle. La pondération de l'application de la violence n'existant plus chez certains États, le durcissement caractérise la situation actuelle. La France a ainsi dû adapter sa stratégie à ce changement de paradigme, tout en évoluant avec la conjoncture internationale.

Le général Lucien Poirier le préconisait ainsi dans son ouvrage en trois tomes *Stratégie théorique*. Celle-ci est élaborée pour se placer au service des objectifs politiques et rassemble trois stratégies générales que sont les stratégies militaires, économiques et culturelles. Elles combinent « leurs buts, leurs voies et leurs moyens »⁽³⁾ pour atteindre le projet politique, perçu comme la « transcription de l'idéologie en actes »⁽⁴⁾ et qui vise à contrer les projets adverses. Mais quel est le projet de la France aujourd'hui ?

La France développe et applique sa stratégie intégrale dans trois directions. La protection du sanctuaire, la consolidation de la relation avec les alliés de la France en Europe et enfin l'affirmation de la puissance française et de ses intérêts dans le monde⁽⁵⁾. D'une part, l'objectif principal du politique que cette stratégie entend atteindre est celui de l'affirmation de sa puissance par la protection de son sanctuaire. D'autre part, la recherche de son autonomie stratégique et de son indépendance intellectuelle, qui repose en partie sur sa dissuasion nucléaire, est essentielle.

Multilatéralisme et défense des valeurs démocratiques

Puissance d'équilibre engagée au service de la paix et de la sécurité internationale, la France s'exprime à l'échelle internationale au sein des organisations multilatérales⁽⁶⁾ qui participent pleinement à la stratégie d'engagement libérale. En favorisant l'engagement collectif, à l'image de la mobilisation de forces spéciales européennes dans le cadre de la *Task Force Takuba*, la France réaffirme ainsi son attachement aux principes multilatéraux en dépit même de l'érosion notable de ces derniers. Ainsi, l'Otan est décrite comme institution « essentielle à la sécurité de la France »⁽⁷⁾ et

⁽³⁾ POIRIER Lucien. *Stratégie théorique*, Tome II, Économica, 1987.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ Référence à la théorie des trois cercles de Lucien Poirier, *ibid.*

⁽⁶⁾ Parmi ces organisations, on compte notamment l'Organisation des Nations unies (ONU) au sein de laquelle la France dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité, l'Organisation du Traitée de l'Atlantique Nord (Otan) ou encore l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE).

⁽⁷⁾ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2008*, p. 99 (<https://www.vie-publique.fr/>).

l'Union européenne a « vocation à devenir cadre de référence [...] pour mettre en œuvre une approche globale des crises »⁽⁸⁾ par la « convergence des Européens autour d'intérêts communs de défense et de sécurité »⁽⁹⁾.

La France, en tant que septième puissance militaire du monde⁽¹⁰⁾, détentrice de l'arme atomique, a les moyens de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire afin de protéger ses intérêts⁽¹¹⁾. En attestent ses 120 opérations extérieures (Opex) effectuées depuis 1963 sur près de 17 théâtres différents⁽¹²⁾. Par les opérations *Pamir* et *Héraclès* en Afghanistan entre 2001 et 2014, et plus récemment *Barkhane* qui a pris la suite de *Serval* et d'*Épervier* dans la Bande sahélo-saharienne (BSS) depuis 2014, la France démontre sa capacité à « faire ». Sur treize ans de guerre en Afghanistan, elle a déployé en tout près de 70 000 soldats⁽¹³⁾ avec au plus fort de la mobilisation en 2010, 4 000 engagés. Il en va de même pour les frappes tactiques en BSS qui visent à déstabiliser ou décapiter les Groupes armés terroristes (GAT) en détruisant leurs emprises territoriales. La lutte antiterroriste doit-elle être *de facto* considérée comme envisageable au long terme ?

Alors que la situation française semble irrésistiblement osciller entre opération de maintien de la paix et lutte contre le terrorisme depuis 2001, le bilan apparaît contrasté sur la plupart des théâtres d'intervention. En plus des problématiques liées à la non-résolution voire l'enlisement des situations conflictuelles, désormais qualifiées de « crises enkystées »⁽¹⁴⁾ – vocable révélateur d'un certain malaise dialectique – le bien-fondé des interventions militaires françaises est interrogé. Le bilan et la soutenabilité des actions amènent ainsi au débat fondamental sur le mode d'action stratégique, hésitant entre des engagements de longs termes à dominante civile ou des interventions militaires ponctuelles.

Par-delà la vision et les instruments de la stratégie française, son application n'est pas concevable sans légitimité. La politique de défense française trouve l'approbation de l'opinion publique⁽¹⁵⁾. À cette légitimité interne s'ajoute également la quête de crédibilité internationale, auprès des autorités politiques comme des populations locales dans les pays d'intervention. La décision d'intervention au Mali en 2013 est, à ce titre, doublement soutenue par la demande officielle du gouvernement malien puis par la résolution 2085 du Conseil de sécurité. L'engagement en coalition s'accompagne d'une crédibilité proportionnelle à la composition de cette dernière. Comme le

(8) *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2013*, p. 65 (<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/>).

(9) *Actualisation stratégique 2021*, p. 35 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

(10) *GLOBAL FIRE POWER (GFP)*, « 2021 Military Strength Ranking » (<https://www.globalfirepower.com/>). Le *GFP* met à disposition des chercheurs une collection de données analytiques des 140 puissances militaires en se focalisant, à partir d'une cinquantaine de critères individuels sur la possible capacité de chaque nation à faire la guerre conventionnelle sur terre, sur mer et dans les airs.

(11) SUR Serge, *Relations internationales*, Éditions Montchrestien, 2000, p. 229.

(12) GOMART Thomas, *Les guerres invisibles*, Tallandier, 2021, p. 257.

(13) MINISTÈRE DES ARMÉES, « Afghanistan : la fin d'un engagement structurant », 23 décembre 2014 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

(14) *Actualisation stratégique 2021*, p. 11.

(15) En 2021, sur un échantillon de 1 004 personnes interrogées, 51 % se disent défavorables à l'engagement des armées françaises au Mali (contre 42 % en novembre 2019 et 27 % en février 2013). Voir « Les Français et l'intervention militaire au Mali, 8 ans après le déclenchement de l'opération *Serval* », *Ifop* pour *Le Point*, 12 janvier 2021 (<https://www.ifop.com/>).

rappelle le général (2S) Castres, « en termes de légitimité, le nombre de drapeaux importe plus que le nombre de soldats »⁽¹⁶⁾.

Sur les théâtres d'opérations, cette légitimité s'observe par la traduction des obligations du droit international de l'action des armées françaises avec les obligations du droit international, consubstantielle à l'affirmation de son statut de puissance au sein du système international contemporain⁽¹⁷⁾. De l'application stricte des règles du droit des conflits armés par les militaires⁽¹⁸⁾, à l'assistance apportée par les conseillers juridiques (ou *LEGAD*) dans la planification et la conduite des opérations sur les théâtres extérieurs, l'usage de la force armée s'effectue ainsi dans un cadre précis. L'encadrement de l'exercice de la force permet à la fois d'assurer une protection à l'égard des militaires et des populations civiles⁽¹⁹⁾, de faciliter la sortie de crise et, enfin, de réaffirmer l'éthique et le respect normatif propres à la France. Comme le soulignait en 2015 le général de Villiers, alors Chef d'état-major des armées (Céma), si l'irruption de phénomènes tels que le terrorisme sur les théâtres d'opérations marque par leur brutalité, il convient de se « garder de tomber dans un mimétisme où nous perdriions notre légitimité »⁽²⁰⁾.

De plus, à travers ses interventions extérieures et ses exercices qui servent de vitrines aux engins français – à l'image de la mission *Skyros*⁽²¹⁾ – la France démontre qu'elle dispose aussi bien de moyens de qualité que d'une capacité de projection vite et loin de ses forces aériennes et terrestres, tout comme d'une permanence de ses forces maritimes. En outre, elle dispose également d'une capacité de dissuasion aussi bien aéroportée que maritime, qui sert sa stratégie déclaratoire et lui permet de « refuser de faire », en lui octroyant une autonomie stratégique. Avec ses Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et ses *Rafale* capables d'emporter l'arme nucléaire, la France envoie ainsi le message à ses alliés comme à ses « ennemis potentiels » qu'elle peut faire, faire faire, empêcher de faire et refuser de faire.

L'environnement de défense européen et international : vers un retour de la compétition stratégique

Alors que les décennies précédentes offraient d'importantes perspectives en matière de coopération et de gouvernance au sein de l'environnement de défense

⁽¹⁶⁾ CASTRES Didier, FÉLIX-PAGANON Jean et BUJON DE L'ESTANG Véronique (modératrice), « 4^e panel – Quelle légitimité pour les interventions (ONU, Otan, UE) » dans « Militaires et diplomates : leur rôle dans la politique étrangère de la France aujourd'hui – Colloque », *Les Cahiers de la RDN*, 2020.

⁽¹⁷⁾ DAVID Charles-Philippe et SCHMITT Olivier, « Le droit international : apports et limites » dans *La guerre et la paix, approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Sciences Po Les presses, 2021, p. 284-288.

⁽¹⁸⁾ Dans le cadre du recours à la force armée, les militaires français sont soumis à l'application des principes d'humanité, de discrimination et de proportionnalité. Ces trois principes composent la matrice de l'emploi de la force, sur les théâtres d'opérations extérieures comme sur le sol national.

⁽¹⁹⁾ Code de la Défense, article L.4132-12.

⁽²⁰⁾ Général d'armée Pierre DE VILLIERS, colloque « Droit et Opex », 2 novembre 2015, Paris (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽²¹⁾ Mission de l'Armée de l'air et de l'Espace, lancée depuis Djibouti en janvier 2021, faisant « escale en Inde, aux Émirats arabes unis, en Égypte et enfin en Grèce », ayant pour buts de raffermir les liens diplomatiques avec les pays alliés visités (possesseurs de *Rafale* ou intéressés par lui) et de démonstration de puissance. Cf. MINISTÈRE DES ARMÉES, « Communiqué – Lancement de la mission *Skyros* », 17 janvier 2021 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

international, les récentes évolutions observées constituent une mise à l'épreuve de l'ordre multilatéral et des partenaires traditionnels.

Les partenaires à l'épreuve de la décennie 2020

La France soutient le renforcement de la coopération européenne en matière de défense, qui doit prendre différentes formes (coopération bilatérale et multilatérale entre les États européens, l'UE et l'Otan).

Pour les Européens, un multilatéralisme repensé, au service de la sécurité collective, conforme à leurs principes fondateurs, doit articuler deux exigences : d'une part, la promotion d'un agenda international renouvelé pour la maîtrise des armements et d'autre part, d'un réel investissement européen en matière de défense ⁽²²⁾. Les États européens font face à des crises et des menaces de genre nouveau dans la décennie à venir ⁽²³⁾.

Pour faire face à toutes ces menaces, l'Europe doit repenser sa défense et renforcer ses coopérations bilatérales (comme euro-britannique, – « l'Angleterre hors-UE a toujours joué un rôle de gardien d'équilibre de puissances européen » ⁽²⁴⁾) et multilatérales (l'Otan, qui vit ces dernières années une crise multidimensionnelle : par une divergence d'intérêts et de vision stratégique entre ses membres et le Conseil de sécurité de l'ONU). Pourquoi ne pas construire une Europe de la défense et retrouver son autonomie stratégique ⁽²⁵⁾, ainsi bâtir une culture stratégique commune pour tous les pays européens ⁽²⁶⁾. Une réflexion centrale est à avoir sur le partage capacitaire pour la France, qui conserve des dynamiques de défense transnationales, prises en compte dans un modèle d'armée complet, secondé par ses partenaires.

Dans la perspective de l'Europe ⁽²⁷⁾ de demain, les normes ne peuvent être sous contrôle américain, les infrastructures, ports et aéroports sous capitaux chinois et les réseaux numériques sous pression russe. Pour quel idéal de défense ?

L'Europe de la défense efficace devra disposer d'une stratégie, d'une base juridique et d'un budget. Une politique de défense et de sécurité commune existe, non pas une armée ou un organe de commandement commun permanent, malgré les tentatives répétées de coopération militaire permanente ⁽²⁸⁾. Trois initiatives pour bâtir l'Europe de la défense ⁽²⁹⁾ – l'Initiative européenne d'intervention (IEI), la Coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de défense (FED) –, y participent. Bien qu'il existe plusieurs projets pour consolider les relations entre Européens au niveau de

⁽²²⁾ *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, octobre 2017, p. 16-19.

⁽²³⁾ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* 2013, p. 27-46.

⁽²⁴⁾ SANTOPINTO Federico, « Le Brexit et la défense européenne : un choix de fond pour l'Union », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip), 11 décembre 2018 (<https://grip.org/>).

⁽²⁵⁾ MAURO Frédéric, *Autonomie stratégique, le nouveau graal de la défense européenne*, Grip, 2018 (<https://grip.org/>).

⁽²⁶⁾ MACRON Emmanuel, « Initiative pour l'Europe - Discours du président de la République pour une Europe souveraine, unie, démocratique », 26 septembre 2017, La Sorbonne (<https://www.elysec.fr/>).

⁽²⁷⁾ GAUTIER Louis, *Europe de la Défense : statu quo ou relance ?*, Fondation Jean-Jaurès, avril 2019 (<https://jean-jaures.org/>).

⁽²⁸⁾ ARTE, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin de l'Otan ? » 4 juillet 2019 (<https://www.youtube.com/>).

⁽²⁹⁾ PARLY Florence, *Quelle est la position stratégique de la France sur l'Europe de la défense ?* (Conférence de la ministre des Armées), Fondation Jean-Jaurès, 15 avril 2019 (<https://jean-jaures.org/>).

la défense et de la stratégie afin de défendre leurs intérêts, tout cela reste actuellement chimérique. Croire en une prétendue souveraineté dans le *Rafale*, plutôt que dans des projets tels que le *Scaf* (*Système de combat aérien du futur* – projet franco-germano-espagnol) ou le *MGCS* (*Système de combat terrestre principal* – franco-allemand, voire britannique) qui ne contraignent pas à la rentabilité et à l'exportation mais contribuent à l'effort militaire commun, semble être un prisme de réflexion à revoir pour la France. De même que pour ses partenaires dans leurs considérations respectives ; n'apparaissant pas davantage être des parangons de coopération européenne.

Concurrents et partenaires circonstanciels

La France a tenté de lancer un débat auprès de ses partenaires européens sur la place de sa politique de dissuasion nucléaire sur le Vieux Continent. Cela s'est principalement traduit par des tentatives de jonction entre les notions de sécurité européenne et d'intérêts vitaux de la France. Cette volonté et cette capacité renforcent l'UE comme l'Otan⁽³⁰⁾. De même, on remarque que, dans le cadre du suivi des déclarations communes de 2016 et 2018, de l'Union européenne et de l'Otan, la coopération entre eux n'a cessé de s'accroître, ce qui a permis d'assurer un niveau élevé de complémentarité entre les initiatives proposées par ces organisations, ainsi que leur renforcement mutuel.

La période *post-Covid* est une période de mutation et d'incertitude stratégique à tous les niveaux, parallèle à un remaniement de la scène politique au sein de plusieurs pays⁽³¹⁾. Ces changements provoquent un recul de chaque État sous une forme de protectionnisme plus ou moins prononcé.

Une contestation extra-européenne freinant les processus en cours

Les États-Unis eux-mêmes recourent à l'action unilatérale. Washington peut se montrer réticent à ratifier des accords limitant sa souveraineté (Statut de Rome de la Cour pénale internationale [CPI], Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [Ticen]) et se réserve la possibilité de révoquer tout engagement jugé contraignant et « injuste » (Accords de Paris sur le climat de 2016) ou de donner à sa propre législation une portée extraterritoriale. Preuve en est, les États-Unis diminuent les ressources allouées aux instances multilatérales.

La Russie mène un travail de contestation ou de blocage des institutions et instruments internationaux, et met en place, lorsque ses intérêts sont en jeu, des instances régionales alternatives. Mais que sera la Russie *post-Poutine* de 2024, et comment les Russes et les Européens vont-ils gérer cette période transitoire ? Quelle sera la vision de la nouvelle Russie vis-à-vis de la région Eurasie et de son système international ?

La Chine de Xi Jinping fait le choix, dans son voisinage, d'une posture privilégiant l'influence économique et les rapports bilatéraux, une expansion économique, commerciale régionale et internationale au détriment des autres puissances, ce qui déstabilise l'ordre établi, surtout par ses ambitions d'hégémonie et sa stratégie « *One Belt, One Road* » (*OBOR*), menaçant directement les intérêts occidentaux, que ce soit en Asie Pacifique (le développement de sa flotte maritime et son expansion maritime en mer de Chine) ou sur le continent européen (la route de la soie).

Le cas de la Turquie de Recep Erdogan est complètement différent, comme allié aussi embarrassant qu'indispensable. En jouant plusieurs rôles au niveau régional et surtout à l'ouest de la Méditerranée, elle adopte une position duale : elle demeure un partenaire militaire des Européens comme membre de l'Otan, de même que leur ennemi (coopération avec les troupes russes au nord de la Syrie, soutien des militants pro-turcs et opérations militaires contre les Kurdes).

⁽³⁰⁾ MACRON Emmanuel, discours du 26 septembre 2017, La Sorbonne, *op. cit.*

⁽³¹⁾ L'après-Trump avec l'élection du démocrate Joe Biden à la présidence des États-Unis, le départ de la Chancelière d'Allemagne Angela Merkel (en poste depuis 15 ans !) après les élections fédérales de septembre 2021, etc.

Le fait guerrier moderne : multiplication des conflits et tensions, complexification des fronts de guerre et insaisissabilité des acteurs

Entre combats de haute intensité et conflictualités silencieuses

« La guerre est le domaine de l'incertitude ; les trois-quarts des éléments sur lesquels se fonde l'action restent dans les brumes d'une incertitude plus ou moins grande. Plus qu'en n'importe quel domaine, il faut qu'une intelligence subtile et pénétrante sache y discerner et apprécier d'instinct la vérité. » Par cette formule, Clausewitz, dans *Vom Kriege*, peignait l'asphyxiant brouillard de guerre auquel se confronte tout décideur. La nature de celle-ci ne cesse d'évoluer et les définitions historiques des termes qui lui sont associés deviennent de plus en plus floues. Réaliser une typologie des conflits s'avère donc périlleux, puisque les frontières entre les notions de conflits réguliers et irréguliers, conventionnels et non-conventionnels, et donc de basse et de haute intensité, sont de plus en plus distendues.

Dans son analyse du terme de conflit irrégulier, Hervé Coutau-Bégarie démontre l'ambiguïté entre ce qui est régulier et ce qui ne l'est pas⁽³²⁾. Il faut évaluer l'impact stratégique et comprendre que ces deux catégories ont évolué historiquement quant à leur signification et à leur portée tant normative que stratégique. Le conflit irrégulier, sémantiquement, s'opposerait ainsi au conflit régulier, celui qui se trouve théoriquement encadré par des règles (strictes, juridiques et stratégiques), auxquelles les deux camps acceptent de se conformer. Dans le terme « irrégulier », l'on perçoit le jugement négatif réservé à l'autre, qui ne respecte pas les règles établies par la coutume et le droit. Puisque subjectif, le terme de guerre asymétrique, irrégulière, devient bien plus un *pathos* qu'une analyse stratégique pertinente. Face à des États occidentaux ayant atteint une supériorité technologique écrasante, l'impossibilité de riposter amène l'ennemi à repenser tactiques et stratégies.

Le risque d'un retour de la guerre interétatique, tel qu'évoqué par le général Thierry Burkhard⁽³³⁾ nous amène à questionner la signification de « conflictualité de haute et basse intensité ». Si la littérature stratégique abonde pour distinguer les conflits de « basse intensité » de la « vraie » guerre, les penseurs militaires restent très discrets sur la « haute intensité », ou HEM⁽³⁴⁾, et notamment la complexité à définir cette dite « intensité »⁽³⁵⁾. Que dire du concept d'hybridation des conflits ?

La guerre dite hybride, posant à celui qui la subit un dilemme d'interprétation, donc d'attribution et de réponse, est un concept discutable. Si on la définit comme étant un « conflit mêlant l'emploi de modes d'action conventionnels et non conventionnels, d'adversaires réguliers et irréguliers, et d'affrontements étendus aux champs

⁽³²⁾ COUTAU-BÉGARIE Hervé, « Guerres irrégulières, de quoi parle-t-on ? » *Stratégique*, 2009, n° 93/96, p. 13-30 (<https://www.cairn.info/revue-strategique-2009-1-page-13.htm>).

⁽³³⁾ DELORME Florian, entretien audio avec le général Thierry BURKHARD (Cémat) et Thomas GOMART (directeur de l'Ifri), « Demain la guerre. De la guérilla à la haute intensité, préparer nos armées », *FRANCE CULTURE*, 26 octobre 2020 (<https://www.franceculture.fr/>).

⁽³⁴⁾ « Hypothèse d'engagement majeur » dans la terminologie militaire française actuelle.

⁽³⁵⁾ LA MAISONNEUVE (DE) Éric, « Concept de sécurité et « haute intensité » », *RDN*, n° 838, mars 2021, p. 63-70.

immatériels »⁽³⁶⁾, il serait possible de considérer que basse intensité et haute intensité se croisent, dans la « haute intensité tactique », « opérative » et « stratégique », dans un multi-échelonnement complexe. La haute intensité n'est plus seulement un niveau de violence, mais une dynamique faite d'interactions violentes croissantes⁽³⁷⁾. Elle est aujourd'hui au centre d'un débat brûlant, contraire à la conception millénaire de la guerre, où l'action armée ne se limite plus au temps du conflit⁽³⁸⁾. Dans cette vision, l'irrégulier, l'exception, ne serait-il finalement pas aujourd'hui permanent ?

Les pratiques contemporaines de guerre asymétrique

Le terrorisme est un phénomène pluriséculaire⁽³⁹⁾, qualifié « d'actes maléfiques » par G.W. Bush à la suite des attentats du 11 septembre 2001⁽⁴⁰⁾, fortement ancré dans les mémoires (à l'instar des « troubles » en Irlande du Nord⁽⁴¹⁾). C'est un mode d'action pouvant être utilisé par tous les courants idéologiques et par tous les acteurs, y compris les États, qui connaît aujourd'hui de fortes dynamiques transnationales⁽⁴²⁾. Le terrorisme n'est ni spécifiquement lié à la religion, ni le produit de la folie ou de la barbarie, concepts n'ayant que peu de valeur heuristique en études stratégiques. Enfin, le terrorisme se caractérise par ses cibles qui sont avant tout civiles, à l'inverse de la guérilla qui use de techniques similaires mais contre des cibles militaires. La visée de cibles civiles permettant en théorie de contraindre et d'amener à remplir un objectif politique⁽⁴³⁾.

Les différents combats modernes impliquent la venue dans le monde militaire de nouveaux acteurs, mais également le retour de formes passées de pratique de la guerre. C'est ainsi que le mercenariat fait son retour ces dernières décennies au travers des sociétés privées américaines comme Blackwater (Academi depuis 2011) ou russes comme Wagner⁽⁴⁴⁾. Ce dernier groupe⁽⁴⁵⁾, fondé en 2014 et présent en Ukraine, en Syrie, en Centrafrique, au Soudan, est à craindre en raison de sa décomplexion. Les rapports ambigus du groupe Wagner avec les Forces armées russes ne trompent personne, ses mercenaires ayant tout d'une force conventionnelle envoyée comme avant-garde⁽⁴⁶⁾ pavant la voie au reste des troupes en niant l'implication de Moscou,

⁽³⁶⁾ CLÉE Fabrice (colonel), « Le retour de la haute intensité : comment redéfinir le concept et poser le problème de sa préparation », *Brennus 4.0* Lettre d'information du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC), octobre 2019, 5 pages (<https://www.penseemiliterre.fr/ressources/30137/15/retourdelahauteintensite.pdf>).

⁽³⁷⁾ *Ibid.*

⁽³⁸⁾ « Florence Parly : “En 2049, la guerre sera permanente et invisible” » [conférence], *L'Obs*, 26 avril 2019 (<https://www.nouvelobs.com/>).

⁽³⁹⁾ BAUER Alain, « Terrorismes », MOOC du CNAM, janvier-mars 2021.

⁽⁴⁰⁾ LYNN John, *De la guerre, Une histoire du combat des origines à nos jours*, Tallandier, 2011, p. 432.

⁽⁴¹⁾ GOYA Michel, « Bloody Sunday ou de l'emploi délicat de la force armée en sécurité intérieure », *La Voie de l'Épée*, 6 mars 2019 (<https://lavoiedeleepee.wordpress.com/>).

⁽⁴²⁾ En témoigne l'alarmante situation au Mozambique, cf. AUZOUY Romain et PUXTON Matteo, « Mozambique : l'évolution de la menace jihadiste en Afrique », *RFI*, 31 mars 2020 (<https://www.rfi.fr/>).

⁽⁴³⁾ À l'exemple de l'attentat de Kaboul, perpétré par l'État islamique (32 morts, 58 blessés) à l'arme lourde, le 6 mars 2020, malgré l'accord (29 février) du retrait des forces américaines d'Afghanistan. Cf. AFP, « Une trentaine de morts dans le premier attentat à Kaboul depuis l'accord USA-talibans », *La Croix*, 6 mars 2020 (<https://www.la-croix.com/>).

⁽⁴⁴⁾ NEXON Marc, « Les confessions d'un mercenaire russe », *Le Point*, 8 décembre 2020 (<https://www.lepoint.fr/>).

⁽⁴⁵⁾ GUILLOT D'ESTRÉES Thomas, *Le Groupe Wagner, un outil menaçant de l'influence russe*, Institut d'études de géopolitique appliquée, octobre 2020 (<https://www.institut-ega.org/>).

⁽⁴⁶⁾ FACON Isabelle, GROS Philippe et TOURRET Vincent, « L'empreinte militaire russe en Méditerranée orientale à l'horizon 2035 », Fondation pour la recherche stratégique (FRS), juin 2020 (<https://www.frstrategie.org/>).

qui pratique le déni plausible ⁽⁴⁷⁾. Si le mercenariat d'État était une forme ouverte et acceptée de pratique de la guerre dans le Grand Siècle ⁽⁴⁸⁾, sa probable non-utilisation au sein d'armées démocratiques sera-t-elle une faiblesse ? Quelle place pour les acteurs non-étatiques ?

Le cyberspace et l'information deviennent, avec la montée en puissance des technologies de communication, des secteurs essentiels pour les armées à l'avenir ⁽⁴⁹⁾. Le contrôle de l'espace cyber permet à tous les acteurs, quelle que soit leur taille, de menacer les fonctions vitales d'un État ⁽⁵⁰⁾. Peut-on parler d'un pouvoir égalisateur de l'octet, comme celui permis par l'atome ? Qu'arriverait-il si un État ennemi, une organisation terroriste ou criminelle arrivait à mettre à l'arrêt le pays entier par une cyberattaque massive ⁽⁵¹⁾ ? Le Pearl-Harbor numérique, pensé depuis les années 1990 ⁽⁵²⁾, est-il même possible ?

La question se pose notamment sur des conflits de long terme, demeurant difficiles à mener tant pour des raisons politiques que budgétaires et humaines, d'autant plus que les Opex semblent ne pas suivre des logiques élémentaires de compréhension de la situation. L'analyse, la mise en place d'objectifs clairs et de moyens en adéquation avec ces objectifs étant les trois éléments qui permettent d'éviter un enlèvement ⁽⁵³⁾.

La perspective d'un conflit de haute intensité nécessitant la conjugaison des efforts militaires français

L'Armée française au « front » : appréhension du feu, du moral et du champ de bataille

Les théâtres d'opérations du Mali et de Syrie-Irak possèdent des similarités (l'asymétrie du conflit et son irrégularité) et des singularités, notamment le combat en zone urbaine en Syrie, un front souvent aride et non-anthropisé en Irak ou au Mali. L'environnement différencié nécessite de repenser la logistique. L'historien Laurent Henninger ⁽⁵⁴⁾ propose une théorie des espaces « lisses et fluides » distincts des espaces « striés et rugueux ». Stratégiquement, un espace lisse est un espace où la technologie permet une domination facile.

⁽⁴⁷⁾ C'est en employant le subterfuge de mercenaires camouflés en conseillers militaires, que la Russie aurait ainsi formé en 2019 des combattants en Centrafrique, étendant ainsi son vaste réseau international de ventes d'armes, tout en prouvant son fort pouvoir de déstabilisation à moindre coût humain, diplomatique-militaire, politique, économique.

⁽⁴⁸⁾ CORVISIER André, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris, série Recherches, t. XV.

⁽⁴⁹⁾ « L'information : vers une dématérialisation des frontières de la défense. Étude de cas : la cyberdéfense française » in LECOQ Tristan. (dir.), « Les nouvelles frontières de la défense - la Mer, l'Espace et l'information », *Les Cahiers de la RDN*, 2020, p. 53-74 (https://www.defnat.com/e-RDN/sommaire_cahier.php?cidcahier=1208).

⁽⁵⁰⁾ LAMIGEON Vincent, « L'armée française muscle son arsenal en cyberdéfense », *Challenges*, 24 novembre 2019.

⁽⁵¹⁾ Nombre d'exercices ont déjà lieu en France, comme le *DefNet*, chaque année, entraînement interarmes en cyberdéfense, conduit par le ComCyber.

⁽⁵²⁾ Évocation par Winn Schartau, expert en sécurité informatique auditionné devant le Congrès, en 1991, de l'expression de « *electronic Pearl Harbor* ».

⁽⁵³⁾ GOYA Michel, « Se désengager d'un enlèvement », *La Voie de l'Épée*, 1^{er} mars 2020 (<https://lavoiedelepee.blogspot.com/>).

⁽⁵⁴⁾ HENNINGER Laurent, « Espaces fluides et espaces solides : nouvelle réalité stratégique ? », *RDN* n° 753, octobre 2012, p. 5-7.

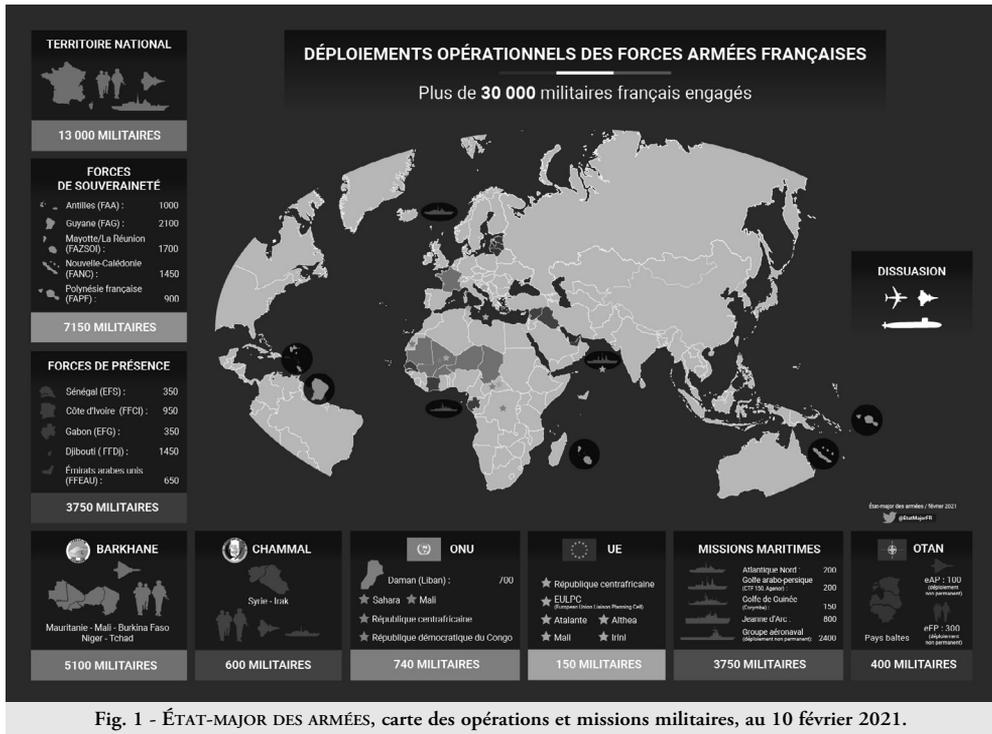


Fig. 1 - ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES, carte des opérations et missions militaires, au 10 février 2021.

A contrario, les espaces striés, propres au combat terrestre, sont favorables à une guerre asymétrique : la haute technologie apporte un avantage comparatif ; toutefois, la détermination et la ruse de l'ennemi peuvent toujours utiliser les stries du terrain et celles du champ cognitif pour réduire cet avantage. Sur les divers théâtres, l'ennemi terroriste est passé maître dans l'art de « strier le lisse », nivelant le différentiel capacitaire. La possibilité de gagner une guerre est interrogée à l'aune des capacités irrégulières et hybrides auxquelles sont confrontées les armées de l'opération *Chammal* ⁽⁵⁵⁾. La ville s'est imposée comme « l'ultime champ de bataille » ⁽⁵⁶⁾. La compréhension permanente de la situation par les plus petits échelons tactiques est un paramètre clé, qui passe par les plateformes *ISR* ⁽⁵⁷⁾ et les drones.

Dès lors est repensée la technique de l'engagement qui doit être, en priorité, fait au profit de l'échelon micro-tactique, devant être autonome, avec une capacité d'initiative et une polyvalence capacitaire, pour avoir un rôle décisif sur la victoire. À Tombouctou, le 14 avril 2018, le groupe de légionnaires du capitaine Ceri affronte

⁽⁵⁵⁾ Voir la critique du colonel Légrier dans la *RDN*, février 2019 : MERCHET Jean-Dominique, « Opération Chammal : l'article du colonel Legrier passe mal à Paris », *Secret Défense-L'Opinion*, 15 février 2019 (<https://www.lopinion.fr/>).

⁽⁵⁶⁾ CHAMAUD Frédéric et SANTONI Pierre, *L'ultime champ de bataille. Combattre et vaincre en ville*, Pierre de Taillac, 2019, 310 pages.

⁽⁵⁷⁾ *Intelligence - Surveillance - Reconnaissance*.

des assaillants djihadistes : « À l'extérieur, le combat fait rage [...] Djihadistes et légionnaires échangent des tirs à bout portant. Le groupe d'intervention, chargé de se porter en renfort aux endroits où le combat est le plus rude, arrive en véhicule blindé [...] Une munition pénètre le blindage et frappe le radio-tireur [...] il faut impérativement l'évacuer vers le médecin [...] les tirs nourris continuent et blessent un autre légionnaire. Un groupe de quatre ou cinq combattants ennemis équipés de gilets-explosifs tentent une percée. »⁽⁵⁸⁾. Mais si la complexité de cet environnement de combat implique une vigilance accrue, l'armée française est poussée à opérer dans des environnements ouverts et sensiblement peu urbanisés au Mali. Le contexte guerrier actuel tend à nous faire « oublier certains aspects de la guerre »⁽⁵⁹⁾ : s'opposer à une possible supériorité aérienne adverse, combattre sous le feu d'une artillerie et le nombre important de camarades morts au combat. Sommes-nous prêts moralement à accepter une intensité inconnue depuis plus de vingt ans ?

Une préparation opérationnelle actualisée pour des conflits de demain amenés à changer

Des réformes sont engagées dans plusieurs domaines afin de répondre à ces défis : tant dans la doctrine, les organisations, les équipements que de la préparation opérationnelle. Les forces devront être « puissantes » car entraînées et adaptées aux nouvelles menaces, consacrant un modèle d'armée ductile. L'Armée de terre réformée verra ses effets physiques et immatériels conjugués, menant une guerre de terrain et de perceptions.

La préparation opérationnelle est ainsi repensée à l'aune des contraintes de l'engagement contemporain. On peut se référer par exemple à l'exercice multi-luttes *Zest 2020* qui a eu lieu en Méditerranée. Il s'agit d'un exercice interarmées et inter-alliés, visant l'entraînement de toutes les unités de la Marine dans des domaines variés (lutte anti-surface, antiaérienne, menaces sous-marines, guerre des mines, défense cyber)⁽⁶⁰⁾. Une attention particulière est accordée au caractère réaliste des configurations de l'entraînement afin d'assurer le haut niveau d'entraînement des équipages, de préparer les unités au combat de haute intensité. Les pilotes français doivent cultiver des pratiques telles que l'appui-feu au sol, par le biais des *JTAC*⁽⁶¹⁾, avec les troupes de l'Armée de terre.

Le caractère interarmées a pour but de développer l'interopérabilité, avec la mobilisation au cours de cet entraînement des unités de la Marine (forces de surface, aéronautique navale et commandos Marine), du 3^e Régiment d'artillerie de Marine de l'Armée de terre ; et des avions de chasse *Mirage 2000D* et *2000C* de Nancy et Orange, ainsi que la marine espagnole et l'armée de l'air italienne. Il s'agit de « créer un environnement d'entraînement réaliste et plus complexe » conformément aux exigences

⁽⁵⁸⁾ COLLECTIF, *La lune est claire, la Légion étrangère au combat 2008-2018*, Belles Lettres, 2020, p. 290.

⁽⁵⁹⁾ Entretien avec Michel GOYA par Chloé MASERO pour Sorbonne Université, janvier 2021.

⁽⁶⁰⁾ SIRPA Marine, « Lancement de l'exercice multi-luttes ZEST : la Marine se prépare aux opérations de demain », ministère des Armées, 1^{er} décembre 2020 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁶¹⁾ *Joint Terminal Attack Controller*, éclaireur au sol désignant aux pilotes les cibles.

d'une marine de combat ⁽⁶²⁾. Dans l'Armée de terre, le Commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (Com E2CIA) adapte en permanence l'offre d'entraînement des Centres d'entraînement spécialisés (CES). L'organisation d'un exercice majeur inédit depuis la guerre froide, de niveau division est prévue en 2023 (avec la mobilisation de 15 000 à 20 000 soldats), servant la communication stratégique et la dissuasion. De même, l'exercice *Warfighter* ⁽⁶³⁾, rassemblant les armées franco-anglo-américaines, dessert ce même objectif.

*Un cas concret d'adaptation tactique au combat :
le système d'arme complet en environnement urbain*

Parmi l'ensemble des évolutions observées, nous choisirons d'approfondir l'exemple de l'emploi requis d'un système d'arme complet (arme, munition, optique, optronique et calculateur), maîtrisé par un opérateur en mission. La technologie en combinaison avec la masse facilite l'occupation du terrain et bouscule le rapport de force bien qu'un matériel plus ancien puisse aussi être utilisé. La discrétion de l'opérateur lui permet de collecter des renseignements ciblés sans mobiliser un matériel conséquent. Le tireur d'élite en zone urbaine est une pièce maîtresse.

Les tireurs vont au-delà du kilomètre dans des environnements cloisonnés : face à ce constat, une montée en gamme de notre propre capacité a eu lieu dans le domaine du contre-*sniping*. Des travaux sous forme de « développement agile » entre experts de la capacité de tir de haute précision du 1^{er} RPIMA ⁽⁶⁴⁾ et fabricants de munitions ont permis l'optimisation d'autres calibres que le .50, dont le .408 Chey Tac. Les retours opérationnels militent pour une généralisation du réducteur de son (RDS) à l'ensemble des opérateurs ⁽⁶⁵⁾. Le RDS accroît la discrétion de l'élément débarqué lors d'échanges de tirs. L'élément est moins localisable, surtout en milieu semi-ouvert, puisque la signature acoustique en est diminuée et la flamme en est réduite. La réduction de cette signature visuelle rend plus difficile la localisation des opérateurs par l'adversaire, augmentant ainsi leur survivabilité. Aussi, l'absence de nuisance sonore facilite la communication au sein du groupe, à la voix et radio, et permet surtout de mieux discriminer l'adversaire qui n'en utilise pas. De même, la spécificité de la zone (urbaine) implique que la détection et l'identification de l'ennemi soient parfois tardives, d'où la nécessité en cas de cible blindée d'un segment antimatériel à courte et moyenne distances ⁽⁶⁶⁾. Les situations opérationnelles multiples et la technicisation de l'action militaire avec des contraintes normatives rendent complexe l'opérabilité optimale des forces. Vers quel modèle d'armée doit-on poursuivre ?

⁽⁶²⁾ COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition de l'amiral Pierre Vandier, Chef d'état-major de la Marine, sur le projet de loi de finances pour 2021 », Assemblée nationale, 14 octobre 2020 (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_def/l15cion_def2021008_compte-rendu).

⁽⁶³⁾ « Lancement *Warfighter 21-4 : Train as you fight!* », Armée de terre, 7 avril 2021 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁶⁴⁾ 1^{er} Régiment de parachutistes d'infanterie de Marine : opérant au sein du Commandement des opérations spéciales (COS), forces spéciales de l'Armée de terre.

⁽⁶⁵⁾ BUREAU INNOVATION ÉQUIPEMENT (BIE) DE L'ÉTAT-MAJOR DES FORCES SPÉCIALES TERRE, « Combattre un ennemi asymétrique à tendance paritaire en zone urbaine », *Fantassins* n° 43, Retex, hiver 2019 (<https://fr.calameo.com/>).

⁽⁶⁶⁾ *Ibid.*

Vers un « modèle d'armée complet et équilibré » : un outil ductile en réponse à l'incertitude du contexte international et à l'effort de réarmement global

Effort de réarmement global et adaptation des armées nationales aux nouveaux enjeux : un développement généralisé des capacités de projection

Le 17 juin 2020, le général Thierry Burkhard, Cémat, juge que l'Europe « est cernée » par « la militarisation sans complexe du monde »⁽⁶⁷⁾. La tendance mondiale au cours des années 2010 est à l'augmentation des dépenses militaires, dépenses qui se sont particulièrement accélérées à partir de l'année 2018⁽⁶⁸⁾. Au total, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 7,15 % au cours de la dernière décennie⁽⁶⁹⁾ : cela correspond à la perception d'un monde plus incertain.

La tendance des 15 pays aux dépenses militaires les plus élevées était à la hausse entre 2010 et 2020. Les pays occidentaux étant déjà les mieux équipés, l'augmentation de leur puissance ne se fait qu'à la marge. Les cinq États les plus dépensiers étaient les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie ainsi que l'Arabie saoudite. Cela représente le plus haut niveau de dépenses depuis la crise financière de 2008⁽⁷⁰⁾. Six des 15 pays les plus dépensiers entre 2010 et 2019 étaient membres de l'Otan (États-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Canada), dépenses représentant un total de 929 Md\$ en 2019. Le total des dépenses militaires des 29 membres de l'Otan était de 1 035 Md\$ en 2019.

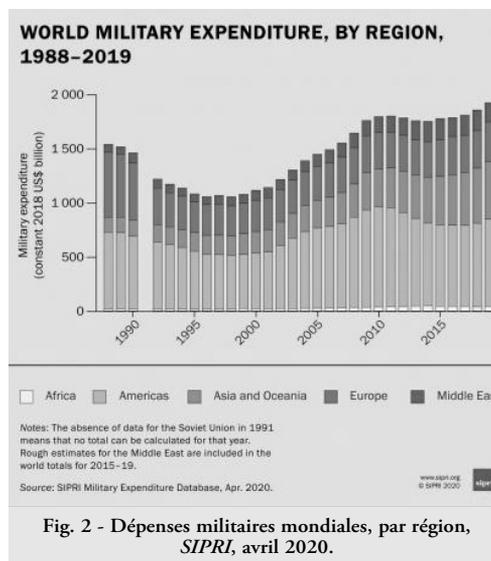


Fig. 2 - Dépenses militaires mondiales, par région, SIPRI, avril 2020.

L'Asie-Pacifique, espace de convoitises et de concentration militaire

L'explosion du réarmement naval chinois

Les puissances de la région Asie-Pacifique demeurent conscientes des enjeux commerciaux que représente la région. La Chine a opéré une politique navale expansionniste qui suscite l'inquiétude chez ses voisins. Le budget militaire total de la Chine

⁽⁶⁷⁾ BURKHARD Thierry, *Vision stratégique du Chef d'état-major de l'Armée de terre. « Supériorité opérationnelle 2030 »*, Armée de terre, avril 2020 (<https://www.defense.gouv.fr/web-documentaire/vision-strategique-2020/index.html>).

⁽⁶⁸⁾ Les dépenses militaires mondiales enregistrent la plus forte augmentation annuelle depuis une décennie atteignant 1 917 milliards de dollars en 2019, communiqué du SIPRI, *Observatoire des armements*.

⁽⁶⁹⁾ « Military Expenditure by Region in constant 2019 US dollars », SIPRI 2020 (<https://sipri.org/>).

⁽⁷⁰⁾ « Global Military Expenditure sees Largest Annual Increase in a Decade—says SIPRI—Reaching \$1917 billion in 2019 », 27 avril 2020 (<https://www.sipri.org/>).

est estimé à 175 Md\$ en 2019 ⁽⁷¹⁾, soit une augmentation de 6,6 à 8,1 % par an depuis 2016 (85 % entre 2010 et 2019 !). Cela représente 40 % du budget de la défense américain, surpassant sa marine en nombre de navires de guerre.

Au cours des dix dernières années, la marine de l'Armée populaire de libération (APL) aurait ainsi reçu 37 bâtiments de surface, notamment amphibies. La Chine ne dispose pas des capacités de projection américaines qui détiennent 11 porte-avions nucléaires, n'en possédant que deux à propulsion classique, tandis qu'un nucléaire est en construction. Les porte-hélicoptères, comme le récent *Type 075* ⁽⁷²⁾, complètent cette capacité de projection. Elle militarise aussi de manière conséquente ses garde-côtes ⁽⁷³⁾ et développe de nouveaux chars ainsi qu'un bombardier stratégique d'un rayon d'action de 12 000 kilomètres, le *Hong-20*, preuve de la volonté de développement des capacités de projection et de frappe lointaines. La politique expansionniste chinoise oblige ainsi aux dépenses militaires en Asie et en Océanie.

La réponse défensive – timorée mais réelle – des voisins japonais, coréens, australiens et indiens

Preuve en est, le Japon cherche à renforcer et développer ses capacités de projection aériennes et maritimes dans un contexte de tensions autour des îles Diaoyutai/Senkaku ⁽⁷⁴⁾. Ceci explique ses travaux de conversion des *destroyers Izumo* ⁽⁷⁵⁾ afin qu'ils puissent accueillir les avions américains – assemblés au Japon ⁽⁷⁶⁾ – Lockheed *F-35 Lightning II* à décollage vertical, permettent de contourner la Constitution japonaise héritée de la Seconde Guerre mondiale. Les dépenses militaires demeurent faibles en pourcentage de part du PIB (de 1,0 % à 0,9 % du PIB de 2010 à 2019) ⁽⁷⁷⁾. Selon le Programme de défense à moyen terme (PDMT) couvrant la période 2019-2023, la *JMSDF* (force maritime d'autodéfense japonaise) doit recevoir 23 navires. Le nombre total de sous-marins doit être de 22 unités.

Les dépenses militaires de la Corée du Sud représentent une part de 2,7 % de son PIB en 2019 (contre 2,5 % en 2010). Pour exemple, le déploiement en 2017 du *THAAD* (*Terminal High-Altitude Area Defense* : système antimissile américain), est une réponse directe aux véhémences nord-coréennes – notamment de ses essais nucléaires – et ce, malgré la présence de bases navales américaines sur son sol. Cependant, ce dispositif anti-aérien entrave tout autant la Chine que la Corée du Nord, dualité confortant la posture défensive de Séoul ⁽⁷⁸⁾.

⁽⁷¹⁾ TIAN Nan et SU Fei, « A New Estimate of China's Military Expenditure », *SIPRI*, janvier 2021 (<https://sipri.org/>).

⁽⁷²⁾ VAVASSEUR Xavier, « China's Second Type 075 Landing Helicopter Dock Started Sea Trials », *Naval News*, 22 décembre 2020 (<https://www.navalnews.com/>).

⁽⁷³⁾ CHIA-YU HUANG Mike, « The 2018 Reform of the China Coast Guard: Logic, Development and Implications », *The Korean Journal of Defense Analysis*, vol. 31 n° 3, septembre 2019, cité dans *Périscope*, revue de presse stratégique du Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM), n° 8, février 2021.

⁽⁷⁴⁾ PFLIMLIN Édouard, « Îles Senkaku/Diaoyu : des tensions croissantes », Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), 17 février 2021 (<https://www.iris-france.org/154596-iles-senkaku-diaoyu-des-tensions-croissantes/>).

⁽⁷⁵⁾ PFLIMLIN Édouard, « La stratégie navale du Japon », Iris, 19 mai 2020 (<https://www.iris-france.org/>).

⁽⁷⁶⁾ GADY Franz-Stefan, « Japan to Continue Assembling F-35A Fighter Jets at Home », *The Diplomat*, 8 janvier 2020 (<https://thediplomat.com/2020/01/japan-to-continue-assembling-f-35a-fighter-jets-at-home/>).

⁽⁷⁷⁾ PFLIMLIN Édouard, « La stratégie navale du Japon », *op. cit.*

⁽⁷⁸⁾ BONDZAZ Antoine, « La réaction chinoise au déploiement du *THAAD*, illustration du dilemme sud-coréen », FRS, 10 avril 2017 (<https://www.frstrategie.org/>).

La mer de Java et la mer de Chine méridionale étant des espaces de tension particulièrement importants, l'Indonésie cherche à développer ses capacités maritimes : en 2019, elle a dépensé 0,7 % de son PIB contre 0,6 % en 2010 dans la défense. Pour exemple, huit sous-marins doivent être opérationnels d'ici 2024. Trois sous-marins diesel-électriques de la nouvelle classe *Nagapasa* ont déjà été livrés, de 2017 à 2019, en complément de ses sous-marins de classe *Chang Bogo* allemands ⁽⁷⁹⁾. Et ce, malgré la disparition récente du *KRi Nanggala*, le 21 avril 2021, de la classe vieillissante *Cakra* (mise en service en 1977).

L'Inde cherche à améliorer les capacités de déploiement de ses navires face au renforcement des capacités du Pakistan et la politique expansionniste chinoise. Ses dépenses militaires ont atteint 71,1 Md\$ en 2018, soit une augmentation de 6,8 % sur un an (37 % sur dix ans). L'Inde ne dispose que d'un seul porte-avions opérationnel, l'*INS Vikramaditya* (45 500 tonnes, ex-*Bakou* soviétique, lancé en 1982, acheté en 2004 et entré en service en 2014) ⁽⁸⁰⁾. Le porte-avions *Vikrant* (65 000 t, fabrication locale) ne devrait entrer en service qu'en 2023 après huit ans de retard ⁽⁸¹⁾.

Toujours dans la zone Asie-Océanie et face à la menace chinoise ⁽⁸²⁾, l'Australie, qui consacre 1,9 % de son PIB à sa défense depuis 2010, dépensera 600 millions de dollars dans le développement de blindés – *Hawkei* et *Bushmaster* – et l'équipement en munitions sur dix ans, en coopération notamment avec Thales ⁽⁸³⁾. La *Royal Australian Navy* est en cours de modernisation. Les nouveaux navires de patrouille australiens (classe *Arafura* et *Cape*) doivent être construits au cours de la décennie 2020. Le groupe français Naval Group a obtenu un contrat de vente ⁽⁸⁴⁾ de sous-marins *Shortfin Barracuda* en avril 2019 pour 32 milliards d'euros afin de renouveler la flottille sous-marine australienne : les 6 bâtiments de la classe *Collins* de conception suédoise seront remplacés par 12 de la classe *Attack* dans les prochaines décennies.

La place de l'Otan dans le Pacifique

Les États-Unis sont la seule puissance dotée de capacités de projection mondiale massives, notamment en nombre de porte-avions opérationnels. Leurs dépenses militaires ont augmenté de 5,3 % en 2019, pour un total de 732 Md\$ (3,4 % de son PIB contre 4,9 % en 2010) ⁽⁸⁵⁾, soit 38 % du total des dépenses militaires mondiales

⁽⁷⁹⁾ NUCLEAR THREAT INITIATIVE, « Indonesia Submarine Capabilities », 27 avril 2021 (<https://www.nti.org/>).

⁽⁸⁰⁾ SAINT-MÉZARD Isabelle, « La marine indienne, évolutions capacitaires et nouvelles missions », *RDN*, n° 812, Été 2018, p. 117-121.

⁽⁸¹⁾ KHURANA Gurpreet S., « Fondements de la stratégie navale de l'Inde », *Études marines* n° 17, Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM), janvier 2020, p. 68-79.

⁽⁸²⁾ TUEL Pierre-François. « *Stratégie maritime – La Royal Australian Navy : pilier de l'espace Indo-Pacifique ?* », *RDN*, n° 790, mai 2016, p. 117-119.

⁽⁸³⁾ BAUER Anne, « Thales signe avec l'Australie un contrat de 609 millions d'euros pour des munitions stratégiques », *Les Échos*, 29 juin 2020 (<https://www.lesechos.fr/>).

⁽⁸⁴⁾ MENUET Thibault, « Guerre d'influence autour du "contrat du siècle" de Naval Group », *Portail de l'IE*, 16 mars 2021 (<https://portail-ie.fr/analysis/2791/guerre-d-influence-autour-du-contrat-du-siecle-de-naval-group>).

⁽⁸⁵⁾ TIAN Nan, KULIMOVA Alexandra, LOPES DA SILVA Diego, WEZEMAN Pieter D. et WEZEMAN Siemon T., « Trends in World Military Expenditure, 2019 », *SIPRI*, avril 2020 (<https://www.sipri.org/>).

et 70,72 % du total des dépenses militaires de l'Otan. Les États-Unis font toutefois face à plusieurs problèmes dans leurs forces aériennes. Le *F-35* a subi plusieurs retards importants, à tel point que le Pentagone craint une rupture capacitaire. Les avions ravitailleurs Boeing *KC-46A* doivent eux aussi faire face à des retards importants, ce qui pourrait contraindre les États-Unis à annuler des opérations.

L'Europe centrale divisée accroissant des clivages historiques

La Russie, compétitrice historique de l'Otan et la Turquie, en voie de modernisation

En Europe, la Russie développe ses capacités maritimes. Les priorités navales de la Russie sont les suivantes : assurer la permanence de la dissuasion nucléaire, garantir et protéger l'accès des SNLE à la haute mer et sanctuariser leurs zones de déploiement⁽⁸⁶⁾, assurer la projection de puissance en profondeur et suivre l'activité des flottes de l'Otan, en particulier celles des groupes aéronavals américains. Enfin, la flotte maritime militaire de Russie doit verrouiller ses espaces côtiers par la mise en œuvre de capacités de déni d'accès et d'interdiction de zone (*A2/AD*)⁽⁸⁷⁾. La Russie est le 4^e État qui a le plus dépensé au monde en 2019, avec une augmentation de 4,5 % pour atteindre 65,1 Md\$, soit 3,9 % de son PIB contre 3,6 % en 2010⁽⁸⁸⁾. Elle demeure cependant une marine à portée régionale. La Flotte de la mer Noire concentre les efforts de modernisation⁽⁸⁹⁾, ayant notamment reçu les nouvelles frégates de la classe *Amiral Grigorovich*. La stagnation économique russe limite cependant le développement capacitaire des autres flottes, mais aussi de ses moyens aériens et terrestres⁽⁹⁰⁾.

La Turquie a dépensé 20,4 Md\$ en 2019 pour ses dépenses militaires en cherchant la masse plutôt que la supériorité technologique⁽⁹¹⁾, bien que son budget représente 2,7 % de son PIB, contre 2,3 % en 2010⁽⁹²⁾. La marine turque cherche à développer ses moyens de projection, notamment par l'intermédiaire du porte-aéronefs *Anadolu*⁽⁹³⁾, de conception espagnole et construit localement, qui doit être livré en 2021. L'ancienne Sublime Porte a cependant été retirée de la structure de production du *F-35*⁽⁹⁴⁾ destinés à son porte-aéronefs, remettant nombre de données technologiques en perspective, et ne peut compter pour l'instant que sur ses propres *F-16* et potentiellement des *Su-57* russes⁽⁹⁵⁾. En Méditerranée, la question de l'approvisionnement en hydrocarbures ainsi que la manne liée à son exploitation et sa vente suscitent des tensions régionales importantes⁽⁹⁶⁾.

⁽⁸⁶⁾ DELANOË Igor, « La stratégie maritime russe en mer Noire », *RDN* n° 802, été 2017, p. 36-41.

⁽⁸⁷⁾ DELANOË I., « La stratégie navale russe », *Études marines* n° 17, CESM, janvier 2020, p. 38-47.

⁽⁸⁸⁾ TIAN Nan *et al.*, « Trends in World Military Expenditure, 2019 », *op. cit.*

⁽⁸⁹⁾ EVITTS Jonathan, *Russian naval modernization and strategy*, Naval Postgraduate School, 2019.

⁽⁹⁰⁾ MIGAULT Philippe, « L'armée russe conserve une guerre de retard », *Revue internationale et stratégique*, vol. 92, n° 4, 2013, p. 139-146 (<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-4-page-139.htm>).

⁽⁹¹⁾ CAILLETEAU François, « Mesurer l'effort de défense », *RDN*, n° 777, février 2015, p. 101-107.

⁽⁹²⁾ TIAN Nan *et al.*, « Trends in World Military Expenditure, 2019 », *op. cit.*

⁽⁹³⁾ LAMIDEL Thibault, « Le problème des porte-avions », *RDN*, n° 798, mars 2017, p. 49-53.

⁽⁹⁴⁾ TRÉVIDIC Bruno, « Washington éjecte la Turquie du *F-35* », *Les Échos*, 18 juillet 2019 (<https://www.lesechos.fr/>).

⁽⁹⁵⁾ KRAVCHENKO Stepan et MEYER Henry, « Russia is trying to sell Turkey its Own Stealthy New Fighter after U.S. Revoked Access to F-35 », *Time*, 27 août 2019 (<https://time.com/5662553/russia-turkey-fighter-jet/>).

⁽⁹⁶⁾ MAZZUCCHI Nicolas, « Méditerranée orientale : les hydrocarbures de la discorde », *RDN*, n° 822, été 2019, p. 27-32.

La réponse européenne et otarienne

Face aux manœuvres de la Turquie, la Grèce développe ses capacités militaires, en particulier ses moyens aériens. Son budget était de 5,47 Md\$ en 2019 (2,6 % de son PIB contre 2,7 % en 2010 ⁽⁹⁷⁾), soit une baisse de 4,96 % par rapport à 2018. Son budget a toutefois augmenté en 2020, pour atteindre 6,6 Md\$, signe d'un réarmement prégnant. De plus, le budget de la Grèce devrait augmenter de 57 % en 2021 ⁽⁹⁸⁾.

Le Royaume-Uni base sa stratégie maritime sur le contrôle des mers, la manœuvre navale et la projection de puissance ⁽⁹⁹⁾. Il a dépensé pour 48,7 Md\$ en 2019 (1,7 % du PIB), soit une baisse importante depuis 2010 (alors 2,4 % du PIB) ⁽¹⁰⁰⁾. Le gouvernement britannique a toutefois annoncé en 2020 une augmentation significative des dépenses militaires pour les quatre prochaines années (22 Md\$ entre 2020 et 2024). La question de la fiabilité du *F-35B* comme avion embarqué demeure cependant une problématique centrale.

Le constat d'une période de renouvellement global des capacités militaires est clair au regard des efforts budgétaires évoqués. Toutefois, cela n'implique pas une forte augmentation des dépenses en termes de PIB depuis 2010, au vu de nombreuses baisses. Le discours est double : si le dilemme stratégique impose aux États de se réarmer face à leurs voisins, cette montée en puissance est aussi dialectique et fait de ces modernisations une rhétorique visant à raffermir son statut sur la scène internationale ou régionale. L'effort a été porté sur les forces maritimes, notamment depuis 2010. Elles conservent leur rôle grandissant de vecteur de projection des troupes, de maintien de la souveraineté sur les mers et de la dissuasion nucléaire.

L'Espace comme domaine stratégique et vecteur central de renseignement militaire

Les armées françaises doivent faire face à de nouvelles menaces notamment dans l'Espace et le cyberspace. C'est pourquoi elles doivent s'adapter à la fois structurellement et institutionnellement. Pour ce qui concerne la stratégie spatiale de défense, la LPM (2019-2025) prévoit de renouveler l'ensemble des capacités militaires spatiales existantes soit : *CSO*, *Ceres*, *Syracuse*. Le 3 septembre 2019 a été créé le Commandement de l'Espace, celui-ci a pour but de concentrer l'expertise spatiale : il « a donc pour mission de fédérer, coordonner et commander les moyens du spatial de défense, de conduire les opérations spatiales militaires sous l'autorité du [Céma] et du Centre de planification et de conduite des opérations [CPCO] », celui-ci « intègre depuis 2019 un « J-Espace », dont la fonction est d'intégrer la dimension spatiale à toutes nos opérations ».

Le Chef d'état-major de l'Armée de l'air et de l'Espace assure, quant à lui, le commandement organique. Il collaborera, par ailleurs, avec le Centre national d'études spatiales (Cnes), ce qui permettra une véritable synergie des moyens et des compétences entre les deux organismes. De surcroît, le programme *ARES (Action et résilience spatiale)*, lancé en 2019, devra s'occuper de la surveillance de l'Espace mais aussi d'intervenir en cas de danger pour nos satellites. Enfin, les premiers éléments du laboratoire d'innovation spatial des armées viennent d'être mis en place en collaboration avec la Direction générale de l'armement (DGA) et le Cnes. Le général Lecointre, Céma, rappelle aussi l'importance du cyber où nos moyens de défense sont appelés à se développer, ainsi il convient de se doter de nouvelles capacités : moyens de lutte informatique défensive et offensive. Le budget cyber sera ainsi porté à 201 M€ en 2021.

⁽⁹⁷⁾ TIAN Nan *et al.*, « Trends in World Military Expenditure, 2019 », *op. cit.*

⁽⁹⁸⁾ Cette évolution est à observer au regard de l'achat des 18 *Rafale* à Dassault Aviation.

⁽⁹⁹⁾ BOSBOTINIS James, « Le Royaume-Uni et la puissance maritime », *Études marines* n° 17, CESM, janvier 2020, p. 58-67.

⁽¹⁰⁰⁾ TIAN Nan *et al.*, « Trends in World Military Expenditure, 2019 », *op. cit.*

Doter budgétairement, structurellement, matériellement et humainement la France

Depuis la fin de la guerre froide, les dépenses de la Défense en part du PIB ont régulièrement diminué. Si elles sont d'ailleurs passées sous la barre des 2 % du PIB depuis 2010, elles n'en ont pas moins continué à baisser jusqu'en 2015 où 1,79 % du PIB fut affecté au budget de la Défense. Néanmoins, depuis 2018, les dépenses de la Défense en part du PIB ont augmenté, les armées devant en effet mener une lutte de plus en plus vive.

La loi de programmation 2019-2025 a fixé comme objectif d'atteindre les 2 % du PIB affectés au budget de la Défense en 2025 soit environ 50 Md d'euros. Les crédits alloués à la Défense ont ainsi augmenté de 1,7 Md chaque année depuis 2019. Le budget de la Défense, s'il était de 32,2 Md en 2017, devrait s'établir à 39,2 Md en 2021. Il convient toutefois de nuancer l'augmentation de ces crédits. En effet, l'augmentation de l'année 2018 a permis d'absorber la régulation budgétaire du second semestre de 2017⁽¹⁰¹⁾. Il faut aussi rappeler que l'objectif est de 50 Md€ en 2025, soit une hausse moyenne de 2,3 Md€ par an. En réalité, 57 % de l'effort serait fourni sur les trois dernières années, les moins assurées, à l'augmentation de 1,7 Md par an, succéderait une augmentation de 3 Md en 2023. La soutenabilité de l'effort militaire a un coût croissant, demeurera-t-il supportable face aux nouveaux enjeux ?

La Base industrielle et technologique de défense (BITD) est très importante pour nos armées : en effet, elle assure l'autonomie stratégique de la France. Son niveau élevé de recherche et de développement assure aux armées françaises un haut niveau technologique. Il est donc important comme le rappelle la LPM (2019-2025) « de maintenir un haut niveau d'excellence mondiale des compétences accessibles ou maîtrisées par l'industrie française, afin d'être en mesure de développer de nouvelles technologies »⁽¹⁰²⁾. Pour préserver ce patrimoine technologique et industriel, le ministère des Armées renforce ses efforts afin de consolider « la culture d'innovation ». Si le soutien du ministère des Armées porte sur l'ensemble de la BITD, il bénéficie plus particulièrement aux *start-up* et PME, notamment à celles susceptibles d'apporter des technologies de rupture⁽¹⁰³⁾. Qu'en est-il de nos effectifs et de la soutenabilité humaine de l'effort militaire ?

Se doter humainement

« Le propre de la puissance est de protéger » disait Blaise Pascal dans ses *Pensées*, au sujet des militaires de son époque. Près de quatre siècles plus tard, des « sentinelles » patrouillent dans les rues des plus grandes villes françaises. Leur présence permanente, parfois renforcée, n'est pas sans remettre en question la notion de guerre pour l'opinion publique. Pour comprendre les enjeux de soutenabilité de la société française face au spectre d'une guerre de plus en plus proche, il faut avant tout s'intéresser à la médiatisation des opérations militaires.

⁽¹⁰¹⁾ RICHTER Friederike, « Les budgets de défense en France : une difficulté chronique du respect des lois de programmation militaire ? », *Les Champs de Mars*, n° 30, 1/2018, p. 407-417 (<https://www.cairn.info/>).

⁽¹⁰²⁾ Ministère des Armées, « Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense », 13 juillet 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/>).

⁽¹⁰³⁾ Raison pour laquelle il existe une réserve financière permettant d'allouer des fonds à des innovations non prévues dans la LPM.

Les principaux acteurs de ce traitement sont en premier lieu les responsables politiques. Viennent ensuite les chefs militaires et leurs communicants ⁽¹⁰⁴⁾, chargés de rendre compte de l'efficacité des actions menées, ainsi qu'un aperçu de la réalité du théâtre d'opérations et de la vie des soldats. Il faut également noter une progression du traitement médiatique depuis les années 2010, dont la guerre en Afghanistan représente un véritable tournant ⁽¹⁰⁵⁾. En effet, le sacrifice des soldats replace la guerre au cœur du quotidien des Français en raison des hommages nationaux successifs et forts.

La formation des officiers de demain

La dotation humaine de nos armées est un enjeu majeur pour l'institution militaire et un véritable défi, non pas de demain, mais bien actuel. Le projet des « ESCC 2030 », entend ainsi rénover et actualiser la formation des officiers de l'Armée de terre. L'objectif est d'en faire de vrais chefs, prêts à « affronter demain ce qui n'a jamais été », à l'aune de nouvelles menaces et face à des théâtres d'opérations diversifiés, pour leurs hommes et dans la société, à savoir : des hommes de leur temps. L'École des officiers continue donc à privilégier la cohésion, l'esprit de corps et la discipline. Il s'agit aussi de former ces jeunes chefs dans leur vocation, les préparer à l'exercice d'un métier bien singulier qui conditionne leur vie en la mettant en gage, et fait de leur mort une hypothèse de travail.

Si « la joie de l'âme est dans l'action », il faut aussi comprendre les actes découlant de la morale qui encadre cette action, leur exigence, et le caractère nécessaire à la prise de décision. C'est pourquoi Saint-Cyr, l'École navale et l'École de l'Air axent la formation des futurs officiers selon quatre défis : la combativité, l'intelligence, l'autorité et l'humanité. Ces axiomes sont aux fondements de l'exercice du commandement. Plus que cela, il s'agit de mettre de côté les cultures, parfois cloisonnées, de chaque armée, au profit d'un modèle d'armée unifié et complet. Il ne s'agit pas seulement d'insuffler une réforme académique à la formation des chefs de demain, mais de diversifier leur recrutement et leur formation en elle-même, tel que l'incarne le IV^e Bataillon de la future Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'école des officiers sous contrat de l'Armée de terre. L'objectif est donc de taille : adapter continuellement la formation initiale des élèves-officiers pour les préparer à l'exercice de leurs futures responsabilités.

Le rapport des Français à l'armée est un sujet fondamental et mouvant. S'ils acceptent paradoxalement l'armée comme une force défensive du territoire national, ils appréhendent avec difficulté sa projection comme corps expéditionnaire. Cet aspect est central et fragilise nos armées dans la perspective de la haute intensité, d'une attrition et d'un effort que notre société ne comprendrait pas ou ne voudrait supporter. Mais comment préparer une société à une guerre dont elle n'a jamais eu à payer le prix ? L'opération *Sentinelle*, contre toute attente, n'a fait que renforcer la méconnaissance du monde militaire par les Français : la spécificité des soldats s'y efface au profit d'un outil de sécurité intérieure global, brouillant ainsi les frontières entre l'exercice de la force armée en elle-même et la sécurité intérieure. Ce standard d'exception devenue permanente doit-il être repensé dans sa forme actuelle ?

L'opération *Barkhane*, menée au Sahel et au Sahara depuis 2014, est désormais remise en question. Il faut également ajouter à une lassitude de cette opération et la méconnaissance du monde militaire par l'opinion publique, malgré de vastes opérations de communication ⁽¹⁰⁶⁾. Enfin, le nombre important de morts au combat néces-

⁽¹⁰⁴⁾ BOULANGER Philippe, « Chapitre 8 - Médias et conflits armés » in BOULANGER Philippe (dir.), *Géopolitique des médias. Acteurs, rivalités et conflits*, Armand Colin, 2014, p. 225-262.

⁽¹⁰⁵⁾ KLOTZ Martin, « Afghanistan : un cas concret de communication institutionnelle », *Inflexions*, vol. 14, n° 2, 2010, p. 101-104.

⁽¹⁰⁶⁾ CHÉRON Bénédicte, « Le “dire” militaire vu des médias : subtils équilibres et crispations récurrentes », *Inflexions*, vol. 39, n° 3, 2018, p. 57-64.

site la préparation de l'opinion publique et invite à un questionnement plus général quant aux liens entre l'institution militaire, la société et les médias, ainsi que sa place dans l'espace public ⁽¹⁰⁷⁾.

⁽¹⁰⁷⁾ CHÉRON Bénédicte et RETSIN Émilie, « S'engager dans l'Armée de terre. Nouveaux regards sur la spécificité militaire », *Les Champs de Mars*, vol. 33, n° 2, 2019, p. 71-90.

Entre haute intensité et incertitude : l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)

L'opération *Hamilton* constitua la première grande opération militaire d'envergure du quinquennat d'Emmanuel Macron ⁽¹⁰⁸⁾, en coopération avec les alliés américains et britanniques. Cette opération représentait une réponse multilatérale aux attaques chimiques ⁽¹⁰⁹⁾, en particulier aux massacres de Douma (7 avril 2018) dans la Ghouta orientale, perpétrées non pas par *Daech*, mais par l'armée syrienne loyaliste de Bashar al-Assad contre les forces rebelles syriennes. L'opération de bombardement eut lieu aux alentours de 3 h 00 du matin dans la nuit du 13 au 14 avril 2018, et visait principalement les sites de stockage et entrepôts d'armes chimiques d'Him Shinshar et le centre de développement et recherche de Barzah/Barzé (province Nord-ouest d'Idlib). Raid d'une grande précision préparé en moins d'une semaine et ciblant par des frappes punitives des sites éloignés de zones civiles, *Hamilton* constitue un message, et plus précisément un avertissement au régime syrien et à son allié russe.

Dans l'enchevêtrement de la guerre de Syrie – dans laquelle la France, et ses alliés de l'Otan sont déjà lourdement mobilisés – ce raid soulève la question du choix tactique singulier, presque unique dans ce conflit, du raid aérien et naval succinct mais d'une grande précision. Pour autant, si le succès est réel malgré des dysfonctionnements difficilement dissimulés, cette réponse sonnait comme un ultimatum à un État, une réponse multilatérale implacable fortement médiatisée. Cependant, deux ans plus tard, face aux enjeux de réarmement, du possible retour vers un conflit de haute intensité dans un avenir proche, le président Emmanuel Macron a rappelé le 7 février 2020, lors du « Discours sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^e promotion de l'École de Guerre » ⁽¹¹⁰⁾, les enjeux géopolitiques, la montée des incertitudes et la place de la France en montrant que l'opération *Hamilton* a constitué un exemple solide de coopération interalliés et interarmées, efficace et finalement un bon exercice préparant des forces de la coalition et de l'Otan à des conflits et des opérations bien plus importants.

⁽¹⁰⁸⁾ DJAMSHIDI Ava, « Syrie : les coulisses de l'opération *Hamilton* », *Le Parisien*, 15 avril 2018, article lui-même inspiré de la note du ministère des Armées : « Frappes réussies et objectifs atteints en Syrie », 16 avril 2018 (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/frappes-reussies-et-objectifs-atteints-ensyrie>).

⁽¹⁰⁹⁾ Attaques chimiques perpétrées par le Régime au moins depuis mars 2013, étant donné que la Ghouta est perpétuellement assiégée par le régime loyaliste.

⁽¹¹⁰⁾ MACRON Emmanuel, « Discours du président de la République sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^e promotion de l'École de Guerre », Paris, 7 février 2020 (<https://www.elysee.fr/>).

Ainsi dans quelle mesure, l'opération *Hamilton* constitue-t-elle un exercice efficace, ambitieux préparant nos forces à des conflits majeurs de plus haute intensité ?

Une opération extérieure éclairée éclipsant le choix d'un multilatéralisme ambigu ?

Préalablement aux considérations tactiques, il est nécessaire d'étudier la stratégie diplomatique et l'angle d'attaque opérationnel qui furent ceux de la France lors de l'opération *Hamilton* ? Tout d'abord, la coordination avec les alliés est notable ; notamment entre le Chef d'état-major des armées français, le général François Lecoindre et son homologue américain, le général Joseph F. Dunford ; de même entre la ministre des Armées, Florence Parly et ses homologues américains, James Mattis, et britannique, Gavin Williamson. La réponse multilatérale fut proportionnée et le choix des cibles a « fait l'objet d'un processus de ciblage national extrêmement rigoureux en coordination étroite avec les alliés visant à éviter tout dommage collatéral, et avec le souci constant d'éviter toute forme d'escalade » ⁽¹¹¹⁾.

Pour autant, peut-on réellement parler d'une opération au réalisme cynique ? Cela questionne l'éthique de la France dans cette opération, et les enjeux pointés par la décision du chef de l'État. Parce que oui, l'opération *Hamilton* est la réaffirmation du rôle prééminent du chef de l'État comme l'indique Jean Massot ⁽¹¹²⁾, « les frappes ponctuelles contre les forces syriennes de Bachar al-Assad le 14 avril 2018, en représailles à l'usage d'armes chimiques, comme celles du 6 février 2019 au Tchad, ont fait l'objet d'une simple déclaration non suivie d'autorisation de prolongation, puisqu'il n'y en a pas eu ». Or, l'opération n'a pas vocation à bouleverser la situation politique et militaire en Syrie mais à montrer que la France a le bras long et peut s'opposer à la fois à la Syrie militairement et à la Russie politiquement. Succès indéniable, la France « punit » la Russie qui n'a pas respecté le programme d'abandon des armes chimiques avec son allié syrien, montre son désaccord avec le régime syrien et renforce des alliances déjà existantes. Pour autant, par son aspect éphémère, l'opération *Hamilton*, en s'additionnant à l'abandon des forces kurdes du *YPG*, constitue-t-elle une erreur ou du moins un coup d'épée dans l'eau sur le temps long ?

Un raid interarmées, interétatique pour répondre à un long conflit de haute intensité : un pari gagnant ?

Paris, Londres et Washington font, avec l'opération *Hamilton*, le choix d'une opération peu coûteuse humainement, préparée en temps réduit. Le conflit syrien mobilise et attire une nébuleuse d'États, aux prétentions hétérogènes, et constitue l'archétype de conflictualité contemporaine (voire future), où règne la haute intensité, où l'usage du mercenariat est largement de mise.

⁽¹¹¹⁾ COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE ET DES OPÉRATIONS AÉRIENNES (CDAOA), *Rétrospective 2018 Opération Hamilton Raid en Syrie*, 2018, p. 31 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽¹¹²⁾ SOUTOU Georges-Henri (dir.), *L'action extérieure de la France*, Puf, 2020, p. 636 et 642.

Étude de cas – Entre haute intensité et incertitude :
l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)

De l'Alliance de 1999 aux « Alliés » de 2018

La Russie, alors alliée du régime de Damas de Bachar al-Assad, démontre par son opposition au mécanisme d'enquête de l'ONU et de l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques)⁽¹¹³⁾ sa volonté d'imposer ses intérêts face à ceux de la communauté internationale, de la loi et du droit. Le déploiement au Levant, en Syrie notamment, de systèmes de défense sol-air russes, hypothétiquement des *S-300* en 2016 et des *S-400* en 2018 à la base aérienne de Hmeimim⁽¹¹⁴⁾, remplit une multitude d'emplois stratégiques. Verrouiller l'espace aérien, imposer sur la scène internationale l'idée d'un « pré-carré russe », autant d'éléments qui se conjuguent avec le discours diplomatique de Moscou⁽¹¹⁵⁾. Les rebelles opposés au régime syrien n'étant pas dotés de capacités aériennes suffisantes, c'est bien l'Occident qui est visé. Dès lors, la question d'une rupture nécessaire dans cet ordre établi imposé par un État au mépris des normes apparaît, au risque sinon d'un attentisme lourd de conséquences.

C'est aussi sur le caractère stratégique et tactique que l'opération *Hamilton* comme prolongement de l'action politique qu'il s'agit de la questionner. Toute planification de ce genre nécessite le rappel à des savoir-faire non oubliés, mais d'une autre ère stratégique, dans la coordination et la planification. Les opérations *Tempête du Désert* au Koweït en 1991 et *Force alliée* en Bosnie en 1999⁽¹¹⁶⁾, en sont des exemples contemporains prégnants. La problématique de l'intégration dans un espace aérien contesté demeure⁽¹¹⁷⁾.

Dans les deux cas précédents, les actions *SEAD* (*Suppression of Enemy Air Defense*) avaient permis une action relativement libre des attaques de la Coalition, quoique limitée en Bosnie⁽¹¹⁸⁾. L'action d'*Hamilton* fut opérationnellement restreinte dans le sens où ces défenses étaient russes, n'étant *de facto* pas des cibles tant qu'elles ne ripostent pas, mais demeurant pour autant un risque majeur. L'évolution d'un dispositif aéronautique français conséquent dans ce genre de zone de guerre fortement contestée, n'est ni celle du Mali, ni celle du Koweït. Les aéronefs de l'Armée de l'air et de l'Espace, comme de l'Alat (Aviation légère de l'Armée de terre), sont usités à une supériorité aérienne dans les Opex actuelles, ce qui ne signifie pas pour autant une menace nulle, bien au contraire. Dès lors, comment la France peut-elle développer une capacité de projection et de frappe importantes, en garantissant une attrition – que l'opinion publique ne pourrait accepter – moindre ?

⁽¹¹³⁾ NATIONS UNIES, « Trois projets de résolution rejetés en une séance : le Conseil de sécurité étale ses divisions sur la question des armes chimiques en Syrie », 10 avril 2018 (<https://www.un.org/press/fr/2018/cs13288.doc.htm>).

⁽¹¹⁴⁾ SUOMENARO Matti et CAFARELLA Jennifer, « Russia Expands Its Air Defense Network in Syria », Institute for the Study of War Blog, 30 novembre 2018 (<https://www.iswresearch.org/>).

⁽¹¹⁵⁾ LT. COL. MATTHIAS-MICHAEL, Carl, *Russian A2/AD Strategy in Syria - Breaking diplomatic isolation*. Collège des Forces canadiennes, 2019.

⁽¹¹⁶⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Les premiers enseignements de l'opération « Force alliée » en Yougoslavie : quels enjeux diplomatiques et militaires ?* (Rapport d'information n° 464, 1998-1999), Sénat, 30 juin 1999 (<https://www.senat.fr/>).

⁽¹¹⁷⁾ Problématique des bulles *A2/AD* russes qui est à observer au travers d'un prisme bien plus large, en mer Baltique par exemple. Le défi pour l'Otan reste non-négligeable et à penser au fil d'opérations comme *Hamilton*.

Cf. DALSIÖ Robert, BERGLUND Christofer et JONSSON Michael, « Bursting the Bubble Russian A2/AD in the Baltic Sea Region: Capabilities, Countermeasures, and Implications », Agence suédoise de recherche pour la défense (FOI), mars 2019 (<https://www.foi.se/report/FOI-R-4651-SE>).

⁽¹¹⁸⁾ *Ibid.*

Étude de cas – Entre haute intensité et incertitude :
l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)

Le danger était d'ailleurs perceptible, la menace est prise en compte préalablement à l'opération *Hamilton*, les pilotes ne décollent pas pour bombarder des objectifs inertes à des centaines de kilomètres, mais bien face à l'éventualité d'une réponse russo-syrienne ⁽¹¹⁹⁾. Se soumettre à la dissuasion menée par la Russie, soit la menace d'une sanctuarisation armée de ce territoire, revient à s'enfermer dans une camisole stratégique. L'interdiction de l'espace aérien put être bravée par l'emploi de *Missiles de croisière navals (MdCN)* et de *Système de croisière conventionnel autonome à longue portée (Scalp)*, garantissant un risque faible face aux défenses côtières. Depuis *Hamilton*, les essais concluants d'utilisation de *MdCN* sur les Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de classe *Suffren*, fin 2020, garantissent à la France une puissance de frappe conséquente et un moyen de pénétration relatif des bulles *A2/AD* ⁽¹²⁰⁾. Le retour de drones-leurres modernisés, utilisés lors de l'opération *Tempête du Désert* pour repérer et pénétrer les défenses irakiennes ⁽¹²¹⁾ est-il pertinent pour la France dans les guerres de demain ?

Commentant cette opération, l'amiral Prazuck émettait le jugement légitime qu'il s'agissait « [d']une rupture avec l'ère de supériorité absolue sur mer et dans les airs » ⁽¹²²⁾. La planification opérationnelle d'*Hamilton* incluait l'éventualité de la réaction agressive d'un belligérant aux intérêts opposés, comprendre la Russie.

La préparation à la haute intensité doit se faire en envisageant l'éventualité d'un environnement stratégique dégradé (brouillage ou perte des moyens de communication, de navigation). La pénétration de ce genre de dispositifs sera à l'avenir ardue. La victoire passera, on le suppose, par l'investissement dans des technologies de rupture ⁽¹²³⁾. Dans cet entre-deux pouvant évoluer vers des formes guerrières bien plus meurtrières, la dissuasion demeure la clé de voûte de la stratégie française. La Russie n'est pas intervenue non pas par respect pour les considérations démocratiques occidentales, mais bien parce qu'elle savait le coût et les représailles trop importantes si elle impliquait ses forces expéditionnaires stationnées à Hmeimim et Tartous ⁽¹²⁴⁾.

Hamilton se distingue dans ce sens, puisque pour des considérations diplomatiques, les éléments aériens ne sont ni partis de Jordanie, ni des Émirats arabes unis, mais bien de France, en lieu et place des Bases aériennes projetées (BAP) ⁽¹²⁵⁾. La rhétorique est duale. La volonté de ne pas impliquer de partenaires dans une opération de ce genre, nécessitant réactivité et prise de décision rapide en est une. L'autre caractère est symbolique. Menée depuis ses bases aériennes en métropole, la France a démontré que ses *Rafale* peuvent frapper quand, d'où et où elle le souhaite. Changement majeur,

⁽¹¹⁹⁾ ASSOCIATION DU PERSONNEL DU GROUPE DE CHASSE 1/2 « CIGOGNES », « *Hamilton* dans les yeux de la Deux », 14 avril 2021 (<http://www.gc1-2cigognes.fr/hamilton.php>).

⁽¹²⁰⁾ DUJARDIN Olivier, *op. cit.*

⁽¹²¹⁾ KOPP Carlo, « Operation Desert Storm: The Electronic Battle, Part 2 », *Air Power Australia*, juillet 1993.

⁽¹²²⁾ COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine, sur le projet de loi de finances pour 2019 », 17 octobre 2018 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

⁽¹²³⁾ LAGRANGE François, « L'*A2/AD* ou le défi stratégique de l'environnement contesté », *RDN* n° 794, novembre 2016, p. 67-72.

⁽¹²⁴⁾ DELANOË Igor, « L'année syrienne de Moscou », *RDN*, n° 795, décembre 2016, p. 21-24.

⁽¹²⁵⁾ DICOD, « Chammal : base aérienne projetée, le système de combat de l'Armée de l'air », ministère de la Défense, 30 juin 2015 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

la France a pris, durant l'opération *Hamilton*, le commandement des opérations au sein des « Alliés ». Ce passage de flambeau depuis le traditionnel *leadership* américain, est difficilement anodin.

Plus que cela, ce sont les composantes marines et aériennes de trois Nations qu'il s'agit de synchroniser. Un effort complexe mais salvateur, dont la réussite est due en partie à l'excellence du dispositif français, contrôlé aussi depuis la métropole, en aval par le CPCO, puis par le CDAOA (Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes) et le CecMed (Commandement en chef pour la Méditerranée)⁽¹²⁶⁾. Autant d'acteurs indissociables de la dissuasion nucléaire, tout comme de la défense de l'espace aérien national⁽¹²⁷⁾.

Moyens mis en œuvre dans l'opération *Hamilton* : un effort français considérable ?

L'opération *Hamilton*, nous l'avons vue, constitue un succès diplomatique, politique et géopolitique indéniable, une réponse ferme, multilatérale extrêmement rapide d'une très grande précision et force d'exécution. Pour autant, s'il s'agit d'un succès retentissant, une analyse des moyens engagés s'impose. Qu'en est-il des forces alliées de la coalition, la France a-t-elle dominé numériquement et qualitativement l'opération ? Ce questionnement complexe doit nous permettre *in fine* de cerner si l'opération *Hamilton* constitue un aboutissement technique, tactique et finalement un exercice, une démonstration de force cohérente avec l'optique du retour de la guerre interétatique.

Dans un premier temps, l'analyse des moyens militaires mis en œuvre par la France, le cadre interarmes, révèle tout le savoir-faire technologique de la 7^e puissance militaire mondiale. Du côté de l'air, la France engage dans le raid éclair une force composée d'une dizaine d'appareils, parmi lesquels 5 *Rafale* partis de la Base aérienne 113 de Saint-Dizier, 4 *Mirage 2000-5* et 2 *AWACS*⁽¹²⁸⁾, et 6 ravitailleurs *C-135FR*. Il y a eu 5 ravitaillements en vol (3 à l'aller, 2 au retour) pour 10 heures de vol faisant de cette opération « l'aboutissement d'un travail complexe conclu par le tir simultané de missiles de croisière par les airs et la mer »⁽¹²⁹⁾.

Le commandement français d'*Hamilton* consacre cette montée en puissance indéniable, commencée dès 1999 et les frappes interalliées en Bosnie. Les deux SDCA français occupent ce rôle de centralisation de l'information⁽¹³⁰⁾, de répartition de la position des différents éléments aériens du raid, en tant que plateforme d'interopérabilité entre *Rafale* et *F-16* notamment. « Vaisseaux-mère » de l'opération, ces deux *E-3F* constituent des bases de contrôle aéroportées, la tête de pont de l'opération. Ils

⁽¹²⁶⁾ *Ibid.*

⁽¹²⁷⁾ FOUSSARD Bruno et GARRETA Thierry, « Quelle action de l'Armée de l'air face aux menaces au-dessus de nos villes ? », *RDN* n° 796, janvier 2017, p. 63-67.

⁽¹²⁸⁾ *Airborne Warning & Control System* ou Système de détection et de commandement aéroporté (Scada), en l'occurrence des Boeing *E-3F Sentry*.

⁽¹²⁹⁾ MOYAL Éric, « Opération *Hamilton*... démonstration stratégique et puissance aérienne », *Cahier de la RDN Le Bourget 2019*, juin 2019 (<https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?article=87>).

⁽¹³⁰⁾ FONTAINE Christophe, « La persistance de la surveillance et le temps réel, nouveaux principes d'une sobriété guerrière ? L'emploi des drones dans la stratégie aérienne », *Stratégique*, n° 104, 2013/3, p. 57-67 (<https://www.cairn.info/>).

Étude de cas – Entre haute intensité et incertitude :
l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)

son le maillon de commandement matérialisant le *leadership* dans une opération aéro-navale interalliée ⁽¹³¹⁾.

En effet, la Marine nationale est présente en Méditerranée par une force de six navires dont trois *Frégates multimissions (Fremm)* ⁽¹³²⁾, une frégate anti-sous-marine (ASM), une frégate antiaérienne et un pétrolier ravitailleur. Cet ensemble tactique se présente donc comme une force extrêmement moderne, malléable, limitée quantitativement et misant sur la qualité supérieure de sa technologie. Sur un total de 107 missiles tirés lors de l'opération *Hamilton*, 12 furent français (9 missiles *Scalp* et 3 missiles de croisière navals *MdCN*, dont ce fut la première utilisation), c'est-à-dire près de 11,2 %. Néanmoins tous les missiles sont parvenus à leur objectif au terme de 6 750 à 7 000 km de parcours.

L'escorte longue portée, le ravitaillement en vol, les raids de haute intensité maîtrisée en territoire ennemi comme celui d'*Hamilton*, sont autant de capacités et savoir-faire hérités des Forces aériennes stratégiques françaises (FAS) ⁽¹³³⁾. Ils témoignent d'une excellence permanente dans le domaine qu'il s'agit de maintenir au regard d'un avenir incertain. La transposition de capacités réservées du domaine non-conventionnel au conventionnel est une évolution nécessaire. La force de la stratégie française repose sur la concentration de moyens exceptionnels en un temps record. *Hamilton* fut une réussite par la fulgurance de l'action des bâtiments et des appareils ayant frappé, un *tempo* ne permettant nulle riposte. Il est légitime d'interroger l'efficacité de ce dispositif face à un ennemi résilient, disposant de technologies similaires voire supérieures, capable de répondre sans délai.

Mais *quid* de l'expérience de feu ? L'apport d'*Hamilton* est-il minimisable en comparaison des raids aériens de l'opération *Chammal* : en 2016, 1 218 missions aériennes ont mobilisé 400 aviateurs, 14 avions de chasse pour 1 028 munitions tirées et 10 109 heures de vol ⁽¹³⁴⁾, les pilotes français sont surentraînés et parés dans l'optique de la haute intensité. Mais cette évaluation des moyens à disposition lors de l'opération, a permis la prévision de moyens de secours comme le lancement des missiles navals puisque les *Fremm* qui devaient tirer les *MdCN* ont rencontré des problèmes et c'est la frégate de réserve qui a finalement lancé les frappes depuis la mer. En effet, incident notable, un des cinq *Rafale* engagé n'a pas pu tirer son 2^e *Scalp*. Sur mer, une panne informatique est envisagée, coupable d'avoir empêché le tir des *MdDN* à bord des *Fremm*. Quelle gravité ? Aucune. Non seulement la mission a été un succès prévu, montrant toutes les capacités et le savoir-faire des FAS mais le régime syrien ne semble pas avoir réitéré ce pour quoi il a été corrigé.

⁽¹³¹⁾ Leur capacité la plus notable est la détection aisée d'appareils ennemis tout comme alliés, de pouvoir adapter les dispositifs opérationnels en fonction de l'évolution du raid, notion essentielle dans la coordination entre alliés.

⁽¹³²⁾ Les *Frégates multimissions Aquitaine* (mise en service le 2 décembre 2015), *Languedoc* (4 juillet 2017) et *Auvergne* (14 février 2018) cf. *Boréale*, Bulletin officiel des armées n° 23 du 14 juin 2018. Circulaire n° 728/ARM/EMM/EMO-M/DMOA relative à la liste des navires de guerre en essais et en service dans la Marine nationale, édition 2018 (http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/302633_cert.pdf).

⁽¹³³⁾ COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général Bruno Maigret, commandant des Forces aériennes stratégiques », Assemblée nationale, 12 juin 2019 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

⁽¹³⁴⁾ ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE, « Opérations extérieures, Opération *Chammal* », mis à jour le 25 juin 2019 (<https://www.defense.gouv.fr/air/missions/operations-exterieures/operations-exterieures>).

Étude de cas – Entre haute intensité et incertitude :
l'opération *Hamilton* (Syrie - *Chammal*)

Qu'en est-il des forces de la coalition ? Cadre interarmées donc mais aussi interalliés. La force aérienne britannique se compose d'appareils *Tornado* et *Typhoon*, tandis que celle américaine use de *F-16*, *F-15C* et *B-1B* ⁽¹³⁵⁾. On notera la grande diversité des appareils de l'Otan engagée dans cette opération conjointe. Les forces anglo-américaines ne sont pas en reste dans l'opération, et comme nous l'avons suggéré, la majeure partie des missiles tirés fut d'origine américaine ⁽¹³⁶⁾. Selon le Céma, le général Lecointre (communiqué à la base 113), Paris exécute une « parfaite démonstration de la capacité de l'armée française » ⁽¹³⁷⁾, malgré la double complexité interarmées, interalliés.

L'organisation du commandement interarmes et interalliés a montré un haut degré de maîtrise, et ce malgré des défauts corrigibles. Pour autant, *Hamilton* constitue une réponse mesurée, dans le sens où d'autres puissances militaires comme la Russie ou la Turquie, s'impliquent différemment dans le conflit syrien. Le lieutenant-colonel (air) Éric Moyal a bien souligné l'importance de la démonstration de force dans le cadre d'une guerre interétatique ou d'une attaque contre un membre de l'Otan par un État non-membre ⁽¹³⁸⁾. Bien plus, le questionnement successif à ces opérations, demeure central.

Dans le cas d'*Hamilton*, comment concevoir ce « lendemain » stratégique et opérationnel ? Quelle marge de manœuvre pour *Chammal*, pour les troupes françaises dans ces espaces, face à un régime syrien ou russe pouvant se sentir menacé, voire attaqué dans son sanctuaire autoproclamé ? Le préalable et l'instant de l'opération sont des éléments clés, mais il demeure que sa postérité est l'interrogation centrale à avoir, pour saisir les enjeux qui résident à la suite de ce genre d'attaques. Toute frappe a une conséquence et la tâche du décideur est avant tout celle de prévoir cet « après ». Le conflit syrien a constitué (et constitue encore) à tous égards, un laboratoire à ciel ouvert des expérimentations du retour de la guerre interétatique dans un avenir proche, posant à l'analyste et au décideur nombre de questionnements quant à l'horizon de la haute intensité de demain. Si l'efficacité d'*Hamilton* ne révolutionne pour autant que peu la pensée stratégique occidentale – tout comme la situation en Syrie – ses réussites et ses questionnements demeurent des acquis prégnants qu'il s'agira d'intégrer dans d'éventuelles opérations futures de la sorte. Bien plus au vu du relatif retrait de la présence occidentale, outre notamment la mission *Clemenceau* de la Marine nationale ⁽¹³⁹⁾. ♦

⁽¹³⁵⁾ PAWLICK Oriana, « DoD Officials erred about Weapons Fighters used Syria Strike Mission », *Military.com*, 19 avril 201 (https://www.military.com/).

⁽¹³⁶⁾ LAGRONE Sam et WERNER Ben, « VIDEO: U.S., French Warships Launch Attacks on Chemical Weapons Targets in Syria; U.K., French Fighters, U.S. Bombers Also Strike », in USNI, 13 avril 2018 (https://news.usni.org/).

⁽¹³⁷⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, « Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées », Assemblée nationale, 6 novembre 2019 (https://www.assemblee-nationale.fr/).

⁽¹³⁸⁾ MOYAL Éric, *op. cit.*

⁽¹³⁹⁾ ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES, « Clemenceau 21 : Départ du groupe aéronaval en mission opérationnelle », 23 février 2021 (https://www.defense.gouv.fr/).

Chercher la paix

Éléonore RAY (coordinateur), Alexandra EREMINA et Ramatou ILLIASSOU (rapporteurs),
Léopold BUIRETTE, Héroïse CAUQUIL, Loona DIGARD, Laure EXCOFFON,
Robinson GOUHIER, Son LAM, Thomas LAROSE, VALIK LEBESCOND,
Cassilde OLLÉ-LAPRUNE, Pauline PILLET, Albane SANTA-CROSE (rédacteurs)

Face aux critiques des Européens envers le traitement des Ouïghours, la Chine a pris des mesures de rétorsions contre l'Union européenne (UE) en sanctionnant économiquement certaines entreprises et en interdisant la venue de plusieurs personnalités politiques sur son sol ⁽¹⁾. Parallèlement, la Chine réalise en océan Indien des opérations avec les autorités russes et iraniennes pour soi-disant sécuriser la région, mais avant tout pour s'affirmer face à l'Occident ⁽²⁾. Le durcissement du contexte international ⁽³⁾ est un phénomène flagrant et visible dans chaque région du monde : au Pôle Nord avec la militarisation du littoral russe ⁽⁴⁾ ; en mer de Chine méridionale au travers des exactions des patrouilles maritimes ⁽⁵⁾ ; en passant par l'arc de crise en Afrique où le terrorisme s'organise ⁽⁶⁾. Si cet état ne témoigne pas d'un embrasement du monde, la paix n'y semble pas tangible pour autant. Cet entre-deux bouleverse aujourd'hui notre compréhension du concept abstrait de la paix qui se définit par la négative, traduisant une absence de troubles, de conflits.

Des joutes verbales aux démonstrations de force, une escalade des tensions est manifeste. Celles-ci semblent entériner que la paix n'existe plus. Subsiste néanmoins une pléthore d'acteurs chargés de pacifier les relations et de stabiliser les zones de tensions. Il découle de ce constat un manque d'efficacité indubitable. Confrontés à l'inefficacité et à la paralysie des organisations en charge de la paix, les États n'ont plus à leur disposition que leur puissance pour instaurer la paix. Leur volonté et leur capacité semblent les seuls recours en faveur de la paix. Leur manifestation prend néanmoins la forme de conflits se déroulant dans une optique de paix, un fait préalablement souligné

⁽¹⁾ « Annonce par le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères des sanctions sur les entités et individus concernés de l'Union européenne », Ambassade de Chine en France, 23 mars 2021 (<http://www.amb-chine.fr/>).

⁽²⁾ CHAPPEDELAINE Bernard « Le partenariat russo-indien à l'épreuve de la puissance chinoise », Institut Montaigne, 30 mars 2021 (<https://www.institutmontaigne.org/>).

⁽³⁾ MANDELBAUM Michael, *The Rise and the Fall of Peace*, Oxford University Press, 2019, 232 pages.

⁽⁴⁾ SHELDON-DUPLAIX Alexandre, « L'Arctique russe devient-il conflictuel ? » *Défense & Sécurité Internationale (DSI)*, Hors-Série n° 74, octobre-novembre 2020, p. 40-45.

⁽⁵⁾ ZAUGG Julie, « Face-à-face tendu entre Washington et Pékin en mer de Chine », *Le Temps*, 29 avril 2021 (<https://www.letemps.ch/monde/faceaface-tendu-entre-washington-pek-in-mer-chine>).

⁽⁶⁾ GOMART Thomas, *Guerres invisibles : nos prochains défis géopolitiques*, Tallandier, 2021, 317 pages.

par Clausewitz : « on ne se bat jamais, paradoxalement, que pour engendrer la paix, une certaine forme de paix » (7).

Durant plusieurs décennies, la « fin de l'histoire » (8) a suscité un aveuglement collectif portant sur la croyance d'une paix acquise. En France, comme en Europe, sa considération dans le regard politique a rendu ses actions insignifiantes, jusqu'à ces dernières années. Les retards accumulés sont progressivement rattrapés par de nouvelles procédures ambitieuses ; le développement de technologies ou de méthodes d'analyses militaires de pointe, telles que la hausse de 4,5 % du budget de la Défense en 2021 par rapport à l'année précédente, ou la création de bureaux consacrés au *Geospatial intelligence* (GEOINT) au cœur des directions de renseignement (9). Toutefois, la puissance franco-européenne peut apparaître relativement diminuée face aux vastes modernisations des forces armées russes ou encore chinoises (10). Cette dernière accorde un budget de 261 milliards de dollars (11) pour sa défense, contre 50 Md en France.

Afin de mieux saisir ces phénomènes, il est primordial de saisir le concept de paix dans sa complexité et d'observer que la paix est désormais une réalité fragile. Nous chercherons à établir que malgré la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, l'efficacité d'action en faveur de la paix demeure insuffisante. Désormais, seul le concept de puissance semble en mesure de stabiliser et de pacifier les relations mondiales. Pour mieux appréhender cet échec de la paix et ce regain de la puissance étatique, nous étudierons le cas de l'opération *Barkhane* au Sahel.

La paix à travers le temps : de l'espoir à la désillusion

Aux origines du concept de paix : la paix dans les écrits des philosophes

La conception de la paix par les philosophes s'est progressivement précisée, traversée par de successives vagues de fatalisme et d'espoir. Thomas Hobbes, souvent invoqué par les plus réalistes des théoriciens, exclut la paix comme un fantasme, une illusion (12). L'état naturel de l'homme est celui de la guerre de tous contre tous, dans laquelle chacun recherche son avantage et sa survie. Hobbes concevait la paix comme une anomalie au regard de la nature humaine. Seule la création de ce qu'il appelle un « Léviathan », c'est-à-dire un supra-État détenant le monopole de la violence légitime, pourrait forcer ses subordonnés à adopter une posture inoffensive. La paix dépendrait ainsi de l'existence d'un organisme capable d'imposer son ordre sans concurrence. Kant rejoint cette analyse de l'état de nature qui demande la création d'un Léviathan. Toutefois, il propose une voie plus soucieuse de la volonté des membres de cette nouvelle société : pour lui, le régime commun devrait nécessairement être une république,

(7) CLAUSEWITZ (VON) Carl, *De la guerre* (1835), Les Éditions de Minuit, 1963.

(8) FUKUYAMA Francis, *La Fin de l'histoire et le dernier des hommes*, 1992.

(9) COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général de corps aérien Jean-François Ferlet, directeur du renseignement militaire », Assemblée nationale, 9 mars 2021 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

(10) SCHMITT Olivier et DAVID Charles-Philippe, *La Guerre et la Paix, Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Presses de Sciences Po, 2020, 568 pages.

(11) SIPRI, *Military Expenditure Database* en dollars constant de 2018 (<https://sipri.org/>).

(12) HOBBS Thomas, *Le Léviathan* (1651).

dans laquelle tous adhèrent à des valeurs communes, des principes fondamentaux. La paix deviendrait ainsi perpétuelle par la contribution générale à un modèle de concorde et par la volonté des membres de l'État d'obéir à sa loi, puisque celle-ci représente leur volonté ⁽¹³⁾. Pourtant, la paix peut-elle réellement être perpétuelle comme la concevait la philosophie allemande ? L'historien réaliste Raymond Aron ⁽¹⁴⁾, suivi par un large courant philosophique, en doute ⁽¹⁵⁾.

La paix perpétuelle serait ainsi une utopie, qui guiderait la réflexion politique, mais ne saurait être l'objectif à l'aune duquel la réussite d'un État saurait être appréciée.

« La paix est un État temporaire, contingent par nature, qui peut se présenter sous différentes formes et noms »
Raymond ARON, *Paix et Guerre entre les Nations* (1962)

Les politistes, inspirés par les philosophes, ont alors recherché les déterminants de la paix, théorisant trois types de *pax* (voir encadré). Une question demeure toutefois : quel type de paix ces théories peuvent-elles apporter ? S'agirait-il d'une paix négative, proche des théories hobbesiennes, constituée seulement d'une absence de violence directe, ou d'une paix positive, forte des théories de Kant, dans laquelle les hommes seraient également libérés de « la violence structurelle issue de la violence de la société » ⁽¹⁶⁾ ? Le caractère précaire et mouvant de la paix tend à rendre la paix positive illusoire dans une société qui peine à atteindre une paix négative durable.

Pax democratica : partant du constat que les démocraties ne se font pas la guerre, cette théorie considère que l'avènement de régimes démocratiques partout dans le monde est la meilleure garantie de la paix.

Pax mercatoria : selon cette théorie, accroître l'interdépendance économique des États rendrait la guerre si peu rentable que les États n'auraient jamais intérêt à la faire.

Pax juridica : fondée sur un droit international fort, cette théorie suggère la mise en place d'un régime normatif commun qui permettrait un règlement des différends pacifié.

La paix, un processus précaire et mouvant

Apparues entre les XIV^e et XIX^e siècles, les cinq typologies de la paix présentées par le professeur honoraire d'Histoire internationale à l'Université de Genève Bruno Arcidiacono (hiérarchique, polycratique, confédérative, fédérative et oligarchique) ⁽¹⁷⁾ viennent appuyer l'idée selon laquelle la question de la paix (notamment internationale) est complexe.

La paix hiérarchique ou d'hégémonie repose sur la notion de *hégémôn*, État ou acteur central en capacité d'imposer sa volonté aux entités d'un système. Au sein de la sphère internationale, la conception de la paix hégémonique nécessiterait un État

⁽¹³⁾ KANT Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle* (1795).

⁽¹⁴⁾ ARON Raymond, *op. cit.*

⁽¹⁵⁾ RUBY Christian, « La paix à l'époque de la fin de l'histoire », *Le Philosophoire*, vol. 24, n° 1, 2005, p. 19-30.

⁽¹⁶⁾ SCHMITT Olivier et DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p. 53-62.

⁽¹⁷⁾ ARCIDIACONO Bruno, *Cinq types de paix. Une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*, Puf, 2011, 468 pages.

dominant pour imposer cette paix aux autres acteurs. Une nation en état de « faire la loi aux autres »⁽¹⁸⁾, qui peut mettre à profit sa supériorité en vue de réguler l'anarchie inhérente au système des États contribue, *de facto* à la pacification du système des relations internationales. Tentante pour le monarque ou l'*hégémôn* universel, cette conception de paix présente des risques d'arbitraire. Malgré l'échec de l'interventionnisme américain en Somalie lors de la bataille de Mogadiscio (1993), les États-Unis deviennent le grand régulateur pacifique à la fin du XX^e siècle. Contribuant au maintien de la sécurité internationale par ses actions menées en ex-Yougoslavie ou dans le Golfe, leur hégémonie se révèle comme un outil de régulation et de contrôle juridique de l'ordre international. Toutefois, le risque d'*hybris* guette l'hyperpuissance américaine suscitant des conflits contraires à la paix internationale.

Plus fragile, la paix d'équilibre ou polycratique repose sur la notion de « *balance of power* ». La compétition entre les puissances doit s'équilibrer par l'intermédiaire de plusieurs piliers⁽¹⁹⁾ : le rapport conflictuel entre les États pour faire prévaloir ses intérêts propres, le primat de la force, la pondérabilité des acteurs soit la quantification du degré de nuisibilité de la puissance et la dissuasion. L'équilibre est ainsi obtenu par la mise en présence d'une force antéposée régulatrice. Depuis la signature des traités de paix de Westphalie (1648), les relations internationales sont régies par un système d'équilibre des puissances. Les deux guerres mondiales changent la conception de la paix qui se matérialise par un système de sécurité collective avec la création de la Société des Nations (SDN) puis de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ces institutions visent également à promouvoir la paix de droit international, dite « paix confédérative ».

La paix d'union politique ou fédérative, quant à elle, confère aux acteurs du système les avantages découlant de l'entité fédérale tout en leur permettant de s'émanciper de l'assujettissement à l'*hégémôn*. Elle repose sur l'indépendance mutuelle des États souverains mais trouve son origine dans la constitution d'une autorité commune incarnée par une institution centrale. L'UE illustre bien le fonctionnement de ce type de paix : cette union politique et économique a pour vocation de renforcer la coopération et l'interdépendance des échanges commerciaux afin de limiter les conflits inter-étatiques. L'appartenance des États à l'UE fait de leur union un outil de pacifisme ayant une dimension fédérative à l'échelle régionale et pesant comme un seul acteur à l'échelle mondiale⁽²⁰⁾.

Ainsi, les différentes typologies de paix présentent des caractéristiques spécifiques. La paix n'est pas une, mais multiple ; elle est plurielle et imparfaite. Il faut l'établir, la stimuler et la maintenir. Sa conception passe par l'instauration d'un climat de confiance entre les différentes entités. Cependant, l'internationalisation des conflits et l'ingérence de puissances étrangères complexifie l'entente entre les différentes parties. En conséquence, les conflits sont plus longs et leurs bilans s'alourdissent. La guerre

⁽¹⁸⁾ Vattel (DE) Emer, *Le Droit des gens : Principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains* (1758), 241 pages.

⁽¹⁹⁾ ARCIDIACONO Bruno, *op. cit.* Chapitre II : « Sur la paix d'équilibre, ou paix polycratique » (<https://books.openedition.org/iheid/928>).

⁽²⁰⁾ ARCIDIACONO Bruno, *op. cit.*, Chapitre III : « Sur la paix d'union politique, ou paix fédérative » (<https://books.openedition.org/iheid/929?lang=fr>).

civile yéménite qui débute en 2014 opposant le gouvernement Hadi et la rébellion houthie illustre cela. De revendications identitaires, la crise prend une tournure géopolitique après l'implication de la coalition saoudienne en 2015. L'escalade de la violence qui en résulte aggrave le conflit et favorise l'apparition d'une grave crise humanitaire où la population civile devient une cible. Les accords de paix nécessaires à l'arrêt des hostilités ne pourront ainsi être pleinement profitables sans une reconnaissance des pertes liées au conflit ⁽²¹⁾.

La multiplication des acteurs, l'internationalisation du terrorisme, la concurrence entre grandes puissances contribuent au recul de la stabilité, de la sécurité, du multilatéralisme et de la démocratie dans le monde. La paix apparaît ainsi comme un processus complexe qu'il convient de considérer à plusieurs échelles dans son élaboration : individuelle, étatique et collective internationale.

La paix, une réalité fragile

Une réalité fragile, la paix semble surtout circonscrite ⁽²²⁾. Selon Montesquieu ⁽²³⁾, la paix advient lorsqu'il y a une suspension durable des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques, apaisées par le « doux commerce » : la *pax mercatoria*. En Europe, l'émergence de projets d'organisation régionale sous l'impulsion et l'essor des échanges commerciaux concrétise cette idée. La paix peut s'épanouir grâce aux valeurs et aux intérêts communs menant les États à cohabiter en harmonie. Sur le Vieux Continent, celle-ci s'est ainsi construite par secteur : moyennant la sidérurgie et le charbon avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951) d'abord, grâce aux relations commerciales plus élargies avec le dispositif de la Communauté économique européenne (CEE, 1957) ensuite ; puis *via* les domaines monétaire et agricole avec le Traité de Maastricht (1992) et le traité de la Politique agricole commune (PAC). Cette volonté de coopération en Europe autour d'intérêts communs a permis l'absence de guerre, saluée en 2012 par le Prix Nobel de la paix.

Néanmoins, ce type de paix nécessite un accord mutuel sur le règlement d'un conflit, ce qui n'en demeure pas moins précaire, le compromis n'étant pas le consensus. Ainsi, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les revendications des minorités serbes, bosniaques et croates ont conduit à l'essor des nationalismes et à l'éclatement de la Yougoslavie dès 1989. Par ailleurs, le degré d'assimilation d'une identité européenne varie selon les États : les courants euro-sceptiques, nationalistes et souverainistes voudraient limiter l'avènement d'une « république fédérative » ⁽²⁴⁾ et empêcher l'UE d'étendre ses compétences. Ainsi, la paix européenne semble pouvoir éclater ou du moins être fragilisée à tout moment sous la pression de velléités souveraines émises par des États-membres, comme lors du *Brexit* en 2016.

⁽²¹⁾ AMELOT Laurent, « Yémen : une guerre saoudienne contre l'Iran », *Outre-Terre*, vol. 44, n° 3, 2015, p. 329-338 (<https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2015-3-page-329.htm>).

⁽²²⁾ ARON Raymond, *op. cit.*

⁽²³⁾ MONTESQUIEU (DE) Charles, *De l'esprit des lois* (1748).

⁽²⁴⁾ *Ibid.*, IX, 1 : « Convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un État plus grand qu'ils veulent former ».

S'il existe une paix régionale, elle semble impossible à élargir au monde. À l'échelle mondiale, la paix se trouve contredite dans son concept même puisqu'elle ne peut qu'être une paix belliqueuse. Raymond Aron ⁽²⁵⁾ en théorisant la « paix par la terreur » réfutait les théories de désarmement et le projet de fin des armées d'Auguste Comte ⁽²⁶⁾ en raison de leur irrationalité : « Nul ne se fie à l'honnêteté d'un rival si le manquement à la parole donnée peut être récompensé par l'empire du monde » (p. 1085). Il semble vain d'appliquer au monde « la vertu positive » ⁽²⁷⁾ produite par le rayonnement d'un État et de son modèle de paix au point que tous les autres acteurs de la scène internationale veulent l'adopter. Réalisable uniquement à l'échelle régionale, elle demeure toujours conditionnée par une hégémonie à l'image de la *Pax Americana*. Étendre la paix, c'est aussi devoir comprendre les valeurs de cette construction, qui ne sont pas les mêmes selon les sociétés. L'Occident connaît la paix dans son aire géographique puisqu'il y a un partage de valeurs libérales, démocratiques et d'intérêts communs économiques et géopolitiques.

Dès lors, la paix une et multiple, vacillante et protéiforme, envisagée sous des prismes divers et variés, semble non seulement difficile à maintenir et à préserver, mais avant tout à concevoir – même avec une paix mercantile, à l'heure d'un renouveau protectionniste. La paix est en somme une perpétuation de la non-guerre, représentant ainsi un équilibre précaire puisqu'elle se fait dans la considération d'une guerre imminente, sinon probable.

Des acteurs traditionnels inefficients

Construire la paix : un large éventail d'acteurs et d'outils

Les acteurs institutionnels et étatiques

Parmi les acteurs traditionnels et classiques des relations internationales, les États sont devenus les protagonistes incontournables depuis les Traités de Westphalie. Perçu comme l'incarnation de la souveraineté politique sur un peuple et un territoire, l'État moderne est selon Jean Bodin, un État laïc et souverain ayant la « puissance de donner et casser la loi », de déclarer la guerre ou de restaurer la paix ⁽²⁸⁾. Outre les États souverains, les alliances formées de ceux-ci deviennent des acteurs institutionnels à part entière, à l'image de l'UE, devenue un acteur essentiel de la paix dans le monde. Elle est en théorie l'exemple-type d'une entité supranationale : organisation politique régionale et intégrée, dont le pouvoir transcende les peuples et les nations au nom d'un idéal philosophique de paix perpétuelle. Les acteurs dits « institutionnels et classiques » sont avant tout européens et plus largement occidentaux ⁽²⁹⁾ car c'est du Vieux Continent

⁽²⁵⁾ ARON Raymond, *op. cit.*

⁽²⁶⁾ COMTE Auguste, *Cours de philosophie positive* (1830-1842).

⁽²⁷⁾ BARUCH Spinoza, *Pensées métaphysiques* (1663).

⁽²⁸⁾ BODIN Jean, *Les Six Livres de la République* (1756).

⁽²⁹⁾ HUNTINGTON Samuel, *The Clash of civilizations and the Remaking of World Order*, The Free Press, 2002 (1996), 368 pages.

qu'est née l'idée de l'« État-nation »⁽³⁰⁾. Plus globalement, l'ONU⁽³¹⁾ avec sa charte signée le 26 juin 1945 par 54 États-membres (193 depuis 2011) constitue un exemple d'institution supranationale soucieuse de préserver la paix dans le monde. Ladite charte fait de la paix l'objectif premier de cette organisation. À cet effet, les Casques bleus, fondés en 1948 et ayant reçu le Prix Nobel de la paix en 1988, ont pour mission : « le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationale » ainsi que la protection des civils conformément à la résolution 377 (dite *Acheson*) de l'ONU. Malgré quelques échecs⁽³²⁾, les Nations unies utilisent le droit international pour codifier le recours à la force en condamnant son usage à des fins d'ingérence dans les affaires d'un État ou d'entrée en guerre. Reconnu comme une norme *jus cogens*, le recours à la force connaît des exceptions : la légitime défense⁽³³⁾, la guerre au terrorisme⁽³⁴⁾ ou encore le recours à la force autorisé par le Conseil de sécurité pour le maintien ou le rétablissement de la paix⁽³⁵⁾. Si le droit international appliqué par l'ONU cadre le système international et, *in fine*, régule les relations interétatiques afin de promouvoir la paix, il convient de souligner qu'avec le droit se pose la question de l'interprétabilité et de sa garantie.

La relative mainmise de l'Occident sur les processus de paix pousse les autres pays à constituer leurs propres alliances. En effet, les États non-occidentaux cherchent à se démarquer en fondant leurs propres organisations de coopération régionale pour assurer à chacun de leurs États-membres la garantie d'une sécurité collective contre toute agression militaire, et plus généralement l'édification et le maintien de la paix. L'Union africaine (UA), fondée le 9 juillet 2002 en remplacement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, 1963), incarne cette volonté, en tant que projet d'union à la fois économique et monétaire s'accompagnant d'une volonté politique et philosophique de promouvoir la démocratie libérale dans un grand mouvement politique panafricain. Hormis l'UA, d'autres grandes puissances telles la Russie et la Chine recherchent une alternative aux organisations militaires occidentales, comme l'Otan. L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS, 2001) – Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan, Inde, Pakistan et Chine – constitue une réponse stratégique à l'Otan et à l'OSCE visant à préserver la sécurité régionale en Eurasie.

Les acteurs non-institutionnels et non-étatiques

Le temps où seuls les princes gouvernaient est révolu depuis l'émergence de contre-pouvoirs animés par les figures de l'intellectuel et du journaliste. Cette émergence d'un « quatrième pouvoir médiatique » a des répercussions géopolitiques et il paraît aujourd'hui plus difficile d'engager un conflit armé sans susciter des critiques de la part de l'opinion publique. La guerre en Irak (2003) et celle en Libye (2011) ont

⁽³⁰⁾ BOULANGER Philippe, *Géographie militaire et géostratégie du monde contemporain* (2^e édition), Armand Colin, 2011, 320 pages.

⁽³¹⁾ Conférence de Dumbarton Oaks de 1944.

⁽³²⁾ Comme le massacre de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) en juillet 1995.

⁽³³⁾ NATIONS UNIES, *Charte*, Chapitre VII (<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-vii/index.html>), Article 51.

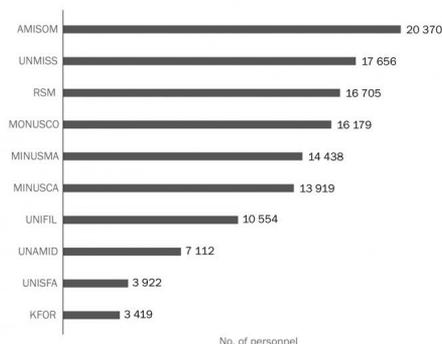
⁽³⁴⁾ Adoption de la doctrine « préventive » par les États-Unis après les attentats de 2001.

⁽³⁵⁾ NU, *Charte*, Chapitre VII, *op. cit.*, Articles 41-42.

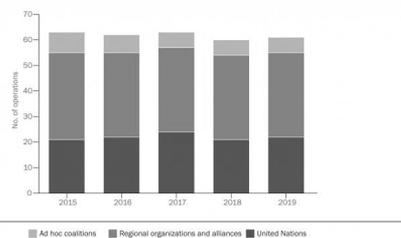
témoigné du pouvoir des médias dans la recherche de la paix (tout comme dans le déclenchement de la guerre). D'une part, les journaux peuvent pousser l'opinion à rejeter la guerre : en France, lors de la seconde guerre du Golfe, la presse a massivement soutenu la décision du président Chirac de s'opposer à l'invasion de l'Irak par l'armée américaine. D'autre part, la médiatisation des crimes commis par le colonel Kadhafi a poussé l'opinion publique française ainsi qu'une grande partie de la classe politique à une dénonciation du régime de Tripoli. Cette dénonciation s'est transformée en une « guerre juste »⁽³⁶⁾, instrumentalisée par les médias pour justifier une intervention au nom des droits de l'Homme. C'est pourquoi nous pouvons parler d'une véritable « géopolitique des médias »⁽³⁷⁾ dans la mesure où ces derniers ont un rôle de plus en plus prépondérant dans les affaires internationales. On ne peut plus gagner la guerre sans gagner la bataille des cœurs et des esprits surtout à l'ère de la télé-politique car la société civile est devenue, au fil du temps, un acteur géopolitique de plus en plus influent.

En plus de la communauté intellectuelle composée à la fois du monde universitaire et médiatique, il y a également l'émergence de mouvements pacifistes incarnée par certaines organisations associatives et non-gouvernementales (ONG), qui, elles aussi, luttent au nom de la paix dans le monde, le progrès humain ainsi que la défense des droits de l'homme. *Human Rights Watch (HRW)* fondée en 1978⁽³⁸⁾ et luttant contre l'enrôlement des enfants soldats, les armes non-proportionnelles, la torture ou

LARGEST MULTILATERAL PEACE OPERATIONS AS OF 31 DEC. 2019



NUMBER OF MULTILATERAL PEACE OPERATIONS BY TYPE OF CONDUCTING ORGANIZATION, 2015-19



Source: SIPRI Multilateral Peace Operations Database, 27 May 2020. www.sipri.org © SIPRI 2020

AMISOM : African Union (AU) Mission in Somalia ; *UNMISS* : United Nations Mission in South Sudan ; *RSM* : Resolute Support Mission ; *MONUSCO* : UN Organisation Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo ; *MINUSMA* : UN Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali ; *MINUSCA* : UN Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic ; *UNIFIL* : UN Interim Force in Lebanon ; *UNAMID* : UN-AU Hybrid Operation in Darfur ; *UNISFA* : UN Interim Security Force for Abyei ; *KFOR* : Kosovo Force.

Tableaux des opérations multilatérales de maintien de la paix
Source : SIPRI Multilateral Peace Operations Database, 27 mai 2020.

⁽³⁶⁾ SAINT-AUGUSTIN, *De la Cité de Dieu*, Points Sagesses, 1994, p. 413-426.

⁽³⁷⁾ BOULANGER Philippe, *Géopolitique des médias*, Armand Colin, 2014, p. 208-219.

⁽³⁸⁾ *Helsinki Watch* jusqu'en 1988.

encore les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en est un bon exemple. On peut également citer *Amnesty International* qui, fondée en 1961, a reçu le Prix Nobel de la paix en 1977.

Ces acteurs institutionnels et classiques privilégiant la concertation sur la base du multilatéralisme ont témoigné de leurs faiblesses quant à leur capacité à garantir la paix dans le monde. On constate dès lors un retour croissant de l'usage de la force, cela étant révélateur des faiblesses de ceux-ci.

Le retour du « fait guerrier », comme échec du multilatéralisme garant de paix

La crise de légitimité de l'État

La légitimité de l'État, s'appuie aujourd'hui principalement sur la légalité institutionnelle et la croyance en une compétence des dirigeants⁽³⁹⁾. Leur rôle majeur est de protéger l'intégrité physique des peuples ainsi que leurs intérêts sur la scène internationale. Cette légitimité de l'État fondée sur le maintien de paix *via* son autorité repose sur deux facteurs. Il s'agit d'abord de l'adhésion de la population au gouvernement et donc la création d'une forme de projet commun. En cas de crise de confiance émanant du peuple, la légitimité de l'État est remise en cause, ce qui peut entraîner de l'instabilité, des révoltes et même une défiance interne au pouvoir. Il s'agit ensuite d'une reconnaissance internationale qui permet à l'État de tenir son rôle de garant de la paix interétatique. La prolifération du nombre d'États rend cette question de leur légitimité d'autant plus centrale.

Des acteurs qui concurrencent et déstabilisent l'État

Différents processus sont impliqués dans la construction de nouveaux États. Alors que les délimitations territoriales d'une partie des États reposent sur les principes d'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, prônés par les Nations unies⁽⁴⁰⁾, certains remettent en cause leur construction, la jugeant trop arbitraire. Ainsi les frontières *post*-coloniales sont régulièrement remises en cause, notamment en Afrique à cause de questions historiques ou ethniques⁽⁴¹⁾ ou encore comme en Inde où les différents groupes religieux refusent de cohabiter⁽⁴²⁾. Ces tracés entraînent de nombreuses contestations de frontières encore aujourd'hui comme c'est le cas entre l'Angola et le Congo⁽⁴³⁾ ou encore dans les Balkans⁽⁴⁴⁾.

Parallèlement au fait que le nombre d'États tend à croître, les entités politiques, ethniques ou religieuses souhaitant être dotées de ce statut privilégié, certains États déjà existants perdent au contraire leur qualité étatique, pour être qualifiés désormais

⁽³⁹⁾ WEBER Max, *Le savant et le politique* (1919), trad. Julien Freund, 10/18, 2002, 224 pages.

⁽⁴⁰⁾ NU, *Charte*, Article I, §2 (<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>).

⁽⁴¹⁾ FLEUROT Grégoire, « Les frontières disputées d'Afrique », *Slate Afrique*, 29 septembre 2011 (<http://www.slateafrique.com/107/frontieres-disputees-afrique-independance>).

⁽⁴²⁾ TINCQ Henri, « La monstrueuse vivisection de l'Inde », *Le Monde*, 4 août 2007 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽⁴³⁾ MBALA BEMBA Luc-Roger, « Archives belges pour régler le conflit RDC Angola concernant Kahemba », *L'Observateur*, 3 août 2007 (<http://cdfafrique.afrikblog.com/archives/2007/08/03/5802636.html>).

⁽⁴⁴⁾ Bibliomonde, « Croatie : les frontières » (<http://www.bibliomonde.com/donnee/croatie-les-frontieres-57.html>).

d'États « faillis » (*failed states*)⁽⁴⁵⁾. Incapables d'assurer leurs fonctions, ces États vacillent entre un semblant d'autorité et une anarchie interne, à l'image de la Libye, se voyant tiraillée entre le Gouvernement d'union nationale et l'armée du Maréchal Haftar, ou du Liban où le parti du *Hezbollah* veut restaurer l'ordre en remplissant les fonctions étatiques.

Un autre phénomène défie la crédibilité et l'efficacité des États : celui des zones grises. Si elles n'existent pas officiellement dans le droit international, l'expression permet d'analyser un grand nombre de conflits actuels infra- et intra-étatiques tels qu'en Ossétie du Sud, à Gaza, ou encore plus récemment dans le Haut-Karabagh. Il s'agit là d'actions et d'espaces contre lesquels les outils traditionnels sont en difficulté. Ces instabilités entraînent inévitablement de l'insécurité pour les civils. Des acteurs privés terroristes participent à l'affaiblissement de l'État. Les organisations religieuses voire sectaires telles que *Boko Haram* affaiblissent les structures étatiques par des méthodes insurrectionnelles comme nous le verrons dans l'étude de cas avec *Al-Qaïda* et *Daech*.

Par ailleurs, de nouveaux acteurs sans prétention à gouverner apparaissent, concurrençant et influençant l'État. De nouveaux champs de conflictualité émergent avec des particuliers ou des entreprises multinationales. L'exemple des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dans le cyberspace est marquant, notamment à la suite de la censure de Donald Trump sur les réseaux sociaux, témoignant ainsi de la puissance croissante de ces acteurs. Ceux-ci prennent peu en compte les délimitations frontalières, piliers de l'organisation internationale traditionnelle : leur caractère transnational et la vitesse à laquelle ces technologies évoluent, empêche la création de règles qui permettraient d'encadrer ces puissances montantes. Par ailleurs, une des caractéristiques de la guerre froide que fut la « guerre des étoiles »⁽⁴⁶⁾, semble aujourd'hui devenir l'ambition de particuliers et plus seulement d'États. L'espace exo-atmosphérique, atout majeur dans le cadre du développement et de la défense, compte de nouveaux concurrents. Les Américains, particulièrement, ont privatisé cette recherche, que ce soit Elon Musk (Tesla) avec Space X ou Jeff Bezos (Amazon) avec Blue Origin.

Les ONG jouent un rôle croissant et tentent d'influencer les politiques étatiques, comme lors du Sommet de la Terre en 1992 à Rio de Janeiro⁽⁴⁷⁾. Ces organisations sont particulièrement présentes dans le domaine de l'environnement et des droits de l'homme, et se constituent comme représentantes d'une « opinion publique mondiale »⁽⁴⁸⁾. En 2002, le Secrétaire général des Nations unies Koffi Annan a déclaré que les NU devaient prendre en compte l'influence exercée par les acteurs non-étatiques à

⁽⁴⁵⁾ SUR Serge, « Sur les "États défaillants" », *Commentaire*, n° 112, 4/2005, p. 891-900.

⁽⁴⁶⁾ Initiative de défense stratégique (IDS) de Ronald Reagan.

⁽⁴⁷⁾ « Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, du 3 au 14 juin 1992, Rio de Janeiro » (<https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>).

⁽⁴⁸⁾ MERLE Marcel, « Un imbroglio juridique : le "statut" des OING, entre le droit international et les droits nationaux », in PLANTEY Alain (dir.), *L'internationalité dans les institutions et le droit*, A. Pédone, 1995, p. 341-351.

l'image des fondations philanthropiques, des organisations de la société civile ou des groupes d'intérêts.

Il y a enfin les Institutions internationales de sécurité (IIS) ⁽⁴⁹⁾ qui peuvent influencer les États, les ONG ou les institutions comme l'ONU et leurs Opérations de maintien de la paix (OMP) dans le monde. Les États où ont lieu ces opérations acceptent de plus en plus les limitations et les changements qui peuvent être imposés à leur propre souveraineté par ces institutions. Certains estiment que les IIS ont un rôle peu influent dans la paix sur le comportement des États, hormis celui que les États veulent bien leur accorder pour atteindre plus efficacement leurs intérêts ⁽⁵⁰⁾.

Si on constate l'émergence d'acteurs alternatifs à l'État, c'est bien la force qui permet le rétablissement de la paix sous l'influence de l'idée d'une guerre noble et légitime.

Faire la guerre pour la paix

Les opérations de paix se sont multipliées lors de la disparition du monde bipolaire qui régulait jusqu'alors les relations internationales. La société onusienne intervient militairement malgré l'article 2 de sa Charte ⁽⁵¹⁾. Que ce soit lors des guerres balkaniques ou de l'intervention en Irak dans les années 1990, les opérations de l'ONU n'ont été efficaces que lorsque son bras armé permettrait le retour à l'ordre et la fin des conflits. À l'occasion du sommet mondial de 2005, cela devient une norme de droit international public adoptée par tous les membres de l'ONU ⁽⁵²⁾. Bien que, toujours de dernier recours, comme cela a été réaffirmé dans la doctrine Capstone de 2008 ⁽⁵³⁾, la responsabilité de protéger prévaut sur l'utilisation de moyens non-violents. Parées d'une légitimité *ad bellum*, les interventions militaires de la communauté internationale n'ont plus qu'à se dérouler sous la légitimité *in bello*. En s'appuyant ainsi sur le système juridique développé au nom de la sécurité internationale et par une utilisation des structures supranationales au pouvoir coercitif sur leurs membres, les Américains ont pu développer une stratégie de « guerre d'ingérence » avec une caution humanitaire. De plus, le brouillage entre légalité et légitimité s'accroît comme cela fut le cas pour justifier l'emploi des forces au Kosovo. Les armées des puissances occidentales en sont bien conscientes et en prennent compte aujourd'hui, dès la phase amont de la planification stratégique ⁽⁵⁴⁾.

⁽⁴⁹⁾ SCHMITT Olivier et DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p. 58-60.

⁽⁵⁰⁾ MAERSHEIMER John J., *The False Promise of International Institutions*, The MIT Press, 1995, 45 pages.

⁽⁵¹⁾ Les États « ... s'abstiennent, dans les relations internationales, de recourir à la menace ou à l'usage de la force armée, soit contre l'intégrité territoriale ou contre l'indépendance de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies ».

⁽⁵²⁾ SIMONOVIC Ivan, « La responsabilité de protéger » (<https://www.un.org/>).

⁽⁵³⁾ UN PEACEKEEPING OPERATIONS, *Capstone Doctrine, Report of the TTP Oslo Doctrine Seminar*, 14 et 15 mai 2008, Oslo, Norvège ([https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/DPKO%20Capstone%20doctrine%20\(2008\).pdf](https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/DPKO%20Capstone%20doctrine%20(2008).pdf)).

⁽⁵⁴⁾ LEBAS Colombar, « Grandeur et défis de la restauration de la paix dans les opérations militaires contemporaines : la construction de la légitimité », *La légitimité des interventions militaires, Cahier du CEREM* n° 3, mars 2008, p. 5-8 (https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/1295/Cahier_du_cerem_n_03.pdf).

Un bilan mitigé : vers une crise du multilatéralisme et un retour du fait guerrier ?

Le bilan de ces opérations de paix reste néanmoins mitigé. Les succès relatifs au Salvador, au Mozambique ou au Cambodge ⁽⁵⁵⁾ ne suffisent pas à masquer l'affaiblissement des institutions à faire face aux crises régionales. En effet, malgré la tentative de judiciarisation *post*-conflit au Rwanda et en ex-Yougoslavie, les juridictions créées par le Conseil de sécurité ne semblent pas parvenir à remplir de fonction dissuasive ou préventive ⁽⁵⁶⁾. La crise ukrainienne illustre la manière dont la Russie, membre du Conseil de sécurité, a bafoué les règles de droit notamment en faisant preuve d'ingérence alors qu'elle a contribué à défendre la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ⁽⁵⁷⁾. En ce sens, lors des Révolutions de couleur la Russie a ardemment critiqué les ingérences avérées des Américains ⁽⁵⁸⁾. En outre, certains États-membres considèrent que l'interprétation extensive du principe de légitime défense, en cas d'intervention armée, contribue à la perte d'impartialité des Casques bleus ⁽⁵⁹⁾.

Parallèlement, la légitimité de représentation des États siégeant au Conseil de sécurité est contestée en raison de l'absence de puissances économiques telles que l'Inde, le Japon ou l'Allemagne. Aucun pays africain n'est représenté alors que la majorité des Casques bleus sont déployés en Afrique. Le slogan du dictateur libyen Kadhafi « Des solutions africaines aux problèmes africains », mais aussi l'unilatéralisme sur lequel se sont repliés les États-Unis depuis la présidence Obama et son slogan « *Nation Building at Home* », ou encore la montée des nationalismes en Europe, semblent compromettre l'objectif de paix onusien. De surcroît, Pékin affirme son influence sur l'ONU grâce à sa contribution au budget onusien et à la nomination de ressortissants chinois à de nombreux postes clefs ⁽⁶⁰⁾. Toutefois, l'élection de Joe Biden à la présidence américaine et la nomination de personnalités comme Samantha Power à la tête de l'*USAID* (Agence des États-Unis pour le développement international) ⁽⁶¹⁾, annoncent une politique à rebours de l'unilatéralisme qui permettrait de raviver les efforts en faveur du multilatéralisme et la maîtrise des armes ⁽⁶²⁾.

Ce retour du « fait guerrier » qu'avait annoncé le général Lecointre ⁽⁶³⁾ devant l'Assemblée nationale, est également lié aux « tensions ethniques, religieuses et

⁽⁵⁵⁾ TARDY Thierry, « Le bilan de dix années d'opérations de maintien de la paix », *Politique étrangère* n° 65, 2000, p. 389 (https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2000_num_65_2_4945).

⁽⁵⁶⁾ SUR Serge, « Intervention militaire et droit d'ingérence en question », in QUILÈS Paul et NOVOSSELOFF Alexandra (dir.), *Face aux désordres du monde*, 2005, p. 225-250.

⁽⁵⁷⁾ MALLET Jean-Claude, « Réflexions sur l'évolution stratégique mondiale », *Le nouveau désordre mondial*, août-septembre 2014, p. 21.

⁽⁵⁸⁾ BORIS Petric, « À propos des révolutions de couleur et du *Soft Power* américain », *Hérodote* n° 129, 2008, p. 7-20.

⁽⁵⁹⁾ LIÉGOIS Michel, « *Action pour le maintien de la paix* » : dernier avatar de l'éternelle réforme des opérations de paix de l'ONU, Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, 2018 (<https://www.observatoire-boutros-ghali.org/>).

⁽⁶⁰⁾ « 4 sur 15 des agences spécialisées des Nations unies ont désormais à leur tête des ressortissants chinois (soit trois de plus que n'importe quel autre pays), et sept Chinois y occupent des postes de Directeurs généraux adjoints » dans GODEMENT François, « La Chine aux Nations unies – le cas de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle », Institut Montaigne, 12 mars 2020 (<https://www.institutmontaigne.org/>).

⁽⁶¹⁾ Journaliste, reporter de guerre et écrivaine américaine, ancienne ambassadrice à l'ONU.

⁽⁶²⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, *Actualisation stratégique 2021*, p. 25 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁶³⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, « Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées », Assemblée nationale, 6 novembre 2019 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

économiques, et l'accroissement des déséquilibres démographiques, climatiques et d'accès aux ressources ». De ce fait, pour réussir à équilibrer un nouveau multilatéralisme, qui serait efficace sur la scène internationale dans le maintien de la paix, il serait nécessaire que les États reprennent une position plus forte et acquièrent de la puissance sans quoi le « fait guerrier » risquerait de se généraliser. Toutefois, cette recherche de capacité d'action peut être perçue comme une surenchère militaire, comme une menace de guerre et non pas une garantie de la paix, enclenchant ainsi la course à l'armement du dilemme de sécurité. L'équilibre de puissance militaire en une période de recomposition stratégique sera toujours précaire ⁽⁶⁴⁾.

Une paix renouvelée : une quête de la paix par la puissance

Une vision réaliste de la puissance : la paix par l'action coercitive

La paix n'est aujourd'hui possible que par le recours à la puissance politique et militaire. Des actions coercitives sont menées par les grandes puissances mondiales afin d'instaurer la paix qui reste une priorité.

La paix est incarnée dès l'Antiquité par des divinités telles que la figure d'Eiréné dans la Grèce antique ou celle de la Concorde. Certes, Thucydide considère que la paix de Nicias en 421 n'est pas une véritable paix en cela qu'elle ne supprime pas la première cause de la guerre : la peur de Sparte et de ses Alliés face à l'émergence d'un impérialisme athénien. Il n'en demeure pas moins que les stratégies de paix, étroitement liées à la guerre, sont dès lors aussi anciennes que les stratégies de guerres ⁽⁶⁵⁾.

Le mécanisme de la coercition ⁽⁶⁶⁾ vise à faire comprendre à l'adversaire que le résultat de son lancement d'activités militaires ne peut être une victoire mais une catastrophe sociopolitique ou écologique. La coercition est théorisée par Thomas Schelling ⁽⁶⁷⁾ comme étant fondée sur la diplomatie de la violence. La coercition parvient à son but seulement dans la mesure où elle est appréhendée sans être infligée. Autrement dit, les menaces réussies sont celles qui n'ont pas à être mises en œuvre.

Servir la paix, par la puissance, est l'une des doctrines de la France, qui affirme son rôle de puissance d'équilibre dans cette mission ⁽⁶⁸⁾. Cette force passe par une souveraineté maîtrisée, mais pas seulement, puisqu'il s'agit de maintenir l'ascendant opérationnel sur l'ennemi tout en prenant en compte des menaces présentes et futures. En 2021, la mise à jour de la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* de 2017 met en avant le développement accru des politiques de puissance russe et chinoise ⁽⁶⁹⁾. Les actions de puissance russes se traduisent par une augmentation des capacités

⁽⁶⁴⁾ Pour aller plus loin sur des concepts comme le dilemme de sécurité ou le piège de Thucydide, consulter : HERTZ John, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics* n° 2, 1950, p. 157.

⁽⁶⁵⁾ SCHMITT Olivier et DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, Chapitre : « Peut-on prévenir et résoudre les conflits ? », p. 347-348.

⁽⁶⁶⁾ ADAMSKY Dmitry, « Cross-Domain Coercion: The Current Russian Art of Strategy », *Proliferation Papers* n° 54, novembre 2015, Ifri, 47 pages (<https://www.ifri.org/>).

⁽⁶⁷⁾ SCHELLING Thomas C., *Arms and Influence*, Yale University Press, 1996, 300 pages.

⁽⁶⁸⁾ *Actualisation stratégique 2021, op. cit.*, p. 21.

⁽⁶⁹⁾ *Ibid.* p. 26-27.

militaires doublées d'une diplomatie décomplexée, voire arrogante, qui permet à la Russie dans cette période *post*-guerre froide de se projeter vers des théâtres d'opérations toujours plus lointains. La Chine, de son côté, mène depuis trois ans une diplomatie active autant qu'agressive à des échelons très divers : espionnage, captation technologique, résolution militaire ⁽⁷⁰⁾. En dernier lieu, l'Empire du Milieu s'est fait remarquer en livrant des vaccins ⁽⁷¹⁾ auprès de quelques pays africains. Ainsi, il donne une image au monde d'un pays à la fois généreux et puissant. Les cas russes et chinois sont des exemples de remise en cause du multilatéralisme, cette idée étant renforcée par les rivalités sino-américaines. De manière générale, on assiste à un retour en force de l'unilatéralisme depuis l'invasion américaine en Irak ⁽⁷²⁾.

Arrêtons-nous sur la pratique coercitive russe : la coercition inter-domaine. Véritable démonstration de puissance, elle conjugue trois modèles dont la dissuasion nucléaire régionale, le non-nucléaire et la dissuasion informationnelle. La première vise à dissuader une guerre conventionnelle à grande échelle, stratégie reposant sur la menace de frapper avec un arsenal nucléaire tactique. La deuxième, la dissuasion non nucléaire, est un système complexe de politiques militaires et non militaires visant à empêcher l'agression par des moyens non nucléaires. Elle peut prendre la forme d'une démonstration de force, pour empêcher l'escalade, ou de menaces de perturbations financières et économiques. Elle est définie dans la doctrine russe de 2010 comme la mission des forces armées en temps de paix ⁽⁷³⁾. La troisième et dernière composante, la dissuasion informationnelle, consiste à influencer l'adversaire et son comportement par la menace ⁽⁷⁴⁾.

« Notre force de dissuasion nucléaire demeure, en ultime recours, la clé de voûte de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux »
Discours du président MACRON à l'École de Guerre, *op. cit.*

La dissuasion nucléaire est une force coercitive par excellence. Seule une poignée de pays la possède. Elle est garante de la paix et est un antidote au chantage, quel qu'il soit. Le fait de posséder l'arme nucléaire améliore considérablement les chances de victoire d'un État lors des périodes de tensions. Hier comme aujourd'hui, la force nucléaire permet une liberté d'action.

Le politiste américain du Centre de sécurité et coopération internationales à l'Université de Stanford, Matthew Fuhrmann ⁽⁷⁵⁾ évoque la garantie d'une assistance nucléaire pacifique en échange du pétrole, ce qui rappelle la *pax americana* ⁽⁷⁶⁾. Dans cet ordre d'idées, le partenariat stratégique « pétrole contre sécurité » scellé en 1945 sur

⁽⁷⁰⁾ ADAMSKY Dmitry, « Cross-Domain Coercion: The Current Russian Art of Strategy » *Proliferation Paper*, n° 54, 2015, p. 34.

⁽⁷¹⁾ HASKI Pierre, « La Chine mène avec succès sa "diplomatie des vaccins" en Afrique », *France Inter*, 11 février 2021 (<https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-11-fevrier-2021>).

⁽⁷²⁾ BADIE Bertrand, « Conclusion – La paix entre multilatéralisme et puissances » in DEVIN Guillaume (dir.), *Faire la paix*, Presses de Sciences-Po, 2009, p. 267-271.

⁽⁷³⁾ ADAMSKY Dmitry, « Cross-Domain Coercion: The Current Russian Art of Strategy », *op. cit.*, p. 13-19 et 31-41.

⁽⁷⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁵⁾ FUHRMANN Matthew, *Atomic Assistance, How "Atoms for Peace" programs cause nuclear insecurity*, Cornell University Press, 2012, 344 pages.

⁽⁷⁶⁾ Paix due à l'intervention ou la protection de l'armée américaine dans un conflit.

le croiseur *USS Quincy* entre le roi d'Arabie saoudite Ibn Saoud et le président américain Franklin Roosevelt, illustre le concept de paix coercitive économico-politico-militaire.

« Mieux vaut prévenir que guérir » dit l'adage. La paix est menée par les puissances militaires à coups d'actions, de préventions et de stratégies. Il faut à tout prix éviter l'escalade⁽⁷⁷⁾ qui mènerait à la guerre en agissant de façon préventive, mais aussi et surtout en menant des actions *actives*.

Paix renouvelée : une action coercitive appuyée par l'influence économique et culturelle

La puissance constitue ainsi le principal levier pour assurer la paix, mais outre les déterminants traditionnels de cette puissance, tels que la capacité militaire, la démographie ou les ressources géographiques, il existe des moyens d'influence immatériels permettant l'expression de la force d'un État. Il s'agit ici du *Soft Power*, concept développé par l'américain Joseph S. Nye en 1990, défini comme la capacité d'un État à obtenir ce qu'il souhaite d'un autre acteur de la scène internationale⁽⁷⁸⁾. Le non-emploi des moyens coercitifs, au sens de la force militaire, n'exclut pas l'existence d'une coercition autre, fondée sur une capacité d'influence par la persuasion. Aujourd'hui, grandes et petites puissances déploient des stratégies du *Soft Power* pour peser sur leurs partenaires et leurs rivaux par des moyens médiatiques, diplomatiques, religieux ou idéologiques.

Le volet économique joue un rôle important dans cette puissance « douce ». La *Pax Mercatoria*⁽⁷⁹⁾ couplée à l'essor du libre-échange et du commerce international *via* les institutions économiques⁽⁸⁰⁾, génère des interdépendances économiques⁽⁸¹⁾ liant les États et permet une transmission de valeurs civilisationnelles, rendant la guerre en théorie obsolète. Le poids considérable des grandes entreprises dans le rayonnement des pays n'est un secret pour personne : la mondialisation ayant élargi les horizons, les firmes, à l'image des GAFAM, peuvent avoir de l'influence à différentes échelles et constituent de ce fait un volet de puissance sans faire recours à la force cinétique.

Le côté pacificateur de la puissance se reflète également par des actions d'aide et de soutien de développement⁽⁸²⁾ ou de *post-conflit*⁽⁸³⁾. Cette dernière notion devient aujourd'hui une grille de lecture et d'action internationale commune créant un concert entre les acteurs transnationaux pour reconstruire une paix durable et apaiser les tensions.

⁽⁷⁷⁾ ALLISON Graham, « The Thucydides Trap, Are the U.S. and China headed for War? », *The Atlantic*, 24 septembre 2015 (<https://www.theatlantic.com/>).

⁽⁷⁸⁾ NYE Joseph S., *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990, 307 pages.

⁽⁷⁹⁾ FONTANEL Jacques, « Le commerce international est-il un facteur de paix ? », *Politique étrangère* n° 1/2014, p. 55-67 (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-55.htm>).

⁽⁸⁰⁾ ROUX Michèle, « Organisations internationales », in BALZACQ Thierry (dir.), *Traité des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2012.

⁽⁸¹⁾ HIRSCHMAN Albert O., *The Strategy of Economic Development*, Yale University Press, 1962, 215 pages.

⁽⁸²⁾ CATTARUZZA Amaël et DORIER Elisabeth, « Postconflit : entre guerre et paix ? », *Hérodote* n° 158, 2015/3 (<https://www.cairn.info/journal-herodote-2015-3-page-6.htm>).

⁽⁸³⁾ LEFRANC Sandrine, « Convertir le grand nombre à la paix : une ingénierie internationale de pacification », *Politix* n° 80, 2007, p. 7-29 (<https://www.cairn.info/revue-politix-2007-4-page-7.htm>).

Cependant, si en théorie l'intervention dans le cadre de « *Peace building* »⁽⁸⁴⁾ exige la garantie d'une expertise et d'une neutralité technique⁽⁸⁵⁾, dans les faits, les discours institutionnels et nationaux décrivant ces aides comme neutres sont contestables : nombre d'interventions ne sont pas dépourvues d'enjeux politiques, n'excluent pas les rivalités de pouvoir et des processus d'instrumentalisation des territoires, des ressources et des dirigeants. Le processus de Démobilisation, désarmement et de réinsertion (*DDR*) et de sécurisation⁽⁸⁶⁾ mis en place des Balkans à l'Afrique centrale en est un bon exemple : mauvais ciblage des secteurs de réinsertion, contributions insuffisantes, détournements de fonds d'aides ou des pratiques de népotisme. Les relatifs échecs de *Peace building* en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville⁽⁸⁷⁾ illustrent également ce cas de figure⁽⁸⁸⁾.

Par ailleurs, la puissance diplomatique et l'influence culturelle constituent aussi un facteur de taille dans la recherche et le maintien de la paix⁽⁸⁹⁾. Certains États s'en sont bien rendu compte : en Chine, « l'école culturelle », également appelée « école de Shanghai », découle de la conception du *Soft Power* proposée dans l'article de Wang Huning⁽⁹⁰⁾. « Le *Soft Power* se compose d'idées et de principes, d'institutions et de mesures politiques qui opèrent à l'intérieur de la culture d'une nation et qui ne peuvent en être séparés »⁽⁹¹⁾. Pour améliorer l'attractivité de la Chine sur la scène mondiale, cette école préconise la promotion de la culture chinoise sur le plan international à travers une nouvelle doctrine extérieure, fondée sur les concepts de « développement pacifique » et de « monde harmonieux ». Pékin estime que la mondialisation et l'entraide internationale sont une opportunité plus efficace que le combat pour redorer son image et gagner en prestige, en puissance et en légitimité.

Les acteurs culturels internationaux publics et privés usent d'une multiplicité de moyens d'action : réseaux d'écoles, lycées et instituts culturels, production et diffusion de contenus artistiques, mais aussi des créations d'alliances diplomatiques⁽⁹²⁾. Les échanges universitaires internationaux⁽⁹³⁾ permettent une mobilité étudiante, vectrice

⁽⁸⁴⁾ HAUSS Charles, *From Conflict Resolution to Peacebuilding*, Rowman & Littlefield, 2019, 368 pages.

⁽⁸⁵⁾ POULIGNY Béatrice, « Civil Society and Post-Conflict Peacebuilding: Ambiguities of International Programmes Aimed at Building 'New' Societies », *Security Dialogue*, vol. 36 n° 4, décembre 2005, p. 495-510.

⁽⁸⁶⁾ Rapport de synthèse, Réunion du Groupe régional de travail organisée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE en partenariat avec la CEDEAO, Praia (Cap Vert), 2007.

⁽⁸⁷⁾ MUZUREK Hubert et DORIER Elisabeth, « Dynamiques territoriales du postconflit et de la reconstruction au Congo-Brazzaville », *Hérodote*, n° 158, 2015/3, p. 132-159 (<https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-3-page-132.htm>).

⁽⁸⁸⁾ LAVERGNE Marc, « Du succès du cessez-le-feu à l'échec de la paix, l'expérience des monts Nouba au Soudan (2002-2005) », *Hérodote* n° 158, 2015/3, p. 112-131 (<https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-3-page-112.htm>).

⁽⁸⁹⁾ CHAUBET François et MARTIN Laurent, *Histoire des Relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, 2011, p. 14-82.

⁽⁹⁰⁾ COURMONT Barthélemy et SÉNARD Sophie, « Le *Soft Power* chinois peut-il bouleverser les équilibres culturels internationaux », *Le Monde chinois*, vol. 2014/2-3, n° 38-39, p. 20-31.

⁽⁹¹⁾ YU Xintian (directrice émérite du *Shanghai Institute of International Studies, SIIIS*), cité dans GLASER Bonnie et MURPHY Melissa, « Soft Power with Chinese Characteristics: The Ongoing Debate », in MCGIFFERT Carola (dir.), *Chinese Soft Power and its Implications for the United States – Competition and Cooperation in the Developing World*, Center for Strategic and International Studies (CSIS), 2009, p. 13.

⁽⁹²⁾ Cf. CLÉMENT Jérôme, « Francophonie : à quoi servent les Alliances françaises ? » in MARTEL Frédéric, « Soft Power », *France Culture*, 1^{er} février 2015 (<https://www.franceculture.fr/>).

⁽⁹³⁾ JACOT Martine, « Erasmus+ un succès européen né il y a 30 ans » (éditorial), *Le Monde*, 5 janvier 2017 (https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/01/05/erasmus-un-succes-europeen_5058143_4401467.html).

d'une médiation interculturelle et d'une influence mutuelle par la jeunesse. L'essor du numérique et la croissance exponentielle des informations et des médias ont déformé les contenus culturels. Le levier informationnel constitue désormais un autre pilier de la puissance. De nombreux États développent une politique des médias audiovisuels, plus adaptés à la temporalité rapide de l'actualité. La création de chaînes d'information en continu telles que *CNN International*, *Al Jazeera* ou encore *France 24*, reflète la volonté des États de faire la paix par l'information en favorisant leur propre culture, au point que leur contenu ressemble parfois à une apologétique des lignes politiques de ces derniers, comme cela peut être le cas pour des médias russes comme *Russia Today* ou *Sputnik*. L'investissement culturel dans les médias français, comme *France 24* créée en 2006 et disposant d'une diffusion en plusieurs langues auprès de 124 millions de foyers, met en relief cette quête de puissance par la maîtrise de l'information du côté français ⁽⁹⁴⁾.

Ainsi, la recherche et le maintien de la paix sont étroitement liés à la notion de puissance. Mais, fondée sur une stratégie d'influence et une affirmation économique, culturelle et informationnelle, celle-ci n'est pas uniquement dépendante des attributs matériels traditionnels. Finalement, si les capacités militaires et une autonomie stratégique sont nécessaires pour assurer une réponse aux conflits et garantir la sécurité, les moyens pacifiques parmi lesquels les alliances, ne doivent pas être oubliés.

La paix grâce à des coalitions de puissances : constat d'une logique de coopération régionale

Les alliances militaires ne sont pas rares dans l'histoire, cependant la seconde partie du XX^e siècle aura vu fortement augmenter non seulement leur nombre, mais également leur pérennisation. Elles peuvent être de deux types : d'une part, les alliances « temporaires », que l'on peut également appeler « coalitions » et qui regroupent momentanément un ensemble de pays dans un but commun, comme la lutte contre *Daech* au Levant ⁽⁹⁵⁾. Ces alliances sont créées dans un but de regroupement de forces et de puissance à des fins de coercition. D'autre part, les alliances durables sont établies, quant à elles, dans une logique de coopération et d'entraide. Présentes même en temps de paix, elles montrent, de ce fait, qu'au-delà de l'alliance militaire il s'agit avant tout d'une alliance politique à des fins militaires ⁽⁹⁶⁾. De même, des alliances militaires peuvent être le pendant d'alliances politiques et économiques déjà existantes comme cela est le cas de l'UA.

Dans les alliances militaires, différents niveaux de coopérations peuvent exister comme entre les membres de l'Otan, ce qui leur permet de développer une doctrine militaire et des capacités communes d'interopérabilité très poussées. *A contrario*, l'UA

⁽⁹⁴⁾ CHAUBET François (dir.), *La culture française dans le monde. Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, 2010, p. 117-142.

⁽⁹⁵⁾ HOOP SCHEFFER (DE) Alexandra, « Alliances militaires et sécurité collective : contradictions et convergences », in BADIE Bertrand (dir.), *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, La Découverte, 2007, p. 57-72 (<https://www.cairn.info/le-multilateralisme—9782707153333-page-57.htm>).

⁽⁹⁶⁾ *Ibid.*

ne met pas en œuvre de politique de défense concertée et se limite à des coopérations ponctuelles, principalement lors de déploiements opérationnels. Ce niveau de coopération entre les différents membres d'une alliance est le témoin d'une volonté politique et peut également être un bon indicateur du niveau de solidité de celle-ci.

Les pays qui font le choix de rejoindre une alliance cherchent avant tout à bénéficier de la « *pax alliancia* »⁽⁹⁷⁾. En suivant une approche réaliste, les alliances servent à : « créer, ou renforcer, une menace dissuasive vis-à-vis d'États tiers, accroître leur puissance si un conflit armé venait à éclater et, parfois, empêcher le pays avec lequel elles s'allient de rejoindre une autre alliance »⁽⁹⁸⁾. Prendre part à un tel partenariat n'est cependant pas la garantie de la paix pour un pays, ainsi un conflit comme la Première Guerre mondiale a connu une escalade rapide du conflit en partie par le jeu des alliances⁽⁹⁹⁾.

Un élément est particulièrement stratégique dans les alliances militaires : le nucléaire. En effet, pour l'Otan, « Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense »⁽¹⁰⁰⁾. C'est pourquoi compter un ou plusieurs membres détenteurs de ces armes, *a fortiori* crédibles, permet de faire bénéficier tous les membres d'une garantie à forte valeur ajoutée. C'est la notion de parapluie nucléaire⁽¹⁰¹⁾. Cependant, la mise en œuvre d'une telle arme ne repose pas sur une logique collective et d'alliance, mais bien sûr la décision d'un seul État souverain dans son choix⁽¹⁰²⁾.

Toutefois, même si les alliances militaires permettent aux pays membres de pouvoir renforcer leur posture, en contrepartie cette situation risque de limiter l'indépendance stratégique des pays. Cela peut notamment être le cas de certains pays européens de l'Otan⁽¹⁰³⁾, en raison du fait que celle-ci soit très dépendante de l'implication américaine, problème largement mis en exergue durant le mandat du président américain Donald Trump. C'est pourquoi dans l'UE, le projet d'une Europe de la défense axée sur une logique de défense régionale fait son chemin, récemment porté par le président français Emmanuel Macron, qui n'hésite pas à dénoncer la « mort cérébrale de l'Otan »⁽¹⁰⁴⁾. Bien que cette déclaration ait fait l'objet d'une levée de boucliers de la part de nombreux pays européens et d'une instrumentalisation de la part de puissances étrangères hostiles⁽¹⁰⁵⁾, l'idée d'une importante alliance militaire européenne, conférant davantage d'autonomie stratégique, fait son chemin. En ce sens, des initiatives visant la formation militaire de partenaire ou encore le support logistique à l'image de

⁽⁹⁷⁾ MOROT Hubert, « Alliance militaire, pour le meilleur et pour le pire ? », *RDN* n° 803, octobre 2017, p. 73-77.

⁽⁹⁸⁾ BATTISTELLA Dario, SMOUTS Marie-Claude et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, Dalloz, 2006, p. 10-13.

⁽⁹⁹⁾ TOURNIER Jacques, « Des alliances par temps de turbulences », *Inflexions* n° 41, 2019/2, p. 77-86.

⁽¹⁰⁰⁾ OTAN, « Politique et forces de dissuasion nucléaire de l'Otan », 23 mars 2020 (<https://www.nato.int/>).

⁽¹⁰¹⁾ JURGENSEN Céline, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », *RDN* n° 821, juin 2019, p. 56-68.

⁽¹⁰²⁾ DEJAMMET Alain, « chapitre I - Que reste-t-il de la sécurité collective ? », in DEVIN Guillaume (dir.), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Presses de Sciences Po, 2009, p. 31-50.

⁽¹⁰³⁾ « Emmanuel Macron warns Europe: NATO is becoming brain-dead », *The Economist*, 7 novembre 2019.

⁽¹⁰⁴⁾ *Ibid.*

⁽¹⁰⁵⁾ « "Mort cérébrale" de l'Otan : Moscou salue les paroles "sincères" de Macron », *Le Figaro*, 7 novembre 2019 (<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/mort-cerebrale-de-l-otan-moscou-salue-les-paroles-sinceres-de-macron-20191107>).

l'*European Air Transport Command (EATC)* se développent. La coalition la *Task Force Takuba* au Mali ⁽¹⁰⁶⁾ illustre cet approfondissement des relations. Parallèlement des alliances européennes déjà bien développées telles que l'EATC, l'*Eurocorps* ⁽¹⁰⁷⁾ ou bien la Brigade franco-allemande (BFA) continuent de se développer, mais peinent à trouver leurs places dans les emplois opérationnels actuels.

La France dans les alliances militaires

L'Otan

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont le siège est à Bruxelles, est créé en avril 1949. La France fait partie des pays fondateurs, mais se retire du commandement intégré en 1966, avant d'y revenir en 2009. Cette alliance initialement mise sur pied pour faire face aux forces du pacte de Varsovie, se transforme à partir des années 1990 et marque au début du XXI^e siècle le début de la guerre contre le terrorisme.

La France a toujours eu une relation particulière avec l'Otan, en témoigne les propos du président Macron à ce sujet. Cependant l'Otan reste une des alliances militaires les plus puissantes à l'échelle internationale. Et ce, malgré les tensions internes qui remettent en cause le bon fonctionnement opérationnel de l'alliance et ses effets dissuasifs, stratégiques et politiques.

Eurocorps (CRR-E)

Le Corps de réaction rapide européen (également connu sous le nom d'*Eurocorps*) est un état-major capable de commander jusqu'à un corps d'armée. Cette organisation est composée de 5 pays membres et de cinq pays associés dont le siège est à Strasbourg. Le CRR-E est le fruit de la coopération franco-allemande et fait suite à la création de la BFA, qui est également la seule unité subordonnée en permanence du CRR-E.

L'emploi d'*Eurocorps* dans le cadre d'opération doit se faire sur une décision collégiale de tous les membres. Ce corps a participé à des opérations au Kosovo, au Mali ou bien encore en Centrafrique.

L'IEI

L'Initiative européenne d'intervention, dont le siège est à Paris est créée en 2018. Elle regroupe 13 États européens dans le but de créer une coopération approfondie en matière de gestion de crise et d'intervention militaire.

Les actions de l'IEI sont principalement axées sur la planification, les scénarios d'emploi, le retour d'expérience, le partage des doctrines et l'appui aux opérations. Dans les réflexions lancées par l'alliance, 5 points sont privilégiés : le Sahel, les Caraïbes, la Baltique, la projection de puissance et la dimension militaire du terrorisme.

L'objectif premier est donc de créer une culture stratégique européenne pour développer la capacité des Européens à agir ensemble.

⁽¹⁰⁶⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, « *Barkhane* : la *Task force Takuba* suscite l'intérêt et la curiosité de représentants d'armées européennes », 22 novembre 2020 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽¹⁰⁷⁾ Également connu sous le nom de Corps de réaction rapide européen (CRR-E) : France, Allemagne, Belgique, Espagne et Luxembourg.

La France et la paix au Mali

« **L**a France ne menace personne. Elle veut la paix, une paix solide, une paix durable ⁽¹⁰⁸⁾ ». Dans ce discours prononcé par le président Macron, la stratégie de défense de la France a pour objectif de contribuer au maintien de la paix et la sécurité, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. La France, dans sa lutte contre le terrorisme au Mali, vise à réinstaurer la paix dans cet État gangrené par les conflits. Le sous-ensemble régional de la zone sahélienne, dans lequel se situe le Mali, se trouve effectivement dans « l'arc de crise » que le *Livre blanc* de 2008 identifie comme « zones critiques » ⁽¹⁰⁹⁾ en raison de la vulnérabilité des intérêts économiques et politiques, la France face à l'émergence du terrorisme. On y insiste, au-delà du Mali, sur les risques liés aux États fragiles et aux zones de non-droit. Après des années de stabilité politique et démocratique jugée exemplaire en Afrique, le Mali traverse depuis 2012 une crise socio-politique faisant suite à un coup d'État. Cette situation a engendré une crise institutionnelle et sécuritaire dans le pays, mais également dans toute la Bande sahélo-saharienne (BSS). Les mouvances terroristes profitent des faiblesses en matière de gouvernance, de sécurité et de développement pour s'enraciner durablement et ainsi déstabiliser une région entière en menaçant de transformer la sous-région en foyer de terrorisme ⁽¹¹⁰⁾.

La pertinence d'un engagement extérieur est en partie évaluée en fonction du « caractère grave et sérieux de la menace contre la paix et la sécurité nationale et internationale ⁽¹¹¹⁾ ». Par ailleurs la France fut légitime à intervenir car appelée par le Mali en raison des liens qu'entretient la France avec l'Afrique francophone. Des siècles d'interventions justifient son rôle clé dans la résolution des conflits africains, au point qu'on ait pu parler de *Pax Gallica* ⁽¹¹²⁾ pour la présence française en Afrique. Après un retrait progressif dans les années 1990, la France s'est affirmée comme une force permanente en Afrique avec des opérations menées à partir des années 2000 ⁽¹¹³⁾. En 2013, les opérations *Serval* puis *Barkhane* permettent à la France de prendre pied au Sahel. Ces interventions renouvellent la légitimité de la posture militaire française en Afrique

⁽¹⁰⁸⁾ MACRON Emmanuel, « Discours sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^e promotion de l'École de Guerre », Paris, 7 février 2020 (<https://www.elysee.fr/>).

⁽¹⁰⁹⁾ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2008*, p. 43 (<https://www.vie-publique.fr/>).

⁽¹¹⁰⁾ *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, 2017, p. 21 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽¹¹¹⁾ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2008, op. cit.*, p. 76.

⁽¹¹²⁾ BAT Jean-Pierre, « Le rôle de la France après les indépendances. Jacques Foccart et la *Pax Gallica* », *Afrique contemporaine*, vol. 235, n° 3, 2010, p. 43-52 (<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-3-page-43.htm>).

⁽¹¹³⁾ Interventions françaises notamment en Côte d'Ivoire (2002 et 2011) et au Tchad (2006 et 2008). Le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* de 2008 espérait ne maintenir que deux points d'appui, un sur la façade atlantique, l'autre orientale au lieu de sept implantations. Cf. « La reconfiguration des moyens prépositionnés », Odile Jacob, 2008, p. 156 (<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000341.pdf>).

qui met ses forces armées au service de la paix. Toutefois, avec l'intervention des forces onusiennes dans le cadre *Minusma* depuis 2013, la France, contrairement à ce qu'affirment certains ⁽¹¹⁴⁾, n'a pas de rôle exclusif mais conserve un rôle particulier.

Aujourd'hui, la France est enlisée dans une guerre qui semble être sans fin, faisant de l'objectif de la paix une utopie lointaine. Ainsi en quoi cette intervention armée pour la paix est-elle mise au défi par la présence de multiples obstacles ?

Intervention et présence françaises contre des acteurs terroristes pour préserver la paix

2013-2014 : Serval, stopper l'expansion territoriale rebelle

L'offensive djihadiste sur Bamako le 11 janvier 2013 entraîne une réaction immédiate de la France. Après concertation avec les chefs d'États africains, l'ordre est donné aux Forces spéciales (FS) sur place et à l'Armée de l'air d'intervenir. C'est le début de l'opération *Serval* au Mali qui rompt avec des années d'hésitation sur l'utilisation de la force armée pour frapper l'ennemi djihadiste. Ce changement soudain résulte d'échecs diplomatiques qui ont laissé la situation malienne s'envenimer : celui de la communauté internationale à mettre un terme à la crise de 2012 et celui de la diplomatie française à convaincre des alliés pusillanimes de l'urgence terroriste ⁽¹¹⁵⁾. L'aide que la France fournit au Mali, inapte à retrouver la stabilité seul, dévoile une politique réaliste et défensive de la paix. En recourant à la force, elle évite un affrontement généralisé dans la bande sahélienne et s'assure ainsi de la stabilité de ses partenaires africains pour garantir ses intérêts sécuritaires ⁽¹¹⁶⁾, diplomatiques, stratégiques et politiques ainsi que l'intérêt économique qui en résulte ⁽¹¹⁷⁾. La volonté du président François Hollande est alors assez forte pour obtenir la légitimité d'une action française dont les objectifs sont l'endigement de l'avancée djihadiste, l'arrêt de leur violence et la libération des populations déjà sous leur joug ⁽¹¹⁸⁾. En 2014, l'opération *Serval* est un succès unanime. Elle a été menée avec diligence par l'armée française grâce à une rapidité de commandement et d'exécution ainsi qu'à un outil de renseignement performant. Avec ses alliés tchadiens, la France a évité, au prix de combats violents et d'un ratissage méthodique, l'enracinement des Groupes armés terroristes (GAT), elle a neutralisé plusieurs cadres importants et rétabli la sécurité pour les populations locales, le tout en faisant un « sans-faute sur l'utilisation de la force » ⁽¹¹⁹⁾. Elle prouve ainsi

⁽¹¹⁴⁾ VALLIN Victor-Emmanuel, « France as the Gendarme of Africa, 1960-2014 », *Political Science Quarterly*, vol. 130 n° 1, été 2015, p. 79-101.

⁽¹¹⁵⁾ CHARBONNEAU Bruno et SEARS Jonathan, « Faire la guerre pour un Mali démocratique : l'intervention militaire française et la gestion des possibilités politiques contestées », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 47, n° 3, 2014, p. 597-619.

⁽¹¹⁶⁾ C'est-à-dire se prémunir de l'objectif assumé des terroristes sahéliens de menacer ses ressortissants et son territoire comme le rappelle le patron de la DGSE, Bernard Émié cité dans COGNARD Franck, « La DGSE lève (un peu) le voile sur son activité au Sahel », *France Info*, 2 janvier 2021 (<https://www.francetvinfo.fr/>).

⁽¹¹⁷⁾ GOYA Michel, « Vers la fin de l'opération *Barkhane* », *La Voie de l'Épée*, 14 novembre 2020 (<https://lavoiedelepee.blogspot.com/2020/11/vers-la-fin-de-loperation-barkhane.html>).

⁽¹¹⁸⁾ VALLIN Victor-Manuel, *op. cit.*

⁽¹¹⁹⁾ Expression in EVRY Antoine « L'opération *Serval* à l'épreuve du doute, vrais succès et fausses leçons », *Focus stratégique*, n° 59, juillet 2015, Ifri, p. 42 (<https://www.ifri.org/>).

qu'une intervention militaire peut permettre d'instaurer la sécurité préalable à la paix. En arrêtant le terrorisme dans son projet expansionniste, l'usage mesuré de la force pose les bases d'un processus de pacification ⁽¹²⁰⁾.

Depuis 2014, Barkhane, lutter contre le terrorisme à l'échelle régionale

Pourtant, l'opération *Serval* n'avait qu'une stratégie locale, focalisée sur la défense du Mali. Son ambition n'a jamais été l'anéantissement de la menace terroriste, mais bien l'empêchement de la création d'une puissance sahélienne homologue à l'État islamique. Ainsi, en 2014, *Barkhane* succède à *Serval* pour débusquer et neutraliser les djihadistes restants. L'appareil militaire doit alors s'adapter à cette nouvelle mission plus ardue face à un ennemi devenu une hydre et à un territoire plus vaste. L'usage de la force devint hybride avec l'installation de troupes conventionnelles au niveau local tout en utilisant fréquemment des FS pour une capacité de déploiement plus grande, ainsi qu'en travaillant avec les forces du G5 Sahel qui sont en première ligne contre les résidus de l'opération *Serval* ⁽¹²¹⁾.

Le choix du contre-terrorisme continue de former le prisme à travers lequel la France intervient au Sahel. Les djihadistes constituent la menace principale à laquelle il faut arracher le monopole de la violence ⁽¹²²⁾. C'est ce que réitère le général François Lecointre en affirmant, lors de son audition au Sénat à l'automne 2020, qu'abattre l'hydre terroriste reste ce qui guide aujourd'hui la force française au Sahel ⁽¹²³⁾. Dans ce combat, la France peut difficilement agir sur les causes profondes de l'existence des djihadistes ⁽¹²⁴⁾ : son action ne peut être efficace qu'en les neutralisant et en accompagnant les acteurs qui œuvrent pour l'installation d'une paix durable. L'opération *Barkhane* est donc complexe, elle doit répondre aux urgences du court terme et aux nécessités du long terme ⁽¹²⁵⁾ ce qui implique, de fait, une importante durée d'engagement.

L'horizon d'un désengagement : la décennie

À l'heure où le bilan français s'alourdit, la question du désengagement devient récurrente quand la crainte d'un enlisement au Sahel hante les dirigeants français et l'opinion publique. L'opération *Barkhane* semble devenir un puits sans fond ⁽¹²⁶⁾. Le

⁽¹²⁰⁾ CENTRE DE DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES (CDEC), *Gagner la bataille. Conduire à la paix. Les forces terrestres dans les conflits aujourd'hui et demain*, Armée de terre, janvier 2007, p. 12-14 (<https://www.c-dec.terre.defense.gouv.fr/>).

⁽¹²¹⁾ *ibid.*, p. 43-44.

⁽¹²²⁾ CHARBONNEAU Bruno, « Intervention in Mali: Building Peace Between Peacekeeping and Counterterrorism », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 35, n° 4, juillet 2017, p. 415-431 ; et CHARBONNEAU Bruno, « Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste », *Le Monde*, 27 mars 2019 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹²³⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, « Projet de loi de finances pour 2021 - Audition du général François LECOINTRE, chef d'état-major des armées », Sénat, 14 octobre 2020 (<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20201012/etr.html#toc6>).

⁽¹²⁴⁾ GOYA Michel, « L'équation de la mort - Huit ans de guerre d'usure au Sahel », *La Voie de l'Épée*, 3 janvier 2021 (<https://lavoiedelepee.blogspot.com/2021/01/lequation-de-la-mort-huit-ans-de-guerre.html>).

⁽¹²⁵⁾ CDEC, *Gagner la bataille...*, *op. cit.*, p. 12.

⁽¹²⁶⁾ VINCENT Élise, « "On a fait le tour du cadran" : la France cherche une stratégie de sortie pour l'opération "Barkhane" au Sahel », *Le Monde*, 17 décembre 2020.

retour à l'État de droit malien paraît bien loin et l'armée française a vu l'inertie de la victoire de l'opération *Serval* se stopper par la nécessité de former et d'équiper des forces locales opérationnelles, mais aussi par la nécessité de contrôler un territoire danaïdien. Ainsi, on ne voit pas encore au Sahel l'horizon d'un désengagement.

Reste que Michel Goya relativise l'opinion pessimiste de la fin de l'année 2020, pour lui, le coût humain plus important des derniers mois témoigne d'une plus grande agressivité de l'armée française face à des GAT réellement affaiblis. Pour l'ancien colonel, *Barkhane* arrive à son terme, mais cela n'implique en aucun cas un désengagement des forces françaises. Au contraire, il réaffirme la nécessité de trouver un successeur à l'opération pour lutter contre la menace terroriste persistante. C'est alors la piste d'une présence française moins visible, en utilisant davantage de drones et de FS, qu'il privilégie. La ministre de la Défense Florence Parly a, elle aussi, réaffirmé la permanence des forces françaises au Sahel en annonçant le 3 janvier 2021 qu'elles resteraient jusqu'à ce que les partenaires sahéliens soient capables de répondre eux-mêmes à la menace ⁽¹²⁷⁾. Quant aux militaires, ils estiment être au Sahel encore pour les quinze à vingt prochaines années ⁽¹²⁸⁾.

Une intervention militaire française mise à l'épreuve

Une intervention légitime ?

L'intervention française trouve sa légitimité de départ dans la demande d'aide énoncée par le président malien Dioncounda Traoré en janvier 2013 dans une lettre à François Hollande. Le Mali en appelait à l'ONU, mais aussi à la France, pour repousser les offensives des groupes islamistes. C'est à la suite de la chute de Konna, dernier rempart entre les insurgés islamistes d'*Ansar Dine*, du Mouvement pour l'unicité et le *jihad* en Afrique de l'Ouest (*MUJAO*) et d'*Al-Qaïda* au Maghreb islamique (*AQMI*) et les forces gouvernementales, que l'ancien Président par intérim du Mali demande de l'aide. Ces islamistes étaient d'abord alliés aux rebelles du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) pour conquérir les grandes villes du Nord. Le MNLA fut rapidement exclu de la gestion des territoires en raison de divers désaccords, notamment sur l'application de la *charia*. Après s'être seulement engagée dans un soutien technique, la France finit par intervenir militairement. La justification française est celle de « l'action en cas de menace contre la paix » portée par le chapitre VII de la Charte des Nations unies. L'aval de l'ONU constitue un autre levier légitimant l'intervention française. La résolution 2100 (2013) ⁽¹²⁹⁾, vient cependant en approbation *a posteriori* de *Serval* en autorisant l'armée française à user de tous les moyens nécessaires pour endiguer la menace terroriste en soutien aux éléments de la *Minusma*. Pourtant, dès le départ de l'opération, Ban Ki-moon alors Secrétaire général de l'ONU,

⁽¹²⁷⁾ CHALLIER Pierre, « Opération *Barkhane* : "On arrive à la limite de ce qui est acceptable en coût humain et financier", selon Michel Goya », *La Dépêche*, 11 janvier 2021 (<https://www.ladepeche.fr/>).

⁽¹²⁸⁾ CHARBONNEAU Bruno, « Faire la paix au Mali », *op. cit.*

⁽¹²⁹⁾ Résolution 2100 (2013), adoptée par le Conseil de sécurité lors de la 6952^e session, le 25 avril 2013 (<https://digitallibrary.un.org/record/748429?ln=fr>).

avait encouragé les partenariats bilatéraux afin de repousser les avancées vers le Sud des GAT.

D'un point de vue local, l'intervention française sera célébrée au Mali lors de l'investiture du président Ibrahim Boubacar Keïta, en recevant le chef d'État français en tant qu'invité d'honneur en septembre 2013. La coopération avec les forces locales rend l'opération plus légitime car elle sera plus efficace avec des acteurs locaux, comme en témoigne l'opération *Éclipse* ⁽¹³⁰⁾.

La nécessité du multilatéralisme dans un contexte de déstabilisation régionale

Ce conflit régional nécessite une coopération multilatérale et ce, dès les débuts de la crise « La France a su mobiliser tant la communauté internationale que les États africains, et ses partenaires européens. Cela montre la crédibilité dont elle dispose encore (...) pour ce qui concerne l'Afrique » ⁽¹³¹⁾. Des agissements concertés sont nécessaires, notamment financièrement. Cependant au niveau européen, une aide plus solide serait requise. L'UE est certes le premier bailleur de fonds au Mali, mais sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme reste trop limitée. L'Europe de la défense n'agit qu'à travers des initiatives « restées singulièrement limitées, ou plutôt cantonnées à un petit nombre de domaines, importants mais circonscrits, comme la formation de l'armée malienne » ⁽¹³²⁾. À cet effet la *Mission de formation de l'Union européenne au Mali* a été mise en place en 2013 sur la base de la résolution n° 2071(2012) du Conseil de sécurité des Nations unies et des articles 42(4) et 43(2) du traité de l'Union européenne. Le premier mandat de l'EUTM Mali a été approuvé par la décision 2013/34/PESC du Conseil de l'Union européenne ⁽¹³³⁾. L'objectif de cette mission est de fournir des conseils en matière militaire et de former les forces armées maliennes afin de leur permettre de rétablir l'intégrité territoriale du Mali ⁽¹³⁴⁾.

Au niveau international, la coopération s'est faite par le Conseil de sécurité (par la résolution 2100 qui instaure la *Minusma*). Celle-ci peut réaliser des opérations isolément mais aussi en coopération avec les forces de défense et de sécurité maliennes. À l'échelle régionale, le G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) est créé suite au Sommet de Nouakchott en février 2014. Le but est d'instaurer un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. La force conjointe du G5 Sahel, force militaire anti-terroriste, est ensuite créée en 2017. Elle est appuyée par un financement multilatéral de l'UE, de l'Arabie saoudite et des États-Unis. Néanmoins, celui-ci

⁽¹³⁰⁾ Opération conjointe entre les forces françaises *Barkhane* et maliennes menée du 2 au 20 janvier 2021 dans la zone des trois frontières, cf. « Une centaine de djihadistes tués lors d'une opération militaire franco-malienne », *Le Monde Afrique*, 27 janvier 2021 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³¹⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, *Mali : comment gagner la paix (Rapport d'information n° 513)*, Sénat, 16 avril 2013 (<https://www.senat.fr/rap/r12-513/r12-5131.pdf>).

⁽¹³²⁾ *ibid.*, p. 144

⁽¹³³⁾ COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, *L'Opération Barkhane (Rapport d'information n° 4089)*, Assemblée nationale, 14 avril 2021 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

⁽¹³⁴⁾ *ibid.*, p. 48

demeure incomplet, un tiers n'ayant pas été versé en 2018 ⁽¹³⁵⁾. Les activités de la force conjointe ne sont pas à la hauteur des attentes puisque seulement 75 % de la capacité opérationnelle prévue est déployée, et cela à cause d'« un manque important de formation, de moyens et de matériels » ⁽¹³⁶⁾.

Les difficultés de sa mise en place

Face à une nébuleuse d'acteurs aux revendications distinctes au Sahel, il a été nécessaire pour la France d'être appuyée par d'autres forces dans sa lutte contre l'insécurité comme le démontre la carte ci-dessous. On trouve donc une diversité accrue d'acteurs intervenant au Mali aux côtés de la France. Cependant, cette pluralité d'acteurs ne joue pas toujours en faveur du maintien de la paix, compte tenu de la difficulté à croiser les priorités et intérêts divergents ⁽¹³⁷⁾.

Parmi les éléments déclencheurs du conflit, on a la rébellion *touareg* menée par le MNLA et *Ansar Dine* qui s'emparent de plusieurs villes du Nord à partir de janvier 2012 et cherchent l'indépendance de la région. Cela est intimement lié à l'afflux d'armes et d'anciens combattants touaregs de la *Jamahiriyah* arabe libyenne après la chute du colonel Kadhafi en octobre 2011 ⁽¹³⁸⁾.

Les enjeux sont ici d'une nature nationaliste, pour la reconnaissance identitaire et culturelle du peuple touareg. Par ailleurs, ils sont aussi économiques tant le Nord du Mali, région désertique, excentré et sous-peuplé, a été marginalisé par les autorités centrales ⁽¹³⁹⁾. S'appuyant sur cette instabilité, des groupes djihadistes influencés par *Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi)* cherchent l'instauration de la *charia* sur l'ensemble du pays. Ces éléments ne sont pas homogènes. Leurs enjeux, politiques ou idéologiques, divergent : la ligne d'*Al-Qaïda* consiste à intégrer la politique locale en abandonnant sa tactique insurrectionnelle tandis que *Daech* cherche uniquement à déstabiliser la région. De plus, les frontières sont floues entre les différents acteurs de la déstabilisation : certains Touaregs peuvent être islamistes et différentes milices agissent pour des chefs traditionnels. Si les ambitions politiques diffèrent, l'objectif et les moyens sont similaires par le contrôle de trafics dans la zone sahélienne, que ce soit des otages et des drogues ⁽¹⁴⁰⁾. Pour contrer ces velléités d'expansion et de déstabilisation de la région, la France est présente aux côtés de l'ONU. Cependant, notons que le premier soutien derrière la France est américain et non européen : l'UE « ne prévoit pas à ce stade, contrairement à ce que demandait la France, de meilleur partage du

⁽¹³⁵⁾ BOURREAU Marie, « L'ONU s'inquiète du manque de moyens de la force du G5 Sahel », *Le Monde*, 17 novembre 2018 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³⁶⁾ Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, 12 novembre 2018 (<https://undocs.org/pdf/symbol=fr/S/2018/1006>).

⁽¹³⁷⁾ Pour une infographie de qualité, voir BARLUET Alain, « Au Sahel, l'opération "Barkhane" face aux limites de son action », *Le Figaro*, 11 février 2018.

⁽¹³⁸⁾ PELLERIN Mathieu, « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, vol. 4/2012, p. 835-847.

⁽¹³⁹⁾ MARTINEAU Michelle, « Le conflit nord-malien et les Touaregs », *Raison d'État*, 8 novembre 2018 (<https://raisondetat.com/2018/11/08/le-conflit-nord-malien-et-les-touaregs/>).

⁽¹⁴⁰⁾ JACQUEMOT Pierre, « Mali : "chaque acteur du conflit a ses propres intérêts" », *Iris*, 4 avril 2012 (<https://www.iris-france.org/44813-mali-chaque-acteur-du-conflit-a-ses-propres-interts/>).

fardeau, notamment financier » ⁽¹⁴¹⁾. Enfin, deux réponses proprement africaines sont apportées aux conflits. Premièrement, le G5 Sahel intervient depuis 2014 au Mali. Deuxièmement, une force de coalition constituée du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad concentre leurs forces plus à l'Est contre *Boko Haram*.

D'un côté cette mosaïque d'intérêts revendiqués sur le territoire, et de l'autre une diversité d'acteurs intervenant pour tenter de stabiliser l'État malien et y maintenir la paix. La mise en place d'OMP sera d'autant plus complexe que les objectifs et les alliés sont difficiles à saisir sur le terrain.

Un processus de paix entre l'État malien et les autonomistes du Nord-Mali

Un État faible, cadre propice aux tensions

Tout d'abord, le processus de paix est particulièrement difficile car le Mali apparaît de plus en plus comme un État défaillant. En effet, il ne détient pas le monopole de la violence sur son propre territoire et pour faire face aux groupes armés, il a dû en appeler à une intervention armée extérieure. C'est notamment l'argument avancé par Yaouaga Félix Koné, chercheur de 1981 à 2017 à l'Institut des sciences humaines (ISH) au Mali : « l'État n'est plus en mesure d'assurer la protection de la population, encore moins de satisfaire à ses besoins sociaux de base » ⁽¹⁴²⁾. Cette défaillance régalienne a poussé le Mali à demander l'intervention de la France en 2013.

Si cette dernière permet depuis plus de sept ans de repousser et de réduire la menace terroriste, elle ne peut la neutraliser définitivement sans le rétablissement d'un État malien fort et légitime. Or, celui-ci n'est pas parvenu à se rétablir, comme l'a montré le coup d'État militaire du 18 août 2020 à Bamako. Dans un contexte de graves contestations et de manifestations au cours de l'été, des militaires ont procédé à l'arrestation des principaux dirigeants du pays. Ce pouvoir militaire s'est engagé, sous pression de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), à une transition d'une durée de dix-huit mois à partir du 25 septembre ⁽¹⁴³⁾. Ces troubles mettent en difficulté la légitimité de l'État dans la mise en place d'un processus de paix qui nécessite une action publique forte.

L'accord de paix de 2015 avec les autonomistes : un équilibre précaire

« L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali », dit « accord d'Alger », est signé en juin 2015 à Bamako entre la République du Mali, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (alliance de groupes armés maliens loyalistes) et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). La CMA est une alliance de groupes rebelles divers, *touareg* ou arabes, luttant pour l'indépendance de l'Azawad

⁽¹⁴¹⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, *Rapport d'information* n° 513, *op. cit.*

⁽¹⁴²⁾ KONÉ Yaouaga Félix, « Faillite sécuritaire de l'État et résistance citoyenne au Mali », *Mande Studies*, vol. 21, 2019, p. 115-127.

⁽¹⁴³⁾ PELLERIN Mathieu, « L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire », *International Crisis Group*, 24 juin 2020 (<https://www.crisisgroup.org/>).

(région Nord du Mali). Un Comité de suivi de l'accord (CSA) est formé, auquel participent les parties, les pays de la médiation conduits par l'Algérie, les Nations unies, l'UA et l'UE. Après trois ans de guerre, cet arrangement diplomatique vient consacrer les limites du prisme de moyens militaires employés au Nord-Mali à l'encontre des rebelles *touareg* et arabes, avec lesquels il apparaît possible et nécessaire d'entamer un processus de paix, alors que le conflit continue avec les GAT.

Si cet accord ne reconnaît pas d'existence légale à l'Azawad, il le reconnaît comme une « réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique »⁽¹⁴⁴⁾. L'objectif majeur est d'équilibrer le besoin de stabilité et de légitimité de l'État malien, et le besoin de reconnaissance et d'autonomie des régions du Nord. Par exemple, une régionalisation des pouvoirs est lancée, mais aussi un redéploiement des Forces armées maliennes (FAMa) dans le Nord, forces armées dans lesquelles doivent être intégrés les groupes armés signataires.

Un processus de paix sensiblement enlisé depuis 2015

La mise en œuvre de l'accord depuis cinq ans se caractérise par un enlisement dont les causes sont multiples : « instabilité de la période (...), manque de confiance entre les parties (...), rejet de l'accord par différents pans de la société civile et des figures politiques »⁽¹⁴⁵⁾. L'extrême complexité du conflit malien, la multiplicité des acteurs, locaux et extérieurs et des facteurs de crises, conduisent les parties à préférer un *statu quo* à court terme, au détriment d'une véritable résolution des conflits à court et moyen termes.

Il apparaît que, cinq ans après la signature, les objectifs fixés ne sont pas encore atteints et que « le processus de paix n'est toujours pas irréversible »⁽¹⁴⁶⁾. La responsabilité des parties dans cette lenteur semble largement engagée. Le Centre Carter, observateur indépendant, voit dans la transition mise en place à la suite du coup d'État une « opportunité », alors qu'un tel trouble a fait craindre une rupture du processus de paix car pour la première fois, l'ensemble des mouvements signataires de l'Accord sont représentés au gouvernement. Selon Mathieu Pellerin, seuls 23 % des dispositions de l'accord ont été mises en œuvre en 2020⁽¹⁴⁷⁾ : les réformes de régionalisation n'ont que peu été entreprises et celles qui l'ont été n'ont pas reçu les moyens nécessaires. Sur les 85 000 combattants enregistrés dans le cadre du processus de DDR, seuls 1 840 ont été pris en compte. La dissension Nord/Sud persiste, et aucune amélioration économique réelle ne semble se dessiner. La commission « Vérité, Justice et réconciliation »⁽¹⁴⁸⁾ a commencé ses travaux fin 2019 mais « peine à susciter un quelconque

⁽¹⁴⁴⁾ Accord d'Alger, 2015, Titre I, chapitre II, Article 5 (<https://peacemaker.un.org/>).

⁽¹⁴⁵⁾ BENCHERIF Adib, « Le Mali *post*-"Accord d'Alger", une période intérimaire entre conflits et négociations », *Politique africaine* n° 150, 2018/2, p. 179-201 (<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2018-2-page-179.htm>).

⁽¹⁴⁶⁾ THE CARTER CENTER, « Observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger (Rapport de l'observateur indépendant) », décembre 2020 (<https://pubhtml5.com/qpno/sumi/>).

⁽¹⁴⁷⁾ PELLERIN Mathieu, « L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire », *op. cit.*

⁽¹⁴⁸⁾ Accord d'Alger, 2015, Titre V, chapitre XIV, Article 46.

engouement »⁽¹⁴⁹⁾. La population malienne n'est que faiblement intégrée à ce processus de paix puisque 61 % de la population n'a aucune connaissance de l'accord⁽¹⁵⁰⁾.

Or, l'équilibre trouvé en 2015 conduit les parties à ne pas réellement faire avancer le processus de paix : les anciens rebelles conservent *de facto* une très large autonomie dans le Nord-Mali tandis que l'État malien ne s'engage pas dans les efforts que lui demandent les mesures prévues par l'engagement. Les populations du Sud ne soutiennent pas la régionalisation, alors qu'une révision constitutionnelle par référendum est nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord. L'équilibre induit par l'enlèvement est précaire et le Mali ne peut se satisfaire de ce *statu quo*. À moyen et long termes, une réelle mise en œuvre de l'Accord de 2015 est la condition nécessaire pour instaurer la paix au Mali.

Ainsi, les opérations françaises au Mali, ayant pour objectif de rétablir la paix dans le pays et plus largement, dans une région minée par les attaques terroristes, semblent être compromises par de nombreuses dynamiques tant internes qu'externes. Néanmoins, rétablir la paix nécessite au-delà des actions militaires, des actions civiles au bénéfice de la population. À cet effet, *Barkhane* offre, en partenariat avec des forces locales, des aides médicales gratuites et soutient des projets apportant une aide directe aux populations en termes d'accès à l'eau, à l'électricité ou à l'éducation. Ces actions ont pour but de consolider la sécurité et la concorde civile, dans la mesure où elles favorisent l'acceptation des forces étrangères par les populations locales⁽¹⁵¹⁾. ♦

⁽¹⁴⁹⁾ PELLERIN Mathieu, « L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire », *op. cit.*

⁽¹⁵⁰⁾ FONDATION FRIEDRICH EBERT (FES) – Bureau Bamako, « Mali-mètre XI, 12-26 novembre 2019 », mars 2020 (http://www.fes-mali.org/images/Rapport_Final_Malimetre_N11_Site.pdf).

⁽¹⁵¹⁾ Dossier de presse, Opération *Barkhane*, juin 2020 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux

Benjamin HARDING (coordinateur), Nadir ADIB et Louis CAMPAGNIE (rapporteurs), Victor ARNAUD, Briac AUCLAIR, Julien BETTON, Amélie CHALIVET, Laure DUCHAMP, Pierre-Alexandre FOURRÉ, Guillaume GLAUDEL, Mehmet GÜR PEKER, Mandy MARTEL, Gabin MIGUEL, Anissa NABI, Dalla PHIBEL et Thomas SIMON (rédacteurs)

Dans son *Introduction à la stratégie* en 1963, le général André Beaufre dresse les conséquences de la dissuasion nucléaire sur la conflictualité. Il écrit que « la grande guerre et la vraie paix seraient mortes ensemble » à la faveur d'une lutte d'intensité plus basse « devenue permanente »⁽¹⁾. Beaufre a vu en son temps un effacement de l'opposition entre guerre et paix. Cela résonne aujourd'hui avec une permanence de l'insécurité face au terrorisme, au risque de prolifération nucléaire et au retour de la compétition entre puissances retenues par l'*Actualisation stratégique* de 2021. Il s'agit de menaces qui dépassent le cadre de la guerre pour venir caractériser cette zone grise d'entre deux. Le terrorisme combattu à l'étranger garde sa forme endogène « qui risque de progresser encore demain »⁽²⁾. La généralisation du recours aux stratégies usant d'une force en deçà de la guerre et au-delà de la paix s'inscrit dans des actions visant civils comme militaires par des actions de coercition, de sabotage ou de subversion.

Dans ce contexte d'élargissement des menaces aux civils, la France doit étendre ses objectifs au-delà de la simple défense des services publics pour aller vers la sécurité nationale. Une tâche lourde où les militaires ne doivent être que des acteurs de la sécurité parmi d'autres. C'est cette protection accrue qui doit permettre le maintien de la vie nationale face aux fragilités structurelles et aux crises ponctuelles. Cette résilience, résultante d'une logique d'adaptation permanente à un environnement mouvant, doit allier une réinvention des promesses économiques et sociales sur le plan interne, et une volonté d'affronter ensemble les menaces extérieures.

La France, face à des tendances structurelles inquiétantes (montée des inégalités, changement climatique, diminution du poids démographique relatif de l'Europe dans le monde), risque de voir son déclassement stratégique exacerbé par la compétition et les actes de subversions de ses rivaux étatiques. Déclassement et long déclin se substituent à la défaite dans l'entre-deux car ces menaces de « zones grises » sont graduelles, difficiles à attribuer et agissent sur le long terme en visant des faiblesses déjà présentes en France. Cette dernière doit donc calibrer sa réponse sécuritaire face aux menaces étrangères et internes sans pour autant compromettre son modèle social et politique – tout cela sans offrir un prétexte à la confrontation.

⁽¹⁾ BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie*, Éd. Pluriel, 2012, p. 143.

⁽²⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, *Actualisation stratégique*, 2021, p. 15 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Les menaces de l'entre-deux sont ici non militaires et indirectes, certes, mais celles-ci précèdent, prolongent voire accompagnent des actions paramilitaires et militaires. Ce sont aussi des stratégies qui créent un climat de tensions, congédiant indirectement la paix positive. Cela augmente le risque d'escalade, mal maîtrisé notamment par la multiplication des petits incidents et des crises. Si jusqu'à maintenant la guerre majeure de haute intensité, contournée plutôt que bannie, n'est pas advenue, c'est aussi grâce à la dissuasion. Ainsi, la réponse à ces menaces passe inéluctablement par le maintien de forces conventionnelles, des alliances et de la dissuasion nucléaire. Des forces conventionnelles puissantes empêchent l'adversaire d'imposer « un fait accompli ». Les partenaires de l'Otan concourent à cet objectif à l'échelle de l'Europe. L'inflexibilité de la dissuasion nucléaire limite la possibilité d'escalade et protège à son tour les forces conventionnelles.

L'élargissement et le renforcement des menaces aux secteurs civils : conjuguer sécurité, résilience et continuité de la vie nationale

Le délégué général du Haut comité français pour la résilience nationale, Christian Sommade, définit la résilience « comme la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'événements graves, puis à rétablir rapidement leur fonctionnement normal, à tout le moins dans des conditions socialement acceptables ⁽³⁾ ». Cette résilience est donc à la fois immatérielle et matérielle et doit être mise en place de façon à construire une culture de l'adaptation permanente.

Renforcer la résilience de la nation par la consolidation de la cohésion nationale

L'armée est un acteur de la cohésion nationale et concourt à la résilience nationale. Elle dispose d'un rôle économique (accès à l'emploi, dynamisation des économies locales autour des casernes) et d'un rôle d'intégration sociale. Aujourd'hui encore, il est pertinent de reprendre le Maréchal Lyautey : « l'officier est un merveilleux agent d'action sociale » ⁽⁴⁾. L'armée bénéficie ainsi d'une image positive : en juin 2020, 85 % des Français déclarent lui faire confiance ⁽⁵⁾. Est-ce le cas lorsque les armées sont une force de projection dans des pays lointains et dans des conflits à long terme ? Cette image positive porte-t-elle un risque de s'effriter d'autant plus que les succès opérationnels ne se soldent pas toujours par des victoires politiques ? Il s'élève justement des voix en France qui interrogent la nécessité de continuer l'opération *Barkhane* qui patine dans le « boubier malien » ⁽⁶⁾.

⁽³⁾ SOMMADE Christian, « Résilience organisationnelle et résilience structurelle, un seul objectif : la résilience nationale », *Sécurité & Défense magazine*, 14 janvier 2018 (<https://sd-magazine.com/>).

⁽⁴⁾ LYAUTEY Hubert, « Du rôle social de l'officier », *Revue des Deux Mondes*, tome 104, 1891, p. 443-459 (https://fr.wikisource.org/wiki/Du_r%C3%B4le_social_de_l%E2%80%99officier).

⁽⁵⁾ ELABE, « Les Français font majoritairement confiance à la police » (Sondage Elabe-Berger Levraut pour *BFM TV*), 10 juin 2020 (https://elabe.fr/les_francais_et_les_violences_policieres/).

⁽⁶⁾ TALLÈS Olivier, « Faut-il retirer nos troupes du Sahel ? », *La Croix*, 17 février 2021.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

La cohésion nationale est aussi fragilisée par des facteurs endogènes comme en a témoigné la crise des Gilets jaunes. Les débats autour des inégalités croissantes, de l'immigration et du changement climatique restent très clivants dans un contexte où prolifère une méfiance exacerbée par les « infox » et les théories du complot, parfois attisées par des puissances étrangères. Aujourd'hui, les clivages qui se construisent autour de la crise sanitaire de la Covid-19 offrent de nouveaux terrains pour une nouvelle fragmentation sociale avec, par exemple, une forte poussée de l'opinion anti-vaccin. Pour qu'une société soit résiliente, il faut pourtant qu'elle soit prête et en mesure de se souder autour d'un projet commun, celui d'une cohésion nationale parée à affronter les défis de son époque.

L'image externe et la crédibilité de la France (et de l'Occident en général), son *Soft Power*, dépendent de la subsistance d'un modèle à même de rayonner à l'international. Si elle ne repense pas son architecture de gouvernance et ses schémas traditionnels, la France viendrait à se fragiliser en tant que nation. En échouant à rebâtir son contrat social mis à mal par son incapacité à remplir certaines des missions fondamentales de l'État telles que « l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité et à la santé ⁽⁷⁾ », la France verrait la cohésion de la nation s'effriter.

Or, cette cohésion est permise par un sentiment d'appartenance et une mémoire. La résurgence de débats mémoriels, notamment sur la guerre d'Algérie, l'inflation des commémorations rituelles ⁽⁸⁾, l'arrivée de nouveaux combats mémoriaux – parfois clivants – risquent, selon le Rapport Kaspi de 2008, « d'affaiblir la conscience nationale » ⁽⁹⁾. La polarisation croissante des débats pourrait exacerber certains clivages identitaires plutôt que les apaiser. Pourtant, le débat démocratique est nécessaire et témoigne, de façon positive, d'une réflexion des Français sur un passé complexe et un avenir commun à construire. Sur ce terrain, le rôle de l'Éducation nationale est et sera crucial. C'est par les programmes scolaires, la formation des enseignants aux problématiques civiques, que se forment les citoyens de demain. Dans le registre de la formation morale de la jeunesse, la Nation dispose d'autres leviers que le Service national universel (SNU) nouvellement apparu et dont la pertinence du format est souvent remise en cause ⁽¹⁰⁾. La Journée défense et citoyenneté (JDC, anciennement JAPD, Journée d'appel de préparation à la défense) comporte beaucoup de limites : « Sa brièveté et ses finalités mal identifiées » font douter qu'elle puisse dépasser le rôle de simple temps d'information pour jouer celui de temps de formation ⁽¹¹⁾. Se pose alors la question de savoir si un retour d'un service militaire ajusté aux exigences du réel serait pertinent aujourd'hui.

⁽⁷⁾ CASTRIES (DE) Henri, « La fin du monde occidental », *RDN* n° 838, mars 2021, p. 13-17.

⁽⁸⁾ L'année 2021 est particulièrement marquante. Se posent les questions des commémorations du bicentenaire de la mort de Napoléon et des 150 ans de la Commune de Paris.

⁽⁹⁾ KASPI André (dir.), *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, novembre 2008 (<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000707.pdf>).

⁽¹⁰⁾ GOUPIL Mathilde, « À peine commencé, le service national universel déjà sous le feu des critiques », *L'Express*, 20 juin 2019 (<https://www.lexpress.fr/>).

⁽¹¹⁾ TUSET-ANRÈS Frédéric, « La résilience de la Nation, une leçon chèrement payée », *Les Cahiers de la RDN, 2020 : Chocs stratégiques – Regards du CHEM*, p. 353-366 (<https://www.defnat.com/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Reste à voir comment les citoyens peuvent s'engager directement dans des activités d'intérêt national. La réserve opérationnelle est un cas très intéressant : le réserviste fait entrer une part de la nation au sein de l'institution militaire. Il acquiert et va porter une conscience, un engagement à servir un intérêt supérieur. Il est une composante volontaire au service de l'intérêt national. De retour dans la vie civile, il est un « vecteur » de la culture militaire dans son milieu.

**Le continuum de la défense et de la sécurité,
atout crucial pour la protection des personnes**

Le territoire national n'est pas le champ d'une guerre qui serait perceptible de tous. Il est pourtant confronté à des défis transfrontaliers ne permettant pas non plus de concevoir pleinement la paix. Depuis 2001, et plus particulièrement depuis 2015, les forces armées sont impliquées de manière accrue dans la sécurité humaine⁽¹²⁾, soutenant ainsi la résilience et la cohésion des Français. Dans le contexte d'une menace terroriste quasi permanente, le concours des armées, en complément des actions policières, s'est avéré nécessaire.

La sécurité humaine recoupe à la fois une dimension objective de sûreté soit un droit à valeur constitutionnelle, et une dimension subjective liée aux sentiments et opinions des citoyens⁽¹³⁾. L'État français est alors chargé de répondre au sentiment d'insécurité croissant de la population. En 2018, 74 % des Français considéraient que « les attentats terroristes sur le sol national sont la forme de menace la plus préoccupante dont la France peut être l'objet »⁽¹⁴⁾. En effet, le terrorisme était initialement perçu comme une menace pour le territoire. Recoupé avec la criminalité organisée et usant de procédés quasi-militaires, il est devenu une préoccupation également sécuritaire. Ceci a graduellement créé un réel *continuum* de la défense et de la sécurité. « S'ils étaient, hier, les premiers dans la défense, et le plus souvent les seuls, ils [les militaires] ne sont plus qu'un élément parmi d'autres dans la sécurité »⁽¹⁵⁾.

La mobilisation contre le terrorisme est au centre des priorités de l'État français. Une conception binaire de la sécurité intérieure d'une part, et de la défense extérieure d'autre part, consacrée dans les *Livres blancs* de 1994 et 2003, a laissé place, au regard des tensions suscitées par la menace terroriste, à une conception unitaire. Faisant de la sécurité une priorité nationale, la Loi de programmation militaire 2014-2019 souligne que « l'action des forces armées s'envisage conjointement avec celle de l'ensemble de l'appareil d'État ».

⁽¹²⁾ KALDOR Mary, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, vol. hiver, n° 4, 2006, p. 901-914 (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-901.htm>).

⁽¹³⁾ LECLERC Henri, « De la sûreté personnelle au droit à la sécurité », *Journal du droit des jeunes*, vol. 5, n° 255, 2006, p. 7 (<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2006-5-page-7.htm>).

⁽¹⁴⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, « Les chiffres clés de la Défense (juillet 2018) » Sondage Ifop-DICoD, 2018 (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/sondage-les-chiffres-cles-de-la-defense-juillet-2018>).

⁽¹⁵⁾ LECOQ Tristan, « Assurer la sécurité de la nation : la question de l'organisation de la défense nationale », *Eduscol*, 2020, p. 10 (https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/47_Rubriques_Lecoq.pdf).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

L'opération *Sentinelle*

Cette opération, dans le cadre du Plan *Vigipirate*, représente 10 000 soldats réquisitionnés par le SGDSN sur l'ensemble du territoire français dès le 12 janvier 2015, dont 7 000 déployés et 3 000 en réserve. Si cette répartition a varié ces dernières années, le dispositif actuel est rehaussé depuis le 26 octobre 2020 au rang d'urgence attentat. Il s'agissait de rétablir l'effectif initial à la suite des attentats de Conflans et de Nice. Ce qui semble faire son effet auprès des citoyens français dont 78 % soutiennent *Sentinelle* et 81 % placent leur confiance dans l'armée en cas d'attaque terroriste. Dans ce contexte, les soldats sont investis strictement de la qualité de force publique liée à une crise majeure en tant qu'*ultima ratio*. Leurs missions sont donc limitées : « réalisation de manœuvres (...), établissement de barrages, emploi d'armes à létalité réduite (...), ouverture du feu sous conditions ». S'est donc opérée, sinon une uniformisation, du moins une harmonisation des pratiques entre policiers, gendarmes et militaires. Ce dernier point permet de soulever un débat, mis en lumière notamment par Jean-Paul Hanon, au titre de « la militarisation des tâches policières et sa contrepartie, la "policierisation" des missions militaires ». Certains en viennent même à critiquer cette opération *Sentinelle*. Michel Goya, par exemple, parle d'une « opération d'affichage politique qui use les armées » et relève, en théorie, du rôle de la police.

Depuis 2009, la Gendarmerie est rattachée au ministère de l'Intérieur au même titre que la Police, établissant une passerelle entre forces armées et services de sécurité intérieure. Dès 2010, leur rassemblement au sein du Secrétariat général de défense et de sécurité nationale (SGDSN) semble avoir opéré une « fusion » et instauré une véritable coordination ⁽¹⁶⁾. L'instruction interministérielle n° 10100 de 2010 a ainsi encadré la procédure de réquisition des forces armées. Ceci permet de renforcer la protection des événements de grande ampleur et les structures publiques, alors considérés comme des « cibles dures » ⁽¹⁷⁾.

La menace terroriste demeure éparse et imprévisible si bien que les effectifs déployés pourraient n'être jamais suffisants. C'est pourquoi le SGDSN soutient l'externalisation de la sécurité humaine, permettant aux structures événementielles et aux autorités publiques de recourir à des sociétés militaires et de sécurité privées ⁽¹⁸⁾.

Protéger les capacités économiques pour permettre la continuité de la vie nationale

D'après le Code de la défense, une infrastructure vitale est « un établissement, une installation ou un ouvrage [...] dont l'indisponibilité risquerait de diminuer d'une façon importante le potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de survie de la nation ⁽¹⁹⁾ ». De très nombreux sites entrent ainsi dans ces critères (centrales électriques, nucléaires, barrages, ponts, centre de télécommunication, hôpitaux, centre des décisions politiques, etc.), aboutissant à établir un dispositif démesuré en termes de protection, aujourd'hui caduc. En 2013, la SGDSN initie un processus de révision des directives nationales de sécurité, dans le but d'adopter une approche tous risques, en incitant les opérateurs à élaborer des Plans de continuité d'activité (PCA) ⁽²⁰⁾. La France

⁽¹⁶⁾ TENENBAUM Élie, « La Sentinelle égarée ? L'Armée de terre face au terrorisme », *Focus stratégique* n° 68, juin 2016 (<https://www.ifri.org/>) ; HANON Jean-Paul, « Militaires et lutte antiterroriste », *Culture & Conflits*, n° 54, hiver 2004, p. 121-140 (<https://doi.org/>) ; *Constitution française*, 4 octobre 1958, art. 15 et 20 (<https://www.legifrance.gouv.fr/>).

⁽¹⁷⁾ Objectif particulièrement protégé et difficile à atteindre ; une cible molle étant un objectif peu ou mal protégé.

⁽¹⁸⁾ TOUILLER Marc, « La sécurité privée des manifestations culturelles et sportives » in DESPREZ François et VIENNOT Camille (dir.), *Les acteurs privés de la sécurité*, Mare & Martin, 2017, p. 133-147.

⁽¹⁹⁾ Code de la défense, Article L. 1332-1 (<https://www.legifrance.gouv.fr/>).

⁽²⁰⁾ COURSAGET Alain, « La sécurité des activités d'importance vitale : premier bilan du SGDSN », *Sécurité et stratégie*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 5-17 (<https://www.cairn.info/revue-securite-et-strategie-2010-2-page-5.htm>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

est passée d'une sécurité des infrastructures à une sécurité des activités, et ce par un renforcement du lien entre public et privé. L'expression « d'activités d'importance vitale » a ainsi été retenue dans les directives en évitant les mots « infrastructures critiques ».

C'est particulièrement le cas pour la sécurité du nucléaire, pour laquelle ont été créés en 2009 vingt Pelotons spécialisés de protection de la Gendarmerie (PSPG) pour faire face aux menaces sur les sites nucléaires. Ils ont la particularité d'être financés par EDF (convention civilo-militaire), responsable de la sécurité de ses Centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) ⁽²¹⁾. Concernant la cybersécurité : en mettant au point des outils de détection d'attaques adaptées, en rendant obligatoire le signalement des incidents significatifs, l'État ne se contente plus de répondre seulement à ses propres besoins. Il prend désormais aussi en compte ceux des opérateurs vitaux pour la Nation ⁽²²⁾. La France dispose également d'un réseau de *CERT* ⁽²³⁾ (*Computer Emergency Response Team*), de centres d'alerte et de réaction aux attaques informatiques destinés aux entreprises et aux administrations.

La résilience française dans son aspect matériel doit pouvoir faire face aux crises ponctuelles tout comme aux menaces structurelles telles que le changement climatique. Cela passe par la bonne gestion des ressources et un investissement dans l'avenir, mais aussi une protection militaire de ces efforts. Par exemple, l'opération *Harpie* lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane ayant détruit 157 000 hectares de forêt depuis 2001 ⁽²⁴⁾ et polluant l'eau par l'utilisation du mercure. Les patrouilles de gendarmes arrêtent les orpailleurs clandestins et détruisent leurs campements malgré un accroissement des activités lié en partie au discours d'impunité tenu par le gouvernement brésilien de Jair Bolsonaro ⁽²⁵⁾. Cela se décline face aux menaces étrangères et de façon plus conjoncturelle par une protection des entreprises françaises dans le cyberspace, par exemple. Le passage de nombreux secteurs d'activité vers le télétravail pendant les confinements a augmenté la surface d'attaque exploitée par les cybercriminels. Ils coûtent aux victimes en moyenne 35 000 euros. Pour faire face à cette situation, d'ici à 2025, l'État va mobiliser 720 millions € de fonds publics dans une stratégie nationale pour la cybersécurité ⁽²⁶⁾.

Contre des menaces par-delà la paix mais en deçà de la guerre

Les actions de « zones grises » dans les nouveaux espaces de conflictualité : mer, cyberspace, Espace

En parlant de « zone grise », nous parlons ici d'une action et non pas d'espace comme nous avons pu le traiter précédemment. Le spectre qui qualifie l'intensité de cette dernière est gris, en deçà du seuil d'attribution et d'agression constitutif d'un acte

⁽²¹⁾ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, « Les PSPG au cœur de la chaîne de contre-terrorisme », (<https://www.interieur.gouv.fr/>).

⁽²²⁾ L'ANSSI, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (<https://www.ssi.gouv.fr/>).

⁽²³⁾ Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (www.cert.ssi.gouv.fr/).

⁽²⁴⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, « FAG : Bilan *Harpie* 2020 », 23 février 2021 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽²⁵⁾ GATINOIS Claire, « Au Brésil, le territoire des indiens Yanomami mis en péril par l'explosion de l'orpaillage », *Le Monde*, 9 juillet 2019.

⁽²⁶⁾ ANSSI, *Cybersécurité, faire face à la menace : la stratégie* (dossier de presse), 18 février 2021 (<https://www.ssi.gouv.fr/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Crise sanitaire : une mise à l'épreuve de la résilience française

Au fur et à mesure que l'épidémie de la Covid-19 se transformait en pandémie, la menace est devenue une crise sanitaire. Cette crise, née de l'emballlement des événements et d'une multiplication des difficultés, a entraîné une déstabilisation généralisée des organisations et des structures qui ont été dans l'incapacité de rétablir un équilibre rapidement. La crise constitue « un moment d'incertitude structurelle qui remet en cause les schémas d'actions traditionnels » et fragilise la société tout entière. Le risque que représentait la Covid-19 a été sous-évalué et la crise qui en découle aujourd'hui met en lumière les failles dans la culture de prévention ainsi que la nécessité d'investir dans la fonction de préparation et de planification à long terme de l'État.

Une crise multidimensionnelle

La crise sanitaire a révélé d'importantes failles au sein des États européens. « Multidimensionnelle », elle touche en premier lieu le secteur hospitalier mais également les domaines économique, social et éducatif. En somme, elle affecte la vie nationale avec toutes les conséquences qu'impliquent une restriction des flux et un confinement de la population. Les capacités de résilience de la société sont mises à rude épreuve, avec une exacerbation des tensions préexistantes. La crise a également montré les risques d'une dépendance française et européenne à la Chine en matière de santé mais aussi, plus généralement, la nécessité d'une coopération européenne pour parvenir à une plus grande efficacité et autonomie.

Une réponse militaire à la crise ?

Déclenchée dès le 25 mars 2020, en appui des moyens civils, l'opération *Résilience* a mis à disposition des vecteurs militaires, aériens et maritimes pour faciliter les transferts de soignants et de patients afin de permettre le désengorgement de certains hôpitaux. Le personnel spécialisé dans le domaine biologique a été déployé, les trois porte-hélicoptères amphibies de la Marine nationale ont été mobilisés tandis qu'un Élément militaire de réanimation a été mis en place afin d'appuyer les capacités hospitalières de la ville de Mulhouse et celles du Centre hospitalier de Mayotte. Le Service de santé des armées (SSA) a pu faire face pendant la première et la deuxième vague grâce à sa ductilité, sa disponibilité et sa résilience interne. Mais, comme l'a rappelée la ministre des Armées, la mission du SSA est dévolue au soutien des armées, ses faibles moyens (1 % de la santé publique) ne peuvent remplacer qu'un maigre fragment des capacités du secteur de la santé publique.

de guerre. Bien que des caractères objectifs et juridiques définissent le seuil d'agression, pour une action de « zone grise », ce sont surtout les éléments subjectifs qui le déterminent. Trois seuils de subjectivité peuvent ainsi être distingués : « celui ressenti par l'agressé, celui revendiqué par l'agresseur et celui reconnu par la communauté internationale ⁽²⁷⁾ ». Plusieurs caractéristiques rendent certains espaces particulièrement propices aux actions de « zone grise » :

- Les espaces communs, à la fois *res nullius*, sans maître, et *res omnium*, un héritage commun inappropriable par une entité souveraine. « Ce double statut a toujours tendu à en faire des milieux conflictuels, ultimes, voués au droit du plus fort ⁽²⁸⁾ ».
- Les espaces étendus sont particulièrement difficiles à surveiller, ce qui complexifie l'attribution des attaques. À titre d'exemple, la Zone économique exclusive (ZEE) française représente vingt fois la superficie de la France métropolitaine.
- Le manque de juridiction nationale, internationale ou la remise en cause d'outils multilatéraux qui créent des espaces à la souveraineté ambiguë. C'est le cas de certaines frontières terrestres et de certains États faillis.

La haute mer, l'Espace et le cyberspace sont des territoires susceptibles d'être visés par des actions de « zones grises » car familiers à ces trois caractéristiques. Certains

⁽²⁷⁾ ZOUREK Jaroslav, « Enfin une définition de l'agression », *Annuaire français de droit international*, vol. 20, 1974, p. 9-30 (https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1974_num_20_1_2258).

⁽²⁸⁾ MOTTE Martin, « Stratégie navale et stratégie maritime », in TAILLAT Stéphane, HENROTIN Joseph et SCHMITT Olivier (dir.), *Guerre et stratégie*, PUF, 2015, p. 287-310.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Exemple d'une action en « zone grise » : L'attaque d'Abqaiq et de Khurais du 14 septembre 2019 sur les infrastructures pétrolières saoudiennes

S'agissant du bombardement d'un territoire par une force étrangère, l'acte est constitutif d'une agression selon les critères objectifs des Nations unies. Malgré d'importants dommages économiques, la communauté internationale ainsi que les autorités saoudiennes se sont montrées prudentes dans leurs réponses afin de prévenir tout risque d'escalade incontrôlée pour éviter une guerre dans cette région stratégique. Ainsi, pour les acteurs, le seuil subjectif de l'agression n'a pas été franchi. De plus, le seuil d'attribution n'est pas atteint. Les analystes internationaux jugent peu crédibles la revendication des milices houthis, soutenues par l'Iran, car l'attaque a mobilisé des moyens dont ils ne semblent pas disposer. L'attaque viendrait du nord-ouest, probablement de l'Irak ou de l'Iran. *In fine* donc, cet acte ne relève pas de la guerre. Cependant, face à ces tensions, à ces attaques, qualifier la situation de paix semble aussi à exclure. Nous sommes donc bien dans l'entre-deux, entre paix et guerre : dans un acte de « zone grise ».

espaces sont particulièrement stratégiques et propices à ces actions de « zones grises ». Les nouvelles technologies consacrent dans ces espaces des opportunités économiques nouvelles et importantes. Ces espaces sont à cet égard éco-stratégiques.

En mer, deux types d'exploitations sont particulièrement conflictuels : les hydrocarbures et les ressources halieutiques. Le développement de l'*offshore* profond (plus de 1 000 m) et ultra-profond (plus de 1 500 m) ont rendu accessibles de nouvelles ressources d'hydrocarbures⁽²⁹⁾. L'industrialisation de la pêche a conduit à une exploitation des ressources toujours plus au large, dans les eaux internationales ou dans les ZEE d'autres entités (sans forcément les accords nécessaires). Dans les deux cas, sur-exploitation et raréfaction des ressources motivent cette déportation vers le large.

Le phénomène de mondialisation s'appuie particulièrement sur la maritimisation des échanges (90 % du volume des échanges commerciaux) facilités par l'invention du conteneur. Néanmoins, elle est aussi l'interface de larges activités illicites telles que le narcotrafic, l'immigration illégale, la piraterie, etc. Il convient donc de sécuriser la mer, garantir et sécuriser ses approvisionnements⁽³⁰⁾ tout en maintenant la libre circulation. Le porte-conteneurs *Ever Given*, échoué dans le canal de Suez le 24 mars 2021, a bloqué pendant six jours plus de 10 milliards € de marchandises dont 3 navires de la compagnie française CMA-CGM, créant momentanément un bond du cours du pétrole de 5 %⁽³¹⁾. Ce simple accident questionne les conséquences potentielles d'un attentat et impose une protection des intérêts français en dehors des frontières. Les nombreuses bases militaires – dont une française – à Djibouti servent par exemple à sécuriser la Corne d'Afrique, point de passage stratégique vers le canal de Suez. Parallèlement à ces flux matériels, la mondialisation se traduit par l'essor de flux immatériels. La numérisation crée de nouveaux espaces investis par l'économie. Ainsi, la maîtrise des couches physiques (câbles sous-marins⁽³²⁾, satellites, antennes relais, *Data Centers*...) et logiques se révèle indispensable à la résilience – particulièrement sur le plan économique – de la société.

⁽²⁹⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, *La Maritimisation (Rapport d'information n° 674)*, chapitre II, Sénat, 17 juillet 2012 (<https://www.senat.fr/rap/r11-674/r11-6742.html>).

⁽³⁰⁾ *Ibid.*

⁽³¹⁾ AFP, « Le blocage du canal de Suez fait bondir de 5 % les cours du pétrole », *France 24*, 24 mars 2021 (<https://www.france24.com/>).

⁽³²⁾ Pour plus de détails sur ce secteur vital, voir « La mer, nouvelle frontière de la défense – Étude de cas : les câbles sous-marins », in *Les nouvelles frontières de la défense, La mer, l'Espace et l'information (Les Cahiers de la RDN)*, mai 2020 (<https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?article=254>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Économiquement, on constate une multiplication des acteurs et une intensification des rivalités. Les armées sont au cœur de ces espaces stratégiques afin de lutter contre les actions de « zone grise » et de sauvegarder les intérêts français. La stratégie nationale s'articule autour d'un triptyque pragmatique : connaître, surveiller, durcir.

« Assurer sa souveraineté, c'est d'abord surveiller ! », rappelle le commissaire principal Yvan, conseiller pour l'action de l'État en mer ⁽³³⁾. Or, pour surveiller il faut déjà connaître : « les premiers renseignements se cherchent et se classent dès le temps de paix ⁽³⁴⁾ », disait le général Jean-Alphonse Colin (1864-1917). La surveillance s'organise premièrement par la voie satellitaire : par l'emploi de divers moyens tels que l'ISR (Intelligence, surveillance, reconnaissance) chez la Marine nationale ; le Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (Cosmos) ou encore les trois satellites Satam (Système d'acquisition et de trajectographie) qui permettent une cartographie et une identification ⁽³⁵⁾ en temps réel des activités spatiales.

Deuxièmement, la surveillance est aussi physique notamment *via* des patrouilles, au large des départements d'outre-mer. Pourtant, certaines mesures semblent inadaptées face à l'étendue des territoires à surveiller : « à part la Guyane, nous ne disposons que de 50 % des moyens que l'on devrait avoir pour assurer une bonne surveillance de nos ZEE » déplorait en 2017 le chef d'état-major de la Marine d'alors, l'amiral Christophe Prazuck ⁽³⁶⁾. En attendant l'arrivée des 6 *Patrouilleurs outre-mer (POM)*, des 10 *Patrouilleurs océaniques (PO)* et du programme *Avismar (Avion de surveillance et d'intervention maritime)*, « un "trou" capacitaire est donc toujours prévu entre 2020 et 2024 en outre-mer, mettant en péril la capacité de la France à assurer sa souveraineté sur ses ZEE ⁽³⁷⁾ ». La collaboration apparaît alors comme une solution pour une surveillance plus efficiente. C'est le cas dans le spatial où la France entretient une coopération avec les acteurs américains et européens, par le biais d'entités publiques comme le Centre national d'études spatiales (Cnes) et privées comme ArianeGroup. Le durcissement des cibles molles passe par des doctrines affirmées et claires. Dans le domaine spatial, celle-ci est basée sur l'autodéfense : « nous nous réservons le moment et les moyens de la riposte » précise la ministre des Armées ⁽³⁸⁾.

Les rivaux et ennemis de la France investissent ces « zones grises »

On parle souvent de guerre politique (*Political Warfare*), dont George Kennan donne la définition suivante : celle-ci serait la continuation de la guerre par d'autres moyens, une application de la doctrine de Clausewitz en temps de paix. Dans sa

⁽³³⁾ « Souveraineté - Surveiller et protéger les approches et les ZEE », *Cols Bleus* n° 3089, Marine nationale, 2020, p. 20 (<https://www.colsbleus.fr/articles/12346>).

⁽³⁴⁾ « Le Rens dans tous ses états », *Cols bleus* n° 3054, 7 décembre 2016, Marine nationale, p. 18-19.

⁽³⁵⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, GROUPE DE TRAVAIL « ESPACE », *Stratégie spatiale de défense (rapport)* 2019 (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/florence-parly-devoile-la-strategie-spatiale-francaise-de-defense>).

⁽³⁶⁾ GROIZELEAU Vincent, « Batsimar : la Marine en souhaite 18 et les premiers dès 2021 », *Mer et Marine*, 25 janvier 2017.

⁽³⁷⁾ CAMBON Christian, « Les outre-mer, points d'appui et interfaces géostratégiques », *RDN* n° 823, octobre 2019, p. 12-17.

⁽³⁸⁾ PARLY Florence, « Déclaration de la ministre des Armées sur la stratégie spatiale de défense », Base aérienne 942 de Lyon, 25 juillet 2019 (<https://www.vie-publique.fr/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

définition la plus large, elle serait l'utilisation de tous les moyens dont dispose une nation, à l'exception de la guerre, pour atteindre ses objectifs. Ces opérations, déclarées ou clandestines, vont de déclarations officielles et les mesures économiques, en passant par la propagande, jusqu'à des opérations clandestines de soutien amical d'éléments étrangers, de guerre psychologique et même l'encouragement d'une résistance souterraine aux États hostiles ⁽³⁹⁾. Si ce concept présente des limites (parler de guerre sans violence relève pour une part du sensationnalisme et toute guerre n'est-elle pas politique ?), celui-ci a le mérite d'exposer la conception permanente de la conflictualité que se font les rivaux de la France. La Russie se voit comme dans un état de siège permanent et le Parti communiste chinois (PCC) estime jouer sa survie depuis Tiananmen (1989) et la chute de l'URSS (1991). À l'inverse, ce concept de « guerre politique » souligne la difficulté qu'ont les Européens à envisager une permanence de la conflictualité ⁽⁴⁰⁾.

Exploitant ces faiblesses, certains rivaux stratégiques de la France accomplissent dans ces « zones grises » des actions de subversion qui visent à la déstabiliser, elle et ses alliés.

- Russie : la guerre politique substitue aux actions coercitives militaires directes une stratégie indirecte visant la manipulation, la déstabilisation et le chantage par des opérations d'influences et de désinformation. Cette doctrine, qui puise ses origines dans la guerre civile russe ⁽⁴¹⁾, est d'ailleurs devenue indissociable de la doctrine de cyberguerre ⁽⁴²⁾. Elle se caractérise par l'utilisation généralisée de divers actes de violence avec une conception stratégique très ambiguë permettant le déni plausible de l'acteur qui l'entreprend. Cette subversion est menée de manière systématique et réfléchie, prolongée et graduelle. Elle consiste à éviter les actions qui, en raison de leur gravité et de leur ampleur, pourraient renforcer trop fortement la détermination d'un ennemi et ses instincts d'autodéfense. Finalement, elle repose sur la déstabilisation de l'adversaire ainsi que l'élément de surprise. La doctrine russe prend notamment la forme d'opérations d'influence au Sahel où des campagnes de désinformation visent à déstabiliser la position de la France, la présentant comme une puissance occupante ⁽⁴³⁾.

- Chine : depuis 2003, le PCC a adopté une révision du règlement de l'Armée populaire de libération mettant en œuvre sa propre conception de la guerre politique par la doctrine des trois guerres ⁽⁴⁴⁾, regroupant la guerre psychologique, de l'opinion publique et du droit. La première consiste à perturber le processus décisionnel, fragilisant le lien entre l'armée et l'État. La deuxième relève de l'influence des médias pour rallier

⁽³⁹⁾ Cité dans BLANK Stephen, « Cyber War and Information War à la Russe » in PERKOVICH George et LEVITE Ariel (dir.), *Understanding Cyber Conflict: 14 Analogies*, Georgetown University Press, 2017, p. 81-98 (https://carnegieendowment.org/files/GUP_Perkovich_Levite_UnderstandingCyberConflict_Ch5.pdf).

⁽⁴⁰⁾ Sur ce sujet voir GOMART Thomas, *Guerres invisibles : Nos prochains défis géopolitiques*, Tallandier, 2021, qui parle de retard grammatical stratégique européen.

⁽⁴¹⁾ KLUS Adam, « *Myatezh Voïna*: The Russian Grandfather of Western Hybrid Warfare », *Small Wars Journal*, 7 octobre 2016 (<https://smallwarsjournal.com/>).

⁽⁴²⁾ BLANK Stephen, *op. cit.*

⁽⁴³⁾ LAGNEAU LAURENT, « La ministre des Armées accuse la Turquie et la Russie de chercher à discréditer les forces françaises au Sahel », *Opex360-Zone militaire*, 13 janvier 2021 (<http://www.opex360.com/>).

⁽⁴⁴⁾ MIELCAREK Romain, « Les "trois guerres" d'influence de l'Armée populaire de libération », *Défense & Stratégie internationale* n° 107, octobre 2014.

l'opinion publique. Enfin, la troisième et dernière est caractérisée par l'usage du droit conformément aux intérêts stratégiques de l'État pour obtenir une supériorité normative, concept aussi connu sous le nom de *Lawfare*. C'est une conception qui repose sur la non-binarité des concepts de paix et de guerre, pensés non pas en opposition, mais plutôt dans un prolongement temporel. La guerre politique est ainsi continue car le Parti est au centre de l'État et doit constamment assurer sa légitimité. Cette stratégie est illustrée par la coordination de campagnes de désinformation prônant la légitimité de la Chine en mer de Chine du Sud combinée avec des techniques d'attaques graduelles par des milices de pêcheurs, alliant le non militaire et le paramilitaire ⁽⁴⁵⁾. Les techniques de guerre politique chinoise ont également été mises en œuvre pendant la crise sanitaire par des campagnes de désinformation massive, visant à minimiser la responsabilité chinoise, célébrer ses contributions globales et sa lutte contre la pandémie ⁽⁴⁶⁾.

- État islamique : la doctrine développée par *Daech* se structure autour de trois axes : le recrutement, la gouvernance et l'utilisation des médias ⁽⁴⁷⁾. La déclaration du califat joue un rôle central dans le processus de recrutement, chose rappelée par Abou Bakr al-Baghdadi lorsqu'il a prononcé son premier sermon en tant que calife auto-proclamé ⁽⁴⁸⁾. Ce recrutement passe aussi par l'affiliation des recrues à la religion seule, à travers l'apprentissage de la langue arabe et de la *charia* (la loi islamique). La gouvernance des territoires permet à l'EI de mener des campagnes de recrutement en leur sein, et d'affirmer sa capacité d'attraction, en y centralisant un nombre important de soldats étrangers ⁽⁴⁹⁾. *Internet* est devenu le terrain d'action privilégié de l'EI pour diffuser sa propagande, le présentant comme un État fonctionnel et puissant, visant l'anéantissement des oppositions. Les réseaux sociaux permettent de déployer des méthodes décentralisées de dissémination de propagandes et de fausses informations. Malgré les suspensions de comptes opérées à l'encontre des membres de l'organisation, ces derniers abondent, créant un circuit incessant de prolifération de propagande djihadiste.

La *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale* 2017 recommande plusieurs lignes de conduite défensive reposant sur la capacité d'anticipation des renseignements français ⁽⁵⁰⁾. De plus, en réponse à la montée des différentes menaces, l'*Actualisation stratégique* de 2021 prévoit une « doctrine cyber offensive » ainsi qu'un renforcement des alliances militaires et politiques existantes ⁽⁵¹⁾.

⁽⁴⁵⁾ ERICKSON Andrew S., « Shining a Spotlight: Revealing China's Maritime Militia to Deter its Use », *The National Interest*, 25 novembre 2018 (<https://nationalinterest.org/>).

⁽⁴⁶⁾ REBELLO Katarina, SCHWIETER Christian, SCHLIEBS Marcel, JOYNES-BURGESS Kate, ELSWAH Mona, BRIGHT Jonathan et HOWARD Philip N., « Covid-19 News and Information from State-Backed Outlets Targeting French, German and Spanish-Speaking Social Media Users », *Comprop Data Memo 2020*, 29 juin 2020, Oxford Internet Institute (<https://demtech.oii.ox.ac.uk/>).

⁽⁴⁷⁾ « The Isis Papers: a Masterplan for Consolidating Power », *The Guardian*, 7 décembre 2015 (<https://www.theguardian.com/world/2015/dec/07/islamic-state-document-masterplan-for-power>).

⁽⁴⁸⁾ *L'Obs* avec l'AFP, « Depuis l'Irak, le "calife" jihadiste appelle les musulmans à lui obéir », *L'Obs*, 5 juillet 2014 (<https://www.nouvelobs.com/>).

⁽⁴⁹⁾ PONTICELLI Nathanaël, « La stratégie hybride de l'État islamique : quels enseignements et quels enjeux ? De Mossoul à Raqqa, l'âge de l'hybridité : l'État islamique en Irak et en Syrie de 2014 à 2017 », *Notes de l'Iris*, janvier 2020 (<https://www.iris-france.org/>).

⁽⁵⁰⁾ *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, 2017, p. 71 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁵¹⁾ *Actualisation stratégique, op. cit.*, p. 73.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

Protéger la démocratie et la souveraineté française

La stratégie présentée en janvier 2021 par Florence Parly présente l'utilisation par les forces françaises des capacités cybernétiques lors de leurs opérations, en complément des moyens conventionnels. Ces outils cyberoffensifs constituent une capacité interarmées, sous l'autorité du Chef d'état-major des armées (Céma), dans la conception d'une manœuvre globale fondée sur la doctrine de « lutte informationnelle dans le cyberspace ». Les campagnes de désattribution incluses dans la guerre politique menée contre la France se jouent pour beaucoup dans l'espace numérique. Sur la scène politique, en 2017, le mouvement d'Emmanuel Macron *En Marche !* était ainsi la cible de tentatives d'hameçonnage attribuées à un groupe de *hackers* russes, *Pawn Storm*. Celui-ci est déjà accusé d'avoir visé le Parti démocrate durant la campagne d'Hillary Clinton aux États-Unis en 2016. Ces opérations visent à saper la confiance dans le système démocratique et à établir une rupture claire entre les décideurs et les citoyens. Pourtant, depuis 2009, la « souveraineté numérique » est devenue une priorité pour le ministère de l'Intérieur, avec l'objectif d'étendre « à l'espace numérique le champ de l'État de droit ». Dans la loi du 7 octobre 2016 « Pour une République numérique », l'article 29 consacre la notion de souveraineté numérique, en proposant la création d'un Commissariat qui lui soit dédié. Il s'agit, selon Bernard Benhamou, ex-délégué interministériel aux usages de *l'Internet*, de développer la capacité de l'État à « maîtriser l'ensemble des technologies, tant d'un point de vue économique que social et politique » et de « se déterminer pour avoir sa propre trajectoire technologique ».

Au sein de l'identification des « stratégies hybrides », le rapport décrit l'utilisation de la numérisation massive ainsi que la désinformation comme des pratiques conflictuelles avec les valeurs démocratiques, en référence à la pratique extensive qu'en font la Chine et la Russie. De plus, le *Lawfare*, est aussi présenté comme pouvant constituer une piste de stratégie défensive française face aux nouvelles menaces. Le degré d'offensive et d'hybridité dans les pratiques défensives françaises reste conditionné par les valeurs démocratiques que le pays entend défendre. C'est une limite inévitable qui interroge néanmoins sur leur efficacité face à des menaces qui se diversifient et s'intensifient.

Le renseignement, menace stratégique et outil de défense permanent

Face à diverses menaces qui ne sont pas ouvertement conflictuelles, la posture défensive française renforce ses capacités de renseignement afin « d'anticiper et de disposer d'une autonomie d'appréciation, de décision et d'action ⁽⁵²⁾ ». Il s'agit de se préparer au conflit, sans pour autant s'y engager ouvertement et, tel que le présente l'historien George-Henri Soutou, « le Renseignement constitue l'aspect le plus politique de la Stratégie : c'est à son propos que la distinction entre Paix et Guerre s'efface le plus ⁽⁵³⁾ ».

L'importance du renseignement dans la stratégie de défense nationale a considérablement progressé entre 2014 et 2017 avec une hausse de 20 % du nombre d'agents et une hausse des crédits d'environ 32 % au cours des cinq dernières années ⁽⁵⁴⁾. Le cycle du renseignement consiste dans le travail de collecte et d'exploitation de données brutes à l'aide de différents capteurs ⁽⁵⁵⁾. Les services peuvent également

⁽⁵²⁾ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2008*, chapitre VIII (<https://www.vie-publique.fr/>).

⁽⁵³⁾ SOUTOU George-Henri, « La stratégie du renseignement : essai de typologie », *Stratégie* n° 105, 2014/1, p. 23-42 (<https://www.cairn.info/revue-strategique-2014-1-page-23.htm>), p. 27.

⁽⁵⁴⁾ « Renseignement français : quelle organisation et quel cadre légal ? », *Vie-publique.fr*, 15 janvier 2020 (<https://www.vie-publique.fr/eclairage/272339-renseignement-francais-quel-cadre-legal>).

⁽⁵⁵⁾ Les capteurs sont multiples : les *HUMINT*, soit du renseignement d'origine humaine, les *SIGINT* d'origine électromagnétique, les *IMINT*, soit du renseignement optique, ou encore les *MASINT* qui sont les signaux émis involontairement.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

avoir recours à des techniques défensives et offensives de contre-espionnage et de lutte informationnelle parfois proches des tactiques de ses adversaires ⁽⁵⁶⁾.

La *Stratégie nationale de renseignement*, rendue publique en 2019 ⁽⁵⁷⁾, rappelle l'étendue des enjeux, la priorité actuelle étant la lutte contre le terrorisme mais aussi l'anticipation de ruptures majeures comme le changement climatique, la crise migratoire, la lutte contre les tentatives d'ingérence ou d'espionnage de puissances étrangères ⁽⁵⁸⁾ ou encore le rôle du renseignement dans la supériorité opérationnelle avec « un dispositif maintenu en Afrique, en particulier à Djibouti et dans le Golfe ⁽⁵⁹⁾ ». Le renseignement pénitentiaire se développe également pour surveiller le retour de djihadistes et prévenir la radicalisation d'autres détenus, notamment dans un contexte de surpopulation carcérale ⁽⁶⁰⁾.

Le rapport de 2019 de l'Assemblée nationale sur le renseignement souligne l'importance d'un lien entre le renseignement et la vie publique avec la création en 2007 d'une Délégation parlementaire au renseignement. Ainsi, c'est un véritable cadre juridique qui se construit autour du renseignement dans le but d'accroître la transparence et le contrôle des services, une démarche nécessaire mais paradoxale dans un domaine où prime le secret.

Face à une mobilité nouvelle de la menace terroriste, il s'agit tout d'abord de conserver une ligne de conduite globale cohérente et éviter « l'émiettement du renseignement ⁽⁶¹⁾ ». Cela nécessite un certain décloisonnement des services dont les principaux sont la DGSE (sécurité extérieure), la DGSI (sécurité intérieure), la DRM (renseignement militaire), la DRSD (sécurité de la défense), la DNRED (renseignement douanier) et le Tracfin (action contre les circuits financiers clandestins) ⁽⁶²⁾.

Une coopération entre ces services est essentielle dans l'appréhension des menaces et en premier lieu, une collaboration étroite DGSI-DGSE qui « assure un *continuum* de prise en charge entre la menace intérieure et les menaces exogènes visant le territoire national ⁽⁶³⁾ ». Les enjeux principaux de cette coopération interservices sont la diffusion de l'expertise et de la connaissance des outils entre les services, ainsi que la mutualisation et la valorisation des données ⁽⁶⁴⁾. Toutefois, la coordination entre les

⁽⁵⁶⁾ GLEICHER Nathaniel, AGRANOVICH David, « Removing Coordinated Inauthentic Behavior from France and Russia », *Facebook*, 15 décembre 2020.

⁽⁵⁷⁾ COORDINATION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME, *Stratégie nationale du renseignement*, juillet 2019 (<http://www.sgdsn.gouv.fr/>).

⁽⁵⁸⁾ MALFART Jean, « Contre-espionnage » in MOUTOUH Hugues et POIROT Jérôme (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Perrin, 2018, p. 187.

⁽⁵⁹⁾ *Livre blanc 2008*, chapitre VIII, *op. cit.*

⁽⁶⁰⁾ DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU RENSEIGNEMENT, *Rapport pour l'année 2018*, tome I, 11 avril 2019, p. 61 (<https://www.senat.fr/rap/r18-457-1/r18-457-11.pdf>).

⁽⁶¹⁾ SOUTOU George-Henri, *op. cit.*, p. 28.

⁽⁶²⁾ SIMONEL Laurent-Xavier, « Les services de renseignement du second cercle » (Tribune n° 724), *RDN*, 17 décembre 2015.

⁽⁶³⁾ GOY-CHAVENT Sylvie (dir.), *Menace terroriste : pour une République juste mais plus ferme (Rapport d'information n° 639)*, Sénat, 4 juillet 2018 (<https://www.senat.fr/rap/r17-639/r17-6391.pdf>).

⁽⁶⁴⁾ *Stratégie nationale du renseignement, op. cit.*, p. 11-12.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

services reste encore insuffisante et les attentats de 2015, notamment, représentent « un échec global du renseignement ⁽⁶⁵⁾ ».

Et si la coopération entre services français est essentielle, celle avec des services étrangers l'est tout autant. Elle permet à l'Union européenne de contrebalancer d'autres puissances sur la scène internationale et de lutter plus efficacement contre une menace terroriste commune. L'agence Europol de renseignement intérieur existe depuis 1998 et est complétée en 2002 par une coopération judiciaire, Eurojust. Le président Macron, dans son discours à La Sorbonne en 2017, demande le « rapprochement [des] capacités de renseignement en créant une Académie européenne du renseignement ⁽⁶⁶⁾ ». A donc été créé, le 5 mars 2019, le Collège du renseignement en Europe qui réunit les communautés du renseignement des pays européens afin de développer une culture stratégique commune dans ce domaine. Même dans un secteur marqué par le secret et la souveraineté étatique, une unité européenne apparaît possible.

Hors de l'UE, les relations entre services sont davantage bilatérales. Il existe notamment une alliance franco-britannique forte dans le domaine du renseignement avec la signature des accords de Lancaster House en novembre 2010 ⁽⁶⁷⁾. D'autres coopérations comme la relation entre les services français et marocains ont également été précieuses dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Toutefois, ces relations ne sont pas dénuées de tensions étant donné que « les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts ⁽⁶⁸⁾ » et qu'il peut être difficile de déterminer la source et la validité des données.

Le maintien d'une protection militaire du territoire et des intérêts français : maîtriser l'incertitude

Ces menaces graduelles, toujours en deçà du seuil de l'agression, n'attendent pas directement ou immédiatement à la survie de l'État. Elles invitent à une adaptation constante de la défense française, car elles visent à contourner la dissuasion plus traditionnelle, qu'elle soit conventionnelle ou nucléaire. La réponse à ces menaces suggérerait à première vue de désinvestir les domaines plus classiques de la conflictualité. C'est en partie ce qui a pu se faire en Europe, avec la fin de la guerre froide, engendrant une baisse des dépenses militaires et une réduction des effectifs.

L'exemple de la récente *Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy* britannique parue le 16 mars 2021 est parlant, en ce que le Royaume-Uni met l'accent sur un engagement accru dans la cyberdéfense, l'Espace et les technologies

⁽⁶⁵⁾ COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AUX MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME DEPUIS LE 7 JANVIER 2015, « Audition de Patrick Alvar, directeur général de la sécurité intérieure (DGSI), accompagné de M^{me} Marie Deniau, cheffe de cabinet », Assemblée nationale, 24 mai 2016 (<https://www.assemblee-nationale.fr/>).

⁽⁶⁶⁾ MACRON Emmanuel, « Initiative pour l'Europe – Discours du président de la République pour une Europe souveraine, unie, démocratique », La Sorbonne, 26 septembre 2017 (<https://www.elysee.fr/>).

⁽⁶⁷⁾ Toutefois, le fait que la Grande-Bretagne fasse partie de l'accord *Five Eyes* pose certaines questions sur la provenance des informations britanniques et ralentit la collaboration franco-britannique sur le sujet ; « Les 10 ans des Accords de Lancaster House, quelle coopération franco-britannique après le *Brexit* ? » (webconférence avec Alice Pannier), IHEDN Jeunes, 12 novembre 2020 (<https://jeunes-ihedn.org/>).

⁽⁶⁸⁾ SOUTOU George-Henri, *op. cit.*, p. 27.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

avancées, aux dépens de l'investissement capacitaire dans les forces conventionnelles terrestres (chars d'assaut, effectifs humains) ⁽⁶⁹⁾.

Néanmoins, il ne faut pas s'y tromper. Cela ne saurait rendre futile le fardeau qu'est celui d'investir dans ces domaines historiques. Paradoxalement, nos alliés britanniques agrandissent leur arsenal nucléaire (mis en œuvre uniquement par des Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE) pour la première fois depuis la fin de la guerre froide. Cet investissement fait pleinement partie de la maîtrise de l'entre-deux et, s'il n'est pas suffisant, il est pour le moins nécessaire.

Le maintien d'une protection militaire conventionnelle du territoire et des intérêts français

Les forces françaises sont activement engagées dans la défense française en contribuant aux cinq grandes fonctions stratégiques : protection, connaissance et anticipation, dissuasion, prévention, intervention ⁽⁷⁰⁾. La répartition des forces françaises pour assurer notre défense s'étudie à deux échelles différentes : celle de la métropole française et celle des collectivités d'outre-mer ⁽⁷¹⁾.

De surcroît, géographiquement, la France, un des pays les plus survolés du monde, est au croisement des différentes routes aériennes, et accueille dans son espace aérien environ 12 000 appareils par jour. Elle dispose d'un régime de défense aérienne adoptant une posture permanente de sûreté, aussi dite « police du ciel » ⁽⁷²⁾. Les menaces peuvent être involontaires comme un problème technique à bord d'un avion, ou volontaires comme une attaque terroriste ou d'autres types d'intrusions, qui pourraient avoir un effet néfaste sur le territoire français (drones, exercices militaires étrangers). Pour les éviter, l'Armée de l'air et de l'Espace distingue trois manières de détecter des menaces de divers types : détection, identification et intervention si la situation exige une nécessité irréversible ⁽⁷³⁾.

Aussi, la protection des territoires ultramarins est un enjeu important pour la France. Pour protéger sa ZEE, elle dispose donc d'une force militaire dédiée et de 5 bases militaires en Guyane, dans les Antilles, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte et à La Réunion. Cette présence vise à dissuader les menaces qui pourraient affecter ces territoires telles que la pêche illégale, les flux migratoires, le narcotrafic, la piraterie dans l'océan Indien et la prospection sismique illégale ⁽⁷⁴⁾.

Dans le cadre de la protection des territoires ultramarins, les aéronefs sont activement affectés dans ces zones. Leurs missions sont : la dissuasion, la projection, la

⁽⁶⁹⁾ MINISTRY OF DEFENSE, *Global Britain in a Competitive Age : The Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy*, Londres, mars 2021 (<https://assets.publishing.service.gov.uk/>).

⁽⁷⁰⁾ MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, 2013*, p. 70 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁷¹⁾ Pour une évaluation des moyens militaires français dans les outre-mer : DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER, *Rapport Risques naturels majeurs : urgence déclarée outre-mer (Rapport d'information n° 688)*, Sénat, 24 juillet 2018 (<https://www.senat.fr/rap/r17-688-1/r17-688-1.html>).

⁽⁷²⁾ *Ibid.*

⁽⁷³⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁴⁾ MINISTÈRE DES OUTRE-MER, « La dimension maritime et stratégique des outre-mer » (communiqué de presse), 17 novembre 2016 (<https://outre-mer.gouv.fr/la-dimension-maritime-et-strategique-des-outre-mer>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

protection, le sauvetage et la prévention ⁽⁷⁵⁾. Dans ce contexte, la force de l'aéronautique navale est composée de divers outils et appareils. Elle peut notamment compter sur les capacités du Groupe aérien embarqué (GAE) sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* et occupant un rôle majeur principalement sur la dissuasion nucléaire, le renseignement et le contrôle de l'espace aéromaritime ⁽⁷⁶⁾. Sont aussi intégrées les flottilles aéronautiques situées en outre-mer, ayant pour fonctions de soutenir les forces navales et terrestres, de surveiller l'espace maritime, de lutter contre les trafics illégaux et d'effectuer des secours maritimes.

Tel que l'observe Tristan Lecoq, figure « au cœur des *Livres blancs* successifs : la recherche de la frontière de la défense de la France ⁽⁷⁷⁾ ». Or, l'estompement progressif des frontières est corrélé à l'émergence et à la prolifération de nouvelles menaces, justement sans frontières. Ainsi, parmi les principales menaces identifiées aujourd'hui par les services de défense et de sécurité figurent les trafics illicites, l'immigration illégale, le terrorisme, la cybercriminalité ainsi que la criminalité organisée transnationale. Menaces face auxquelles, les forces françaises se doivent d'assurer non seulement les capacités d'intervention, mais aussi d'anticipation.

En matière de trafics illicites, la DNRED est chargée en France de collecter les informations qui permettent de mettre à jour un trafic et d'opérer des saisies en flagrant délit. La Police nationale et la Gendarmerie nationale exercent leurs compétences dans les enquêtes judiciaires, en particulier l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (Octris). La Marine nationale déploie, quant à elle, des moyens en complément de ceux de la Douane et des forces spéciales. En mars 2020, la frégate de surveillance *Ventôse*, en mission contre le narcotrafic dans la zone Caraïbe, faisait ainsi la saisie de 1 300 kg de cocaïne lors de l'interception de plusieurs navires (bateaux de pêche, embarcations rapides...) avec l'appui de moyens alliés ⁽⁷⁸⁾.

Face à ces nouvelles menaces, la protection du territoire national, ainsi que le maintien et l'amélioration continue des capacités d'intervention et d'anticipation des forces françaises nécessitent donc une préparation perpétuelle.

Repenser les frontières de l'Europe : défendre sans frontières ou au-delà des frontières nationales

La question se pose de savoir si l'Union européenne peut, par elle-même, assurer sa propre défense. En 2016, la dégradation de l'environnement sécuritaire débouche sur la déclaration de Bratislava ⁽⁷⁹⁾. C'est le point de départ du projet de défense européenne. La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) va

⁽⁷⁵⁾ MARINE NATIONALE, « Ensemble nous sommes Marins », *Guide du Candidat*, p. 11 (<https://www.etremarin.fr/>).

⁽⁷⁶⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁷⁾ LECOQ Tristan, « France : de la défense des frontières à la défense sans frontières », *Questions internationales* n° 79-80, mai-août 2016 (<https://www.vie-publique.fr/>).

⁽⁷⁸⁾ DICOD, « FAA : Fin d'une opération de lutte contre le narcotrafic », ministère des Armées, 24 mars 2020 (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/international/faa-fin-d-une-operation-de-lutte-contre-le-narcotrafic>).

⁽⁷⁹⁾ Voir la déclaration issue du Conseil européen informel au Sommet de Bratislava du 16 septembre 2016 (<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-future-reflection/bratislava-declaration-and-roadmap/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

s'articuler autour de différents outils qui vont permettre de disposer de moyens civils et militaires afin « d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale ». Cependant, dès 2019, les opérations et les objectifs de la PSDC ont du mal à être concrétisés. Tous ses membres ne sont pas d'accord sur l'autonomie stratégique que doit préparer cette défense européenne. Ainsi, les Européens n'ont ni les mêmes objectifs ni le même niveau d'implication au sein de la défense européenne, ce qui nuit à sa crédibilité et à celles de ses opérations.

Depuis 2017, ils ont la volonté de se doter de cette autonomie stratégique. Selon le *Livre blanc* de 2008⁽⁸⁰⁾, celle-ci repose sur la somme de trois libertés : liberté d'appréciation, liberté d'action et liberté de décision. Cela se traduit par une mutualisation des efforts de défense au niveau opérationnel, comme le montre l'Initiative européenne d'intervention (IEI) qui se base sur une volonté politique de créer une culture stratégique commune entre Européens et d'accroître la capacité des Européens à agir ensemble. L'IEI met en liaison les états-majors militaires des États : elle ne remplace pas les fonctions de l'UE, de l'Otan, mais représente une complémentarité. Aujourd'hui cette organisation compte 13 pays membres⁽⁸¹⁾.

Si l'autonomie stratégique est une priorité au niveau opérationnel et capacitaire, elle est également décisive pour la Base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne. C'est dans cette optique que l'UE finance, à hauteur de 7 Md€ pour 2021-2027, des projets collaboratifs⁽⁸²⁾. On peut citer le *Scaf* (*Système de combat aérien du futur*) qui répond à trois besoins. C'est d'abord un projet politique, voulu par le président Macron et la chancelière Merkel. De plus, il comble un besoin capacitaire. Enfin, c'est une initiative indispensable à la préservation de l'autonomie stratégique française et contribuant à la création d'une autonomie stratégique européenne⁽⁸³⁾. D'autres projets capacitaires ont vu le jour comme le projet *Eurodrone MALE* (*Medium Altitude Long Endurance*) ou le char *MGCS* (*Main Ground Combat System*).

Néanmoins, l'Otan reste aujourd'hui la clef de voûte de la défense de l'Europe. Son rôle historique s'est encore réaffirmé avec la crise ukrainienne de 2014 : l'inquiétude des pays membres d'Europe de l'Est n'ayant fait que grandir depuis. C'est dans ce contexte que le plan d'action « réactivité » (*RAP*) a été adopté par l'Otan, en 2014⁽⁸⁴⁾. Cette présence militaire, renforcée depuis le sommet de Varsovie de 2016, consiste en un ensemble de missions terrestres, maritimes et aériennes (d'un déploiement de groupements tactiques multinationaux) de l'Otan dans chacun des pays baltes, ainsi qu'en Pologne. En 2017, plus de 4 000 hommes participaient à cette opération baptisée « Présence avancée renforcée » (*EPF*) dont les armées françaises *via* la mission *Lynx*⁽⁸⁵⁾.

⁽⁸⁰⁾ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 69.

⁽⁸¹⁾ DUMOULIN ANDRÉ, « L'initiative européenne d'intervention : Enjeux et supports », *e-Note* 25, 2 mars 2018, Institut royal supérieur de défense (IRSD) (<https://www.defence-institute.be/wp-content/uploads/2020/03/enote-25.pdf>).

⁽⁸²⁾ PÈNE François, « À quoi sert le fonds européen de défense ? », *Toute L'Europe*, 12 janvier 2021 (<https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/qu-est-ce-que-le-fonds-europeen-de-defense/>).

⁽⁸³⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, 2040, *L'odyssée du Scaf* (*Rapport d'information* n° 642), Sénat, 15 juillet 2020 (<https://www.senat.fr/rap/r19-642/r19-6421.pdf>).

⁽⁸⁴⁾ OTAN, « Le plan d'action "réactivité" de l'Otan », juillet 2016 (<https://www.nato.int/>).

⁽⁸⁵⁾ OTAN, « Renforcer la présence de l'Otan à l'est et au sud-est », 21 septembre 2020 (<https://www.nato.int/>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

C'est aussi le soutien américain qui rend l'Otan indispensable. Depuis 1945, le parapluie nucléaire américain garantit la sécurité des pays membres de l'Otan. Environ 160 bombes nucléaires à gravitation type *B61* sont installées sur six bases dans cinq pays de l'Otan (Turquie, Italie, Allemagne, Belgique et Pays-Bas). Et bien que les intérêts vitaux protégés par la dissuasion nucléaire soient en premier lieu ceux des États-Unis eux-mêmes, elle contribue aussi à la protection de ses alliés et partenaires définis dans la dernière *Nuclear Posture Review (NPR)* datant de 2018 ⁽⁸⁶⁾.

Il existe néanmoins de nombreux questionnements sur la capacité des pays européens et leurs alliés à défendre l'Europe, tant à cause de menaces externes que face à des dissensions internes.

La Fédération de Russie est particulièrement active aux frontières de l'Europe. Elle a aussi lancé la modernisation de son appareil militaire en s'inscrivant dans une compétition qui englobe tous les espaces de confrontation. L'un des secteurs le plus préoccupant pour les Européens est celui du cyber où la Russie détient des capacités considérables. Face à elle, l'Europe peine à mettre en place une réelle stratégie unilatérale au sein de ses institutions ou de ses membres. De son côté, Moscou ne considère pas l'UE comme un véritable interlocuteur ⁽⁸⁷⁾. En France, l'*Actualisation stratégique de 2021*, souligne la mise en place d'un dialogue lucide avec la Russie ⁽⁸⁸⁾. Les deux États partagent des visions communes sur un monde plus multipolaire dans un contexte d'affaiblissement de la posture américaine en Europe.

Les États-Unis, avec l'importance croissante du Pacifique dans le cadre de la compétition avec la Chine, ont choisi d'adopter une nouvelle posture stratégique pour le continent européen. Ils tendent à inciter les Européens à s'impliquer davantage au sein de l'Otan pour mieux partager le fardeau financier d'une telle alliance. Cependant, la méthode employée depuis 2016 a, semble-t-elle, fragilisé le lien entre le gouvernement américain et les Européens. L'élection de Joe Biden consacre un retour à la diplomatie plus traditionnelle sans revirement de fond : Russie et surtout Chine restent des rivaux.

Les difficultés que rencontre l'émergence d'une Europe de la défense ont néanmoins poussé à plus de coopérations entre États-membres de l'UE. La France a choisi de développer différents types de coopérations. Avec ses partenaires européens, cela s'est par exemple concrétisé par l'opération *EMASoH* (Initiative européenne de surveillance maritime du détroit d'Ormuz) et son volet militaire *AGENOR* ⁽⁸⁹⁾. Elle a aussi approfondi des coopérations bilatérales avec l'Allemagne (Traité d'Aix-la-Chapelle ⁽⁹⁰⁾) et le Royaume-Uni (Traité de Lancaster House ⁽⁹¹⁾). Cependant, ces rapprochements ont

⁽⁸⁶⁾ CHAMPCHESNEL (DE) Tiphaine, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine (2018) » *Note de recherche* n° 57, Irsem, 28 juin 2018 (<https://www.irsem.fr/>).

⁽⁸⁷⁾ DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE, « Union européenne - Russie : quelles relations ? », *Rapports d'information*, 9 mai 2020, Sénat (<https://www.senat.fr/rap/r06-307/r06-30719.html>).

⁽⁸⁸⁾ *Actualisation stratégique*, *op. cit.*, p. 21.

⁽⁸⁹⁾ MINISTÈRE DES ARMÉES, « EMASoH AGENOR », mai 2021 (<https://www.defense.gouv.fr/>).

⁽⁹⁰⁾ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, *Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande*, 22 janvier 2019 (<https://www.diplomatie.gouv.fr/>).

⁽⁹¹⁾ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ROYAUME-UNI, *Traité de coopération en matière de défense et de sécurité*, 2 novembre 2010 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024600323>).

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

leurs limites. La Brigade franco-allemande (BFA) en est un parfait exemple : faible effectif, pas de formation commune, matériel différent, déploiement dans des missions différentes...

La dissuasion nucléaire française, garantie sécuritaire à la frontière de la guerre

La dissuasion nucléaire est une disposition de guerre maintenue invariablement en temps de paix. Sa crédibilité dépend du maintien d'une posture permanente de sécurité, en opposition avec la temporalité limitée d'une guerre. En France, elle se conçoit en 2021 dans une logique d'effacement des frontières des conflits toujours plus nombreux et dans l'incertitude des doctrines d'emploi de l'arme nucléaire chez les États dotés.

Depuis le début du XXI^e siècle, l'environnement stratégique est secoué par une crise de la gouvernance mondiale et par la hausse des tensions entre États. La rupture unilatérale de l'Accord sur le nucléaire iranien par les États-Unis (*JCPoA*) en 2018, dont le corollaire est la reprise du programme d'armement nucléaire de l'Iran, l'illustre parfaitement ⁽⁹²⁾. La prolifération tous azimuts des armements exacerbe d'intenses conflits régionaux, augmentant ainsi les risques d'escalade globale et par conséquent de l'extension du champ nucléaire. Les restrictions permises par le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) provoquent une « course qualitative » ⁽⁹³⁾ des programmes nucléaires militaires plutôt que quantitative. Les arsenaux d'Armes nucléaires tactiques (ANT) sont directement concernés par cette tendance, en violation du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) ⁽⁹⁴⁾.

Les doctrines agressives auxquelles ces arsenaux nucléaires sont au service posent, à l'instar de la Russie, des défis stratégiques pour la France. Récemment, Moscou a modernisé son arsenal nucléaire stratégique et développé à grande échelle un arsenal d'ANT ⁽⁹⁵⁾. L'accroissement de ces arsenaux nucléaires, associé à des doctrines de réponses graduées et opaques, met en péril l'équilibre stratégique mondial. L'équation de la dissuasion est plus instable, entraînant ainsi le risque d'un abaissement du seuil d'utilisation d'armes nucléaires ⁽⁹⁶⁾.

La situation d'entre-deux persistante de l'environnement stratégique remet en cause la dissuasion aux yeux d'une partie de l'opinion, qui se mobilise contre les essais de missiles balistiques. Cette défiance est partagée par plusieurs États européens signataires du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), hypothéquant le projet

⁽⁹²⁾ JEANTIL Mathilde, « ThucyDoc n° 8 – Note d'actualité : Causes et conséquences du retrait américain de l'accord sur le nucléaire iranien », *Centre Thucydide*, 15 juin 2018 (<https://www.afri-ct.org/>).

⁽⁹³⁾ « Armes nucléaires : le TNP demeure un pilier de la paix et de la sécurité internationales rappelle l'ONU », *ONU Info*, New York, 26 février 2020 (<https://news.un.org/fr/story/2020/02/1062661>).

⁽⁹⁴⁾ DURKALEC Jacek, « La sécurité européenne sans le traité FNI », *NATO Review*, 30 septembre 2019 (<https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2019/09/30/la-securite-europeenne-sans-le-traite-fni/index.html>).

⁽⁹⁵⁾ Imités par les américains avec la mise en service en 2018 de leur propre tête nucléaire tactique. Mettre en service des armes nucléaires tactiques signifie accepter d'envisager l'utilisation de l'arme nucléaire en tant qu'arme conventionnelle comme les autres, ce qu'elle n'est pas à l'origine. Au-delà du risque évident d'escalade nucléaire se superposent des interrogations sur la moralité de l'emploi de l'arme.

⁽⁹⁶⁾ DELPECH Thérèse, *La Dissuasion nucléaire au XXI^e siècle. Comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique*, Odile Jacob, 2013.

Ni la guerre, ni la paix.
Maîtriser l'entre-deux

La posture de dissuasion nucléaire française, fruit d'un arsenal en évolution et d'une doctrine immuable

La doctrine de « non-emploi » française consiste en une « seconde frappe » devant infliger, selon les mots de Charles de Gaulle, des « sacrifices insupportables à l'agresseur » en cas de menace sur les intérêts vitaux français. Ces intérêts sont identifiés par le *Livre Blanc* de 2008 comme le maintien de l'intégrité du territoire national, le libre exercice de la souveraineté et la protection de la population et des ressortissants. Utiliser des armes nucléaires contre un État non doté ou dans le cadre tactique est exclu. Ces principes doctrinaux paraissent immuables, comme le rappelle le *Livre blanc* de 1994 : « toute confusion entre dissuasion et emploi est rejetée ».

La doctrine de dissuasion française se concrétise par deux composantes. L'une, maritime, la Force océanique stratégique (Fost), est constituée de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de missiles balistiques (MSBS) et représente la « capacité invisible » de la dissuasion. L'autre, aérienne, est formée par le couple missile *ASMP-A* et avion *Rafale*. Elle est assurée par la Marine nationale à travers la Force aérienne nucléaire (Fanu) et par les Forces aériennes stratégiques (FAS) dans l'Armée de l'air et de l'Espace. Dite « capacité visible », elle est chargée de prouver la détermination du Président à l'agresseur. La dissuasion nucléaire française s'élabore en partie en coopération avec le Royaume-Uni depuis 2010 en vertu des accords de Lancaster House. Conjointement, une évolution doctrinale novatrice est la proposition faite aux Européens de disposer d'une dissuasion commune en surcroît de l'effort de dissuasion de l'Otan. La sauvegarde des intérêts vitaux européens deviendrait alors une responsabilité sécuritaire française.

d'une dissuasion européenne ⁽⁹⁷⁾. L'incompréhension résulte en partie du caractère permanent de la dissuasion, disposition de guerre maintenue en état de guerre non-déclarée, ainsi que par les coûts engendrés par cette posture.

Le concept classique de la dissuasion ne s'applique pas non plus face aux menaces terroristes décentrées, asymétriques, sans sanctuaires ni populations à défendre ou même face aux cybermenaces, qui ne se confrontent pas toujours aux intérêts vitaux.

En 2021, la position française tend vers la pérennité de la posture permanente de dissuasion car elle rend la guerre majeure « suprêmement improbable ⁽⁹⁸⁾ ». La France refuse un désarmement unilatéral qui aurait pour conséquences d'affaiblir son indépendance et mettrait en danger ses intérêts vitaux ⁽⁹⁹⁾. Ainsi, l'abandon de l'arme nucléaire est une option exclue politiquement comme le prouve le refus du président Macron d'adhérer au TIAN ⁽¹⁰⁰⁾.

⁽⁹⁷⁾ Les Républiques de Malte, d'Irlande et d'Autriche ont signé le TIAN.

⁽⁹⁸⁾ GALLOIS Pierre, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Calmann-Lévy, 1960.

⁽⁹⁹⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, *L'avenir des forces nucléaires françaises (Rapport d'information n° 668)*, Sénat, 12 juillet 2012 (<https://www.senat.fr/rap/r11-668/r11-668.html>).

⁽¹⁰⁰⁾ MACRON Emmanuel, « Discours du président de la République sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^e promotion de l'École de Guerre », Paris, 7 février 2020 (<https://www.elysee.fr/>).

Tensions avec la Turquie en Méditerranée orientale ⁽¹⁰¹⁾

Dans ses vœux aux armées du 21 janvier 2021, la ministre des Armées Florence Parly, parle d'une menace « insidieuse », celle « du durcissement de la compétition entre puissances » qui par « des pratiques, désinhibées, peuvent affecter très concrètement le fonctionnement de notre démocratie, de notre société ⁽¹⁰²⁾ ». On reconnaît là, entre autres, les stratégies indirectes employées par la Turquie en représailles du soutien français aux Grecs en Méditerranée orientale, mais aussi dans une logique de compétition systémique et narrative. Cet espace au contact de conflits en Libye et en Syrie, mais aussi de conflits gelés comme en Chypre, aujourd'hui fragilisé par les crises migratoires, devient l'enjeu d'une compétition politique entre des États dont certains sont pourtant liés par l'Alliance atlantique. Les manœuvres ambitieuses de la puissance régionale turque sont régulièrement interprétées comme émanant d'une politique « néo-ottomane » ⁽¹⁰³⁾, l'opposant à la Grèce et donc à l'Union européenne. Bien que possédant la plus longue façade maritime ⁽¹⁰⁴⁾, la Turquie se sent lésée face à la Grèce qui jouit d'une plus vaste ZEE en Méditerranée où se trouvent de nombreuses ressources énergétiques à l'intérêt économique évident. Quand bien même les frictions frontalières ont effectivement regagné en intensité dans cette zone en tension, plusieurs facteurs empêchent l'escalade vers un conflit armé. La Turquie reste « un *hub* eurasiatique incontournable pour la politique régionale états-unienne ⁽¹⁰⁵⁾ ». Elle met à la disposition de ses alliés sa base d'Incirlik où sont entreposées des armes nucléaires. Elle continue également à contrôler des détroits parmi les plus stratégiques de la région (Bosphore et Dardanelles). Enfin, elle se différencie des autres membres de l'Alliance atlantique par sa culture musulmane et constitue un verrou migratoire pour l'UE.

Ainsi, en Méditerranée orientale, les États tentent de favoriser leurs propres intérêts sans toutefois déclencher un affrontement aux conséquences bien trop néfastes pour être réellement souhaitées. Cette région constitue donc une parfaite illustration de cette maîtrise du risque, de l'incertitude et de l'entre-deux.

⁽¹⁰¹⁾ Pour une lecture cartographique voir le magazine *Diplomatie Affaires stratégiques et relations internationales*, n° 107 « Libye - Carrefour des ambitions impériales », janvier-février 2021, Areion Group.

⁽¹⁰²⁾ PARLY Florence, « Déclaration de la ministre des Armées sur la politique de défense », Paris, le 21 janvier 2021 (<https://www.vie-publique.fr/discours/278248-florence-parly-21012021-politique-de-defense>).

⁽¹⁰³⁾ HADDAD Mezri, « Erdogan mène un projet panislamiste et néo-ottoman qu'il faut combattre de toute urgence », *Le Figaro*, 3 mars 2020 (<https://www.lefigaro.fr/>).

⁽¹⁰⁴⁾ JABBOUR Jana, « La Turquie : une puissance émergente qui n'a pas les moyens de ses ambitions », *Politique étrangère*, vol. hiver, n° 4, 2020, p. 99-108 (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2020-4-page-99.htm>).

⁽¹⁰⁵⁾ BILLION Didier, « 2020 : quel bilan de la politique extérieure de la Turquie », *Iris*, 12 janvier 2021 (<https://www.iris-france.org/153274-2020-quel-bilan-de-la-politique-exterieure-de-la-turquie/>).

La Méditerranée orientale entre tensions anciennes et nouvelles formes de conflictualité désinhibées

La perspective économique au centre du conflit

La présence de gaz *offshore* au sud de Chypre n'est pas nouvelle, mais les découvertes de réserves en Méditerranée orientale en février 2019⁽¹⁰⁶⁾ ont ravivé les ambitions concurrentes autour des ZEE. Cette manne énergétique et les perspectives lucratives à court, moyen et long termes exaltent, en effet, les tensions notamment entre Grèce et Turquie.

Malgré une rhétorique belliqueuse – qui conforte le nationalisme interne⁽¹⁰⁷⁾ –, la Turquie poursuit une politique répondant à un objectif clair : « faire [d'elle] une puissance régionale majeure et un État pleinement souverain dont la conduite n'est dictée que par ses intérêts nationaux⁽¹⁰⁸⁾ ». Sa politique étrangère se concentre sur la préservation de ses intérêts économiques. La quête de ressources énergétiques en Méditerranée orientale est un moyen d'indépendance, notamment vis-à-vis de la Russie, puisqu'elle importe 90 % de sa consommation d'hydrocarbure, en constante augmentation de 7 à 8 % par an⁽¹⁰⁹⁾. L'UE poursuit des objectifs similaires puisqu'elle importe deux tiers du gaz qu'elle consomme. Cette diversification en matière d'approvisionnement énergétique passe par un engagement en Libye, permettant par ailleurs de protéger les compagnies turques qui y sont installées, dans le Haut-Karabakh et à Chypre. Elle tente également de redéfinir ses ZEE. L'UE, elle, soutient ses partenaires Grecs et Chypriotes⁽¹¹⁰⁾.

Plus particulièrement, la Grèce et Chypre voient dans ces richesses une ressource financière attractive puisque les deux États sont tous deux fortement endettés notamment auprès de l'Europe et de la Chine. Pour les Européens, et particulièrement les Français, les ressources grecques sont la garantie du remboursement⁽¹¹¹⁾. Chypre aspire à devenir un *hub* gazier mais voit cependant s'exprimer la compétition gréco-turque (et de leurs alliés) sur son territoire même, comme le montre la partition de l'île. En effet, l'UE, l'Otan, la Grèce et la Turquie soutiennent des camps antagonistes et s'affrontent – avec une intensité limitée – pour ancrer leurs intérêts économiques.

Face aux intérêts concurrents, les États tentent de défendre les leurs en passant par des accords maritimes. Il s'agit là d'actions blanches, non conflictuelles, car ce sont des tentatives – parfois provocatrices – de faire valoir leurs intérêts par le droit. Ainsi,

⁽¹⁰⁶⁾ AUGÉ Benjamin, « L'Égypte, nouvelle plateforme gazière en Méditerranée orientale », *Notes de l'Ifri*, septembre 2018 (<https://www.ifri.org/>).

⁽¹⁰⁷⁾ La Turquie utilise une rhétorique panturque sur le plan national, comme international, pour conforter le nationalisme, défendre ses intérêts nationaux tout en se plaçant comme défenseuse des musulmans. JÉGO Marie, « Turquie : Erdogan se pose en défenseur des musulmans opprimés », *Le Monde*, 13 décembre 2017 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹⁰⁸⁾ JABBOUR Jana, *op. cit.*

⁽¹⁰⁹⁾ *ibid.*

⁽¹¹⁰⁾ « Chypre : une présidence européenne sous tensions gazières ? », *Iris*, 9 octobre 2012 (<https://www.iris-france.org/>).

⁽¹¹¹⁾ Les prêts grecs auprès de l'UE s'élèvent à hauteur de 226,9 milliards d'euros. La France a versé 11,4 Md€ à la Grèce, et s'est portée garante de 31 Md des 130,9 Md que la Grèce a empruntés au Fonds européen de stabilité. GUICHARD Guillaume, « Les milliards que la Grèce doit à la France », *Le Figaro*, 15 mai 2012 (<https://www.lefigaro.fr/>).

plusieurs pays ont conclu des traités bilatéraux avec leurs partenaires pour délimiter leurs frontières maritimes. C'est le cas par exemple, entre Israël et Chypre (dès 2010) ⁽¹¹²⁾, la Turquie et la Libye ⁽¹¹³⁾ ou encore Chypre, la Grèce et Israël (avec *East Med*) ⁽¹¹⁴⁾. Cependant, cela se fait aux détriments des pays non-partis et participe ainsi à la montée des tensions.

La maîtrise des frontières : entre conflit gelé et pression stratégique

En 1923, le traité de Lausanne, qui remplace le traité signé à Sèvres trois ans plus tôt, définit les frontières de la Turquie moderne. Il en découle la reconnaissance par la nouvelle république turque des pertes territoriales de l'Empire ottoman ainsi qu'un regain de souveraineté sur certains territoires initialement perdus lors de la guerre gréco-turque. De ces années de baptêmes sanglants pour la Turquie émerge une frontière au contact de conflits non-résolus, de l'UE et de l'espace Schengen. En effet, le conflit gelé de Chypre depuis plus de 40 ans témoigne de la complexité des relations entre la Turquie et les pays européens frontaliers, interrogeant sur la possibilité de paix en Méditerranée orientale sans une réconciliation formelle et un réel travail mémoriel entre ces pays.

La question des frontières est d'autant plus sujette à des tensions que la Turquie n'est pas signataire de la Convention de Montego Bay, qui régit en grande partie le droit de la mer. Dans les faits, cela implique que la Turquie ne reconnaît pas la ZEE de la Grèce en mer Égée. Faute d'un accord bilatéral entre les deux États, Ankara revendique d'autant plus un libre accès à la ZEE grecque depuis la découverte de gisements d'hydrocarbures potentiellement exploitables.

C'est aussi une zone de tension croissante à cause de la récente crise migratoire. En effet, la Turquie a une position stratégique majeure dans la sauvegarde et l'imperméabilité des frontières de l'UE, un atout qui s'est révélé être une arme de sa politique diplomatique en 2015, puis en mars 2020, comme en témoignent les vagues d'arrivée migratoire à Lesbos ⁽¹¹⁵⁾, mettant à rude épreuve la coopération des vingt-sept pays de l'UE. Dans le cas le plus récent, la Turquie, mécontente des critiques européennes quant à son offensive contre les Kurdes, a décidé d'ouvrir les frontières de l'Europe aux migrants malgré l'accord passé avec Bruxelles en mars 2016. Le chantage turc s'est néanmoins soldé par une vague de sanctions de la part des Européens, tel que le gel des avoirs de certaines compagnies turcs comme Turkish Petroleum Corporation (TPAO) responsable de forages illicites dans les eaux chypriotes. En outre, Bruxelles assure que d'autres mesures pourraient tomber dans le futur si Ankara ne cesse pas ces actions « illégales et agressives » ⁽¹¹⁶⁾.

⁽¹¹²⁾ YÉGAVIAN Tigrane, « Chypre : une présidence tendue », *Carto*, n° 12, juillet-août 2012, p. 27.

⁽¹¹³⁾ JÉGO Marie, « Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce », *Le Monde*, 10 décembre 2019.

⁽¹¹⁴⁾ RAFENBERG Marina, « EastMed, le projet de gazoduc destiné à contrer la Turquie », *Le Monde*, 3 janvier 2020.

⁽¹¹⁵⁾ « Éditorial – Migrants : l'UE face au cynisme de la Turquie », *Le Monde*, 4 mars 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹¹⁶⁾ PERRIGUEUR Élisabeth, « Sur la frontière gréco-turque, à l'épicentre des tensions », *Le Monde diplomatique*, janvier 2021, p. 4-5.

« Des situations en deçà d'un double seuil : celui de l'agression et celui de l'attribution ⁽¹¹⁷⁾ »

Les actions menées en Méditerranée orientale sont en deçà des seuils de l'attribution et de l'agression. Selon la définition de l'amiral Prazuck, elles relèvent donc de zones grises. La Méditerranée orientale est un espace particulièrement propice pour ces actions car elle est bordée par des États faillis (Syrie ou Libye) et de nombreuses zones sont caractérisées par une souveraineté floue, ambiguë (notamment des ZEE contestées). Ces actions en zone grise sont privilégiées, car elles permettent d'affirmer sa puissance extérieure pour défendre ses intérêts nationaux tout en évitant de recourir à des conflits armés conventionnels non souhaités.

Ces stratégies se traduisent sur le terrain par un renouvellement des capacités militaires des pays. La Grèce illustre ce point en ayant commandé de nombreux matériels à la France et notamment 18 *Rafale*. Les démonstrations de forces, par des manœuvres militaires sous forme d'exercices unis ou plurilatéraux, sont fréquentes. Par exemple, « *Mavi Vatan 2019 Tatbikâti* » du 27 février réunissait 103 navires de la Turquie pendant une semaine sur les trois mers la bordant pour une démonstration de force visant « à montrer [la] détermination et les capacités des forces armées turques à protéger le pays ainsi que ses droits et intérêts en mer ». La France, l'Italie, la Grèce, les États-Unis et Chypre mènent aussi régulièrement ce type d'exercices en Méditerranée.

Enfin, plus frontale, la pénétration de l'espace national, aérien ou maritime, est aussi utilisée par les puissances pour intimider leurs rivaux. C'est le cas lorsque la Turquie envoie des bateaux de forage sous escorte militaire dans les eaux chypriotes ou grecques : par exemple le navire sismique *Oruç Reis* au large de Kastellorizo ⁽¹¹⁸⁾ ou encore lorsque des *F-16* turcs survolent les îlots de Strongyli et Megisti ⁽¹¹⁹⁾. Ce type d'action n'est pas sans conséquence comme le prouve la collision entre les frégates turque *Kemal Reis* et grecque *Limnos*, voire, lorsqu'en 2015, un *Su-24M Fencer* de l'armée de l'air russe avait pénétré la frontière aérienne turque avant d'être abattu.

La Libye est d'ailleurs un théâtre particulièrement intéressant pour illustrer l'utilisation de la zone grise. Les protagonistes se sont engagés auprès du Gouvernement d'accord national (GAN) ou du Maréchal Haftar et de l'Armée de libération nationale (ALN) pour contourner un conflit régulier et direct. Les forces employées sont irrégulières et les pays comme la Turquie et la Russie s'affrontent surtout par interposition, en usant de milices et de mercenaires.

Premièrement, la « privatisation » et l'utilisation de Sociétés militaires privées (SMP) permettent le déni plausible des États étrangers impliqués. Le recrutement de mercenaires pour remplacer des troupes régulières complique l'attribution de la menace et abaisse le niveau d'agression. Ankara s'engage aux côtés du GAN de Favez

⁽¹¹⁷⁾ PRAZUCK Christophe, « En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises », *RDN* n° 828, mars 2020, p. 30.

⁽¹¹⁸⁾ BIEGALA Éric, « Jeu de go en Méditerranée orientale : le nouvel expansionnisme turc », *France Culture*, 29 octobre 2020 (<https://www.franceculture.fr/>).

⁽¹¹⁹⁾ HERNÁNDEZ Henar, « Alerte maximale en mer Égée pour l'escalade des tensions entre la Turquie et la Grèce », *Atalayar*, 22 juillet 2020.

al-Sarraj. Elle reconduit le mode opératoire adopté en Syrie et a ainsi recruté près de 7 850 supplétifs arabes et turkmènes. C'est la fameuse « syrianisation » du conflit libyen que dénonçait le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian ⁽¹²⁰⁾ et qui traduit le glissement de ces conflictualités à travers les frontières étatiques et le fonctionnement en domino de ces crises en chaîne. La Russie, quant à elle, soutient le camp opposé. Elle envoie pour cela des mercenaires de SMP russes comme Wagner ⁽¹²¹⁾. Le recours aux mercenaires est une action grise puisque, si l'ONU dénonce « l'implication de mercenaires étrangers au profit du GNA et de l'ALN ⁽¹²²⁾ », elle ne sanctionne pas pour autant les auteurs présumés des violations.

Deuxièmement, la vente d'armes ou le soutien matériel aux protagonistes permet un engagement à bas coûts, difficilement traçable. Ainsi, la Turquie contourne l'embargo et les contrôles maritimes internationaux au printemps 2020 pour fournir des armes au GAN. Le 10 juin 2020, le *Courbet*, navire français en mission pour l'Otan, tentant d'intercepter un navire turc pour le contrôler, a été « illuminé » à trois reprises avec les « radars de conduite de tirs » des frégates turques ⁽¹²³⁾. La Turquie dénonce l'apparente impartialité française. En effet, bien qu'elle démente tout soutien à Haftar et que le ministre des Affaires étrangères (Laurent Fabius) ait soutenu le GAN ⁽¹²⁴⁾, la présence de missiles français abandonnés par l'ALN et retrouvés en juillet 2019 près de Tripoli, révèle un positionnement ambigu ⁽¹²⁵⁾. Pour l'ONU, cette pratique est une « violation de l'embargo sur les armes » ⁽¹²⁶⁾ mais, là encore, aucune sanction n'a été prise à l'encontre des contrevenants.

Troisièmement, des actions ponctuelles mais beaucoup plus agressives et difficilement attribuables sont menées. Des avions *Rafale* ont bombardé, le 4 juillet 2020, la base d'Al-Watiya mise à disposition de la Turquie par le GAN. L'Égypte et la France ont d'abord été suspectées d'être à la source de cette action avant qu'elle ne soit attribuée aux Émirats arabes unis ⁽¹²⁷⁾. Face aux difficultés d'attribution et à l'escalade qui aurait découlé d'une réponse militaire, Ankara s'est contentée de condamner les bombardements.

Enfin, les actions de zone grise se manifestent aussi – de manière limitée – en Libye dans le cyberspace par des opérations d'influence voire de désinformation. Pour le moment, la Russie et l'Égypte se contentent d'animer des pages Facebook pro-Haftar. C'est aussi la chaîne de télévision *Al-Jamahiriyah*, utilisée hier par Kadhafi

⁽¹²⁰⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE, « Audition du ministre Jean-Yves Le Drian, point de situation internationale », *Sénat*, 27 mai 2020 (<https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200525/etr.html>).

⁽¹²¹⁾ *Le Figaro* avec l'AFP, « L'ONU confirme la présence de mercenaires russes en Libye », *Le Figaro*, 7 mai 2020 (<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/l-ONU-confirme-la-presence-de-mercenaires-russes-en-libye-20200507>).

⁽¹²²⁾ AFP, « Des mercenaires russes et syriens en Libye », *Tribune de Genève*, 7 mai 2020 (<https://www.tdg.ch/>).

⁽¹²³⁾ Comme l'a dénoncé la ministre des Armées. Voir « L'Otan ouvre une enquête sur un incident entre la France et la Turquie en Méditerranée », *France 24*, 18 juin 2020 (<https://www.france24.com/>).

⁽¹²⁴⁾ HINTZY Armand et LAURENT Valentin, « La guerre en libye : récit d'un pari perdu », *Call ONU ESCP Europe*, 28 novembre 2020 (<https://www.callonu-escpeurope.com/articles/la-guerre-en-libye-r%C3%A9cit-d-un-pari-perdu>).

⁽¹²⁵⁾ BOBIN Frédéric et GUIBERT Nathalie, « L'embarras de Paris après la découverte de missiles sur une base d'Haftar en Libye », *Le Monde*, 10 juillet 2019 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹²⁶⁾ « La France nie avoir violé l'embargo sur les armes en Libye », *BBC News*, 10 juillet 2019 (<https://www.bbc.com/>).

⁽¹²⁷⁾ « Mais qui a donc bombardé al-Watiya ? », *Menadefense*, 5 juillet 2020 (<https://www.menadefense.net/>).

et aujourd'hui pour servir le régime du Maréchal Haftar, qui est modernisée grâce à des financements russes et dont les studios ont été transférés au Caire ⁽¹²⁸⁾.

Une diplomatie en détresse : les relations franco-turc dégradées en Méditerranée

Les sociétés, nouvelles cibles au cœur des manœuvres de déstabilisation

Le nationalisme turc émergeant au XX^e siècle ne se nourrit pas uniquement du passé ottoman. Néanmoins, il se traduit aujourd'hui, entre autres, par une volonté de mutualiser les pouvoirs politique (sultanat) et spirituel (califat). Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, Erdogan ambitionne de devenir un *leader* politique et religieux du monde musulman, en affichant notamment ses affinités avec les Frères musulmans.

Ainsi, le discours belliqueux du Président turc contre l'Europe contribue à galvaniser son opinion publique, notamment l'électorat conservateur et nationaliste ⁽¹²⁹⁾. L'influence des Frères musulmans est à ce titre intéressante. En effet, le *leader* Mohamed El Hassan Ould Dedew avait affirmé dans un enregistrement audio diffusé sur *Youtube* que l'attaque du journal français *Charlie Hebdo* en janvier 2015 « était bien méritée ⁽¹³⁰⁾ ». Selon l'Institut Montaigne, au-delà d'une simple déstabilisation de l'ordre social français et européen « il s'agirait désormais pour la Turquie de prendre en main le destin des musulmans européens et d'apparaître comme leur protecteur ⁽¹³¹⁾ ».

Les critiques de la politique religieuse de la Turquie sur le territoire français par Emmanuel Macron ⁽¹³²⁾ contribuent à montrer les risques réels du « séparatisme islamiste ». Il s'agit ici d'un entrisme de groupes affiliés à la Turquie qui ne se soumettent pas aux lois de la République et refusent de coopérer sur l'envoi des imams et l'enseignement du turc en France ⁽¹³³⁾. En rappelant le droit à défendre la liberté d'expression et la caricature, le président Macron s'est alors confronté à une partie du monde musulman qui perçoit ces actes comme autant d'attaques perpétrées contre l'islam. Les relais religieux et politiques qui incarnent ce pouvoir turc sont pleinement intégrés dans la stratégie d'Ankara de déstabilisation de l'Europe.

Une quête de résilience manifeste

Les discours du président Erdogan ont récemment pris une tournure agressive et irrédentiste visant la division de la société française par de nombreux sous-entendus

⁽¹²⁸⁾ KHARIEF Akram, « Un afflux historique de mercenaires », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2020, p. 4-5 (<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/09/KHARIEF/62171>).

⁽¹²⁹⁾ JABBOUR Jana, *op. cit.*

⁽¹³⁰⁾ BELFELLAH Younes, « L'ingérence turque dans le champ religieux en France », *Marianne*, 6 octobre 2020 (<https://www.marianne.net/agora/humeurs/lingerence-turque-dans-le-champ-religieux-en-france>).

⁽¹³¹⁾ EL KAROUI Hakim, *La Fabrique de l'islamisme* (rapport), *Institut Montaigne*, septembre 2018, p. 361 (<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/la-fabrique-de-islamisme.pdf>).

⁽¹³²⁾ AUDUREAU William, « Que pèse vraiment la Turquie dans l'islam de France ? », *Le Monde*, 5 novembre 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³³⁾ RICH David, « Lutte contre l'islamisme radical en France : Milli Görüs dans le viseur du gouvernement », *France 24*, 5 avril 2021 (<https://www.france24.com/>).

d'un racisme et d'une islamophobie latents, dont ferait preuve le gouvernement d'Emmanuel Macron ⁽¹³⁴⁾. Cette pression est exercée de loin dans les discours et de près par la diaspora turque et plus généralement la communauté musulmane depuis qu'Ankara s'autoproclame défenseur mondial de l'islam sunnite et des musulmans opprimés. La diaspora turque représente environ 650 000 personnes en France et le groupuscule ultranationaliste des « Loups Gris » incarne sa tranche la plus radicale, ayant été à l'origine de plusieurs troubles, notamment à l'encontre de la communauté arménienne suite aux événements dans le Haut-Karabagh où la neutralité française s'avère difficilement endurable ⁽¹³⁵⁾. Quant à la communauté musulmane, le discours turc résonne particulièrement dans un climat de tensions sociales et historiques exacerbées, auquel le récent projet de loi confortant le respect des principes de la République tente de remédier. Tout cela met ainsi à dure épreuve la cohésion nationale française.

Néanmoins, cette compétition des discours narratifs entre la France et la Turquie n'est pas une affaire nouvelle. Elle remonte au génocide arménien (1915-1923) dont la reconnaissance par la Turquie est une condition *sine qua non* de son entrée ⁽¹³⁶⁾ dans l'UE. La France a aussi pris le parti de la Grèce et de Chypre dans les tensions territoriales avec la Turquie respectivement depuis le traité de Lausanne (1923) et l'invasion turque de Chypre (1974). Deux exemples historiques qui illustrent l'enjeu de cohésion nationale turque alimentée par un nationalisme servant de cache-misère face à une situation économique difficile et des fragilités structurelles internes dont témoignent les nombreux coups d'État, notamment le plus récent qui a échoué en 2016. On peut d'ailleurs s'interroger sur le sens de la remise d'une légion d'honneur au président Égyptien al-Sissi dans le contexte géopolitique tendu : l'Égypte, également grand client de l'industrie d'armement française, serait-elle un moyen de contrebalancer le rival turc ? Même au prix de la cohérence de nos valeurs ?

Un jeu d'alliances fragiles face aux dégradations des relations dans la région

La fragilité des alliances en place pour maintenir la paix mène la Turquie à développer des alliances moins traditionnelles avec ses voisins méditerranéens tels que la Libye ou l'Égypte. La place de la Turquie au sein de l'Otan est remise en question, bien qu'elle reste un acteur majeur de l'Alliance de par l'envergure de son armée et sa position stratégique.

Incapable de mobiliser un soutien consensuel au sein de l'Union européenne, la Grèce cherche à accumuler les alliances bilatérales. En Europe, la France est son allié de plus grand poids mais d'autres, tels que l'Autriche, affichent également une certaine hostilité envers la Turquie ⁽¹³⁷⁾. En dehors d'Europe, des exercices militaires et partenariats stratégiques ont été mis en avant avec l'Égypte, les Émirats arabes unis ou

⁽¹³⁴⁾ ALTAN Adem et MARIN Ludovic, « Pour redorer son blason, Erdogan se pose en défenseur de l'islam face à Macron », *France 24*, 27 octobre 2020 (<https://www.france24.com/>).

⁽¹³⁵⁾ « Le mouvement ultranationaliste turc des Loups gris officiellement dissous en France », *Le Monde*, 4 novembre 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³⁶⁾ La Turquie est associée à l'UE depuis 1963, elle a été reconnue comme candidate officielle en 1999. Les négociations commencées en 2005 sont gelées depuis 2016.

⁽¹³⁷⁾ « Migrants : le chancelier autrichien dénonce "une attaque de la Turquie contre l'UE" », *Le Figaro*, 3 mars 2020.

Israël ⁽¹³⁸⁾, bien que la valeur des alliances qui relient ces pays à la Grèce soit variable. La France chercherait, elle aussi, comme dit précédemment, à se rapprocher de l'Égypte, en qui elle verrait un possible contrepoids à la Turquie dans le monde arabo-musulman. Cette dernière, de plus en plus isolée dans l'Otan, intensifie ses relations avec le gouvernement officiel libyen, le Qatar, l'Azerbaïdjan ou encore le Pakistan ⁽¹³⁹⁾. L'influence dans le monde musulman sert à trouver de nouveaux alliés.

L'accumulation et la superposition de multiples enjeux (énergétiques, territoriaux, religieux, lutte d'influence, etc.) questionne sur l'échelle même des tensions actuelles qui pourraient tout à fait trouver de nouvelles caisses de résonance ailleurs en Europe. Les divisions européennes sur les différents théâtres se renforcent mutuellement. Chypre a ainsi pu bloquer temporairement l'adoption de sanctions contre la Biélorussie en l'absence de celles contre la Turquie ⁽¹⁴⁰⁾. L'interconnexion des enjeux et des acteurs démontre ainsi les faiblesses de l'UE et de l'Otan en tant que blocs unis et solidaires. C'est la crédibilité même de ces derniers qui est fragilisée sur la scène internationale. En cela, les tensions en Méditerranée orientale ne sont pas tellement exceptionnelles en ce qu'elles ne peuvent être traitées de manière isolée sans tenir compte d'un plus large échiquier. ♦

⁽¹³⁸⁾ RAFENBERG Marina, « Face à la Turquie, la Grèce multiplie les alliances militaires », *Le Monde*, 6 janvier 2021.

⁽¹³⁹⁾ ESCALONILLA Álvaro, « La Turquie négocie avec le Pakistan sur la coproduction de matériel militaire », *Atalayar*, 3 mars 2021 (<https://atalayar.com/fr/>).

⁽¹⁴⁰⁾ GRÉSILLON Gabriel, « Chypre bloque toute sanction européenne contre la Biélorussie », *Les Échos*, 21 septembre 2020.

Instruisez-vous !

Christophe PRAZUCK

Directeur de l'Institut de l'Océan de l'Alliance Sorbonne Université ; amiral, ancien Chef d'état-major de la Marine (2016-2020).

J'ai beaucoup de plaisir à conclure le remarquable travail réalisé par les étudiants de Tristan Lecoq dans ce *Cahier de la RDN*. J'ai quitté depuis peu les rangs de la Marine nationale pour rejoindre les campus de Sorbonne Université. C'est une grande chance et un grand bonheur de découvrir l'université française. D'abord, parce que j'y ai reçu un accueil très chaleureux de la communauté, selon l'expression ici consacrée. Chaleur qui n'est pas exempte de curiosité : quel étrange mammifère marin peut changer de biome aussi radicalement ? Ensuite, parce que je découvre un monde qui m'était inconnu, mes études supérieures m'ayant conduit sur les bancs d'une école d'ingénieur, l'École navale, puis dans une université américaine ⁽¹⁾ et enfin, à l'École de Guerre.

Je suis frappé par la très vive et inlassable curiosité qui anime mes nouveaux camarades, quelle que soit leur discipline de recherche et d'enseignement. Tout nouveau sujet suscite leur intérêt immédiat : le droit de la mer, la piraterie dans le golfe de Guinée, la plongée sous oxygène pur, le catapultage des avions, la navigation en océan Indien... Cet intérêt n'est jamais strictement professionnel ou utilitaire. Il révèle un mode de pensée, peut-être même un mode de vie : le goût du savoir, l'appétit de comprendre. Une forme d'esprit et d'engagement. Pas l'engagement du soldat qui risque sa peau, mais un autre tout aussi nécessaire, celui de l'intelligence qui veut la vérité sur les choses, autant qu'il est possible.

« La vérité sur les choses, autant qu'il est possible », c'est ce qui fonde ce que nous appelons, dans le jargon stratégique, l'autonomie de décision. Le politique qui décide d'une stratégie ne se range pas derrière un chef de file qui brandit un argument d'autorité, ou celui qui articule une logique de guingois et des faits douteux. « Cette vérité sur les choses » est le produit de renseignements obtenus par les moyens techniques d'une industrie performante ou les moyens humains d'une organisation efficace. Mais elle ne peut apparaître sans le concours d'intelligences critiques et cultivées.

C'est l'une des vertus de l'enseignement de Tristan Lecoq que de faire grandir des intelligences critiques et cultivées sur les questions stratégiques. La qualité des

⁽¹⁾ NDLR : la *Naval Postgraduate School* de Monterey, Californie.

travaux réunis dans ce numéro en témoigne. Sans le savoir, tout en écrivant de la prose, les jeunes auteurs de ce *Cahier* ont renforcé notre autonomie d'appréciation de situation et donc de décision. Elle se bâtit aussi à l'école et à l'université. Elle ne peut pas être pertinente si elle n'est pas approfondie, pluridisciplinaire mais aussi critique, c'est-à-dire parfois inconfortable et dérangeante.

Cette capacité relève de la fonction stratégique « connaissance et anticipation » dont on comprend qu'elle concerne la paix comme la guerre. Elle a conduit à refuser l'engagement en Irak en 2003 comme à définir les objectifs du raid *Hamilton* contre l'arsenal chimique syrien en 2018.

Le volet naval de la « connaissance-anticipation », c'est notamment la connaissance précise du milieu maritime. D'abord la connaissance physique, qui affecte les performances des capteurs, radars, sonars, caméras et peut nécessiter des tactiques adaptées aux conditions de l'environnement : on ne chasse pas un sous-marin de la même manière et avec les mêmes moyens en hiver au large des Féroé et en été en mer d'Oman.

Ensuite la connaissance maritime, qui détermine la géométrie de l'espace maritime (les voies principales de navigation, les secteurs de pêche, les routes du cabotage côtier, les zones d'attente des grands ports, les positions des câbles sous-marins...) et la physionomie des acteurs maritimes, par exemple ce qui distingue un boum – le boutre de transport omanais –, d'un jalibut – le boutre de pêche pakistanais.

Une connaissance navale également : comment réagissent les sémaphores ou les patrouilleurs d'une zone donnée ? Où les signaux *GPS* sont-ils brouillés ? Où sont les zones refuges des pirates, celles de transbordement des contrebandiers ? Quels avions patrouillent, avec quelle performance ?

Enfin, une connaissance de la mer sur la terre : le droit maritime autorise le déploiement de bâtiments de combat à douze nautiques de toute côte d'intérêt. Trop loin pour être vu depuis le rivage et suffisamment prêt pour percevoir, depuis le large, l'activité aérienne ou électromagnétique sur le théâtre d'un conflit, pour rassembler une moisson considérable d'informations qui viennent en recouper d'autres, recueillies depuis l'espace, les airs ou le terrain.

Cette intimité avec le paysage maritime requiert une présence de longue durée dans les zones de tension, avec un sens de l'observation et l'exercice d'une curiosité qui sont les marques des bons marins, en régate comme en opérations.

Voilà la traduction très concrète sur mer de la fonction stratégique connaissance-anticipation. L'évolution récente du paysage stratégique pourrait modifier cet exercice. À la fin de la guerre froide, les Nations occidentales et maritimes ont bénéficié en mer d'une suprématie qui les mettait à l'abri de toute menace et leur permettait de projeter des troupes, des avions ou des missiles de la mer vers la terre. La mer était le lieu de la sécurité maximale pour agir ou observer.

Ce confort est désormais contesté. La compétition des grandes puissances, l'affirmation de puissances régionales ont trouvé sur mer une scène idéale pour la parade, la démonstration, la provocation. Les unités en patrouille, le *Vendémiaire* en mer de Chine du Sud ⁽²⁾, le *Courbet* en Méditerranée centrale ⁽³⁾, d'autres en mer Rouge ou en océan Indien ont vu leur environnement tactique changer brutalement avec des risques importants d'escalade. L'entraînement des équipages s'est donc durci, en insistant sur l'aguerrissement et la combativité des marins, la parfaite maîtrise technique des systèmes qu'ils mettent en œuvre, même dans des conditions dégradées, la combinaison des menaces (cyber et missiles, sous-marine et satellite, etc.).

Ces lentes mutations militeront probablement à l'avenir pour une articulation plus détaillée entre les fonctions stratégiques prévention et intervention, afin d'anticiper les escalades et les maîtriser.

Cette porosité entre les situations illustre les mots du général Beaufre : « la vraie guerre et la vraie paix sont mortes ensemble » ⁽⁴⁾ qui est le thème de ce *Cahier*. Cette double disparition appelle celle d'un autre « vieux couple » formé par la victoire et la défaite. Lorsque la victoire est hors d'atteinte, les nouveaux acteurs stratégiques cherchent des positions d'avantages momentanés, de pression, de contention. Dans ces stratégies relatives, sans paix ni guerre, sans vainqueur ni vaincu, l'intense mais brève félicité du triomphateur comme la honte du vaincu ont été remplacées par l'endurante recherche de l'initiative stratégique et la préservation jalouse de la liberté d'action politique. L'appréciation de situation a précisément pour objet de décrypter ces choix et ces intentions. ♦

⁽²⁾ NDLR : GUIBERT Nathalie et PEDROLETTI Brice, « Tensions entre la France et la Chine après le passage de la frégate *Vendémiaire* dans le détroit de Taïwan », *Le Monde*, 27 avril 2019 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽³⁾ NDLR : Lagneau Laurent, « Un navire turc a illuminé à trois reprises la frégate *Courbet* avec son radar de conduite de tir, selon Paris », *Zone militaire-Opex360.com*, 17 juin 2020 (<http://www.opex360.com/>).

⁽⁴⁾ BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie* (1963).

ÉPARGNE
RETRAITE

AUTO*
HABITATION*

SANTÉ*
PRÉVOYANCE*

EMPRUNTEUR*

Proche de vous en toutes circonstances

C'est ça, l'esprit de famille



Document à caractère publicitaire - crédit photo : Gettyimages.

L'assurance d'un esprit de famille



*Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste - Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur www.orias.fr (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026 - Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex.

T. 01 40 53 78 00

www.lafrancemutualiste.fr

Étude

Faire la guerre. Chercher la paix. Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux

Cela fait cinq années universitaires que les étudiants des masters « Armées, guerres et sécurité » et « Dynamismes des systèmes internationaux » de l'Université de la Sorbonne – désormais Sorbonne Université – et ceux du master « Relations internationales » des Universités de la Sorbonne et de Paris II, heureusement rejoints en 2020 par le master « Géopolitique » de Sorbonne Université se sont engagés dans un travail de réflexion, de conception et d'écriture sur les enjeux du monde qui les entourent et qui devient, en fin d'année ou dans celles qui viennent, le cadre de l'exercice de leur métier.

Le contexte politique, diplomatique et militaire dans lequel ils vivent et étudient, le monde qui les entoure, leur pays qu'ils serviront : autant d'impératifs catégoriques qui les conduisent à cet exercice d'étude et de recul critique qui devient le leur.

En 2017, ils ont étudié « La défense et la sécurité dans les programmes présidentiels ». En 2018, « La défense et la sécurité nationale. Un an après ». En 2019, année des élections européennes : « Défense de l'Europe, défense européenne, Europe de la défense » et en 2020 « Les nouvelles frontières de la défense. La mer, l'espace et l'information ». Autant de sujets à la fois inscrits dans l'actualité au présent, justiciables d'une démarche historique, politiques par essence et par construction.

Il en est de même du sujet qui a concentré leur attention et constitué la base de leur travail, dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire.

« Faire la guerre. Chercher la paix. Ni la guerre, ni la paix : maîtriser l'entre-deux ». La guerre serait-elle une exception devenant à nouveau permanence ? Partant de ce constat, peut-on en déduire que la paix n'existe plus ? Confrontés à ce double constat paradoxal, les étudiants décrivent l'ambivalence de la période actuelle : une période d'entre-deux, dans laquelle la France, comme d'autres États, cherche à maîtriser, pour ne pas avoir à subir.

Le lecteur y trouvera matière à réflexion, à discussion, à aller plus loin. Leur professeur leur témoigne de son affectueuse reconnaissance.

Tristan LECOQ



CENTRE THUCYDIDE
—
analyse et recherche
en relations internationales

LES JEUNES
INTERNATIONALISTES



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la **Revue Défense Nationale** assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale lui permet de participer activement au renouvellement du débat stratégique. La **Revue Défense Nationale** permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.

www.defnat.com